

# Rapport d'activité 2023



Droits des familles  
et prestations



Enfance et  
soutien aux parents



Santé, handicap,  
vieillesse



Défense des consommateurs  
et budget familial



Logement  
et environnement



PJM et accompagnement  
des vulnérabilités sociales



Directrice de la Publication et Présidente de l'Unaf :

**Marie-Andrée BLANC**

Directrice générale de l'Unaf :

**Guillemette LENEVEU**

Responsable de la communication :

**Laure MONDET**

Illustrations : Shutterstock

Création et Impression : Hawaii Communication, 1 rue de la Pommeraie 78310 Coignières

Dépôt légal : N°ISSN 2110-8226

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

**Union Nationale des Associations Familiales (Unaf)**

**Service communication : 28, place Saint-Georges 75009 Paris – Tél. 01 49 95 36 00**

**[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)**

# SOMMAIRE

**#01**

## **ÉDITO** ..... p. 4

- Améliorer la vie des familles, un enjeu de société par Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf
- Ensemble plus forts, plus efficaces, par Guillemette Leneveu, Directrice générale de l'Unaf
- Un réseau humain, porté par des militants engagés, par le Vice-président de l'Unaf
- Réussir ensemble, pour les familles, par le Secrétaire général de l'Unaf

## **TEMPS FORTS 2023 EN IMAGES** ..... p. 9

## **CHIFFRES CLÉS PAR MISSION** ..... p. 24

- Donner avis
- Expert des réalités de vie des familles
- animateur associatif et tête de réseau
- Porteur de services aux familles et personnes vulnérables
- Réussites : ce que l'Unaf a obtenu en 2023
- Chiffres clés des familles en France

**#02**

## **PRESTATIONS ET DROITS DES FAMILLES** ..... p.30

- Politique familiale
- Branche famille de la Sécurité sociale
- Branche assurance maladie
- Droits familiaux en matière de retraite
- Droit des familles, justice familiale
- Inclusion numérique

**#03**

## **ENFANCE ET SOUTIEN AUX PARENTS** ..... p. 39

- Petite enfance
- Soutien à la parentalité
- Protection de l'enfance
- Parentalité numérique
- Éducation - Jeunesse

**#04**

## **SANTÉ HANDICAP VIEILLESSE** ..... p. 50

- Santé
- Aidants, vieillesse, autonomie

**#05**

## **DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET BUDGET FAMILIAL** ..... p. 58

- Économie Emploi
- Défense des consommateurs
- Défense du pouvoir d'achat des familles nombreuses

**#06**

## **LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT** ..... p. 62

- Habitat
- Habitat inclusif
- Développement durable / Environnement
- Transports

**#07**

## **PJM ET ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS SOCIALES** ..... p. 70

- Protection juridique des Majeurs (PJM)
- Évaluation et qualité des services
- Lutte contre la pauvreté
- Travail social

**#08**

## **ANIMER ET SOUTENIR LE RÉSEAU DES UNIONS ET DES MOUVEMENTS FAMILIAUX** ..... p. 76

- Événements nationaux
- Soutien à la représentation
- Développement associatif et bénévolat
- Accompagnement des Uraf
- Actions avec les mouvements familiaux
- Soutien administratif, statutaire et juridique
- Audit, contrôle, missions spécifiques
- Accompagnement et soutien en matière de gestion
- Animation et suivi des conventions pluriannuelles d'objectifs
- Portage de l'agrément service civique
- Service documentation
- Soutien à la communication en réseau

**#09**

## **FORMER LES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES** ..... p. 88

- Les formations de mandataires et de délégués aux prestations familiales
- La formation continue
- La formation pour les bénévoles

**#10**

## **PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE L'UNAF** ..... p. 90

- L'Unaf, un organisme officiel
- L'Unaf regroupe 73 mouvements nationaux
- Le conseil d'administration

**#11**

## **LES SERVICES DE L'UNAF** ..... p. 98

# INTERVIEW DE LA PRÉSIDENTE



Marie-Andrée Blanc  
Paris, juillet 2024



## AMÉLIORER LA VIE DES FAMILLES, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

### ■ La lecture de ce rapport d'activité 2023 nous rappelle que l'année dernière a été très dense.

Oui, c'est vrai, nous avons chaque année notre programme de travail qui se complète des initiatives gouvernementales et parlementaires. 2023 n'en a pas manqué : bientraitance, bien vieillir, plein emploi, qualité de l'accueil dans les crèches... Nous vivons aussi au rythme des événements de la France. Je pense notamment aux émeutes de l'été 2023, à la suite desquelles nous avons appelé les pouvoirs publics à soutenir les parents plutôt qu'à les stigmatiser.

Par ailleurs, en juillet 2023, le remaniement gouvernemental nous a également amenés à renouer rapidement des liens avec chacun de nos interlocuteurs ministériels. C'est d'ailleurs le cas à chaque changement d'équipe pour rappeler les réalités de vie des familles et expliquer l'apport de la politique familiale au sein du système de Sécurité sociale. Nous jouons un rôle pédagogique majeur dans la stabilité des institutions.

### ■ Quelle est votre plus grande fierté pour 2023 ?

À titre personnel, ma grande fierté, c'est de représenter l'ensemble des familles à travers l'Unaf. Depuis 2015 à la présidence de l'Unaf, je réalise chaque jour l'importance de notre institution, son engagement et sa place dans l'organisation publique française.

Pour 2023, ma principale fierté concerne sans doute nos avancées sur la réforme du congé parental. Même si nous n'en sommes encore qu'aux annonces et concertations, nous voyons enfin les fruits de notre persévérance. Le congé parental n'est pas suffisamment indemnisé pour être pris par les pères, et en 2014, son obligation de partage n'a conduit qu'à sa désaffection et à l'augmentation du taux de chômage des mères de jeunes enfants. 10 ans plus tard, la société a changé, les parents osent dire qu'ils aspirent à lever le pied du travail et à être plus proches de leur jeune enfant, la pédopsychiatrie, notamment des 1000 premiers jours de Boris Cyrulnik reconnaît l'indispensable lien qui se tisse

entre les parents et leur jeune enfant pendant sa première année de vie. Une nouvelle réforme est nécessaire pour répondre à cette aspiration, notamment en indemnisant mieux le congé parental.

### ■ Pourquoi ce sujet vous tient tant à cœur ?

L'amélioration de l'accueil de la petite enfance et plus spécifiquement l'attractivité du congé parental me tiennent à cœur, car ce sont des projets qui correspondent aux aspirations des parents et sont à la croisée de nombreux enjeux : développement des jeunes enfants, conciliation vie familiale-vie professionnelle, égalité femme-homme, équilibre du budget familial, accès aux services publics sur tout le territoire... Le consensus est de plus en plus large pour reconnaître le congé parental bien indemnisé, comme un moyen pour les mères de se maintenir dans l'emploi et pour les pères de prendre toute leur part dans la vie parentale. Évidemment, il reste encore beaucoup de chemin pour parvenir à une réforme qui réponde pleinement au souhait des parents.

### ■ Si vous deviez citer une seule autre réussite ?

Nous en avons eu de nombreuses cette année, et je tiens à les mettre en avant pour que les militants familiaux soient fiers de leur implication et puissent montrer par l'exemple le sens de leur mobilisation. Parmi les réussites, je pense évidemment à ce que nous avons réussi à sauver pour les mères de famille et les aidants dans la réforme des retraites... c'était vraiment un travail de longue haleine, technique face à des interlocuteurs très déterminés. Certains connaissent également mon engagement pour la sécurité routière, un combat personnel. Je sais à quel point les accidents peuvent bouleverser la vie des familles qui en sont victimes. L'angle familial est pertinent pour toutes les actions : prévention, promotion des mobilités douces, accompagnement des victimes et de leurs proches. Je suis fière du renouvellement de notre partenariat avec la direction de la sécurité routière.

### ■ Avez-vous un regret ?

Avec notre réseau national, présent dans tous les territoires de France, au plus près des familles, nous sommes les vigies de leurs réalités. Nous avons vu croître les ruptures qui divisent notre pays. Les coupes régulières dans la politique familiale, la digitalisation de la société qui exclut des générations et des territoires, la fin de l'universalité qui conduit à opposer les familles entre elles, le sentiment de déclin des classes moyennes, le sentiment

d'abandon des habitants des zones rurales... nous alertons depuis de nombreuses années sans être suffisamment entendus.

### ■ Quelle a été, pour vous, la plus belle rencontre de l'année ?

Difficile de répondre, car chaque rencontre est un échange de points de vue, l'occasion de donner à connaître les réalités et les parcours de vie des familles à des personnes qui fonctionnent parfois trop en silo. J'ai pu échanger à plusieurs reprises avec la Première ministre Elisabeth Borne dans le cadre du Conseil national de la refondation. Nous nous connaissions peu et nous nous sommes rapidement trouvés des points d'intérêts communs.

La rencontre avec Gabriel Attal, fin juillet, encore ministre du Budget, était d'un haut niveau et, là encore, nous avons pu apprendre les uns des autres.

Côté ministère en charge des Familles, nos liens avec Jean-Christophe Combe étaient au plus fort en 2023 : sa participation à l'Assemblée générale de l'Unaf à Angers en a été le point d'orgue. Puis, dès le remaniement de juillet, nous avons été dans une relation très directe avec Aurore Bergé sur les sujets qui nous préoccupaient.

Ce que j'apprécie, c'est la diversité des rencontres avec à chaque fois un sujet central qui nous concerne tous : la vie des familles.

### ■ Quels ont été les temps forts de la relation avec les mouvements familiaux membres de l'Unaf ?

L'Unaf est une organisation démocratique. Les 73 mouvements familiaux prennent toute leur part aux débats au sein du conseil d'administration. C'est ainsi que nous construisons des consensus dans l'intérêt de l'ensemble des familles. En 2023, nos échanges ont ainsi été passionnants sur tous les sujets abordés dans ce rapport d'activité. À l'assemblée générale, les mouvements ont pu s'exprimer sur « la place du couple » en continuité des sujets abordés dans les différentes réunions de la conférence des mouvements. Enfin, nous sommes en ouverture permanente pour accueillir de nouvelles associations familiales dans notre mouvement. Outre les rencontres avec plusieurs mouvements familiaux, nous avons réuni les responsables « développement associatif du réseau Unaf-Udaf-Uraf » pour favoriser l'animation associative et essayer la logique et les techniques de développement associatif.

## **I Quelles sont les nouveautés dans le pilotage du réseau territorial Unaf-Udaf-Uraf ?**

L'Unaf est indissociable des Udaf et Uraf. Elle apporte un soutien au réseau dans les missions qui nous sont communes : représentation et donner avis, animation associative, services aux familles et aux personnes vulnérables, expertise des réalités de vie des familles. Nous apportons aussi notre soutien à chaque union qui en exprime le besoin. C'est un travail de longue haleine qui mobilise toutes nos équipes. Nous voyons les effets concrets des différents chantiers du plan stratégique du réseau pour 2021-2026 intitulé « Nous demain, avec et pour les familles », notamment en termes de développement de services, de renforcement de partenariats, de mutualisation ou encore de qualité des services. En 2023, nous avons particulièrement travaillé sur les outils de transmission de données afin de pouvoir rendre compte de l'activité de l'ensemble du réseau Unaf Udaf Uraf dans chacune de nos missions. Dans ce cadre, la valorisation du bénévolat me tient particulièrement à cœur, car c'est l'une des spécificités fortes de notre réseau.

## **I Pour conclure cet échange, avez-vous envie de remercier quelqu'un ?**

L'Unaf est une grande équipe. Des administrateurs bénévoles engagés, un bureau actif, des salariés experts. Je souhaite saluer François Guillaume, secrétaire général de l'Unaf, et Bernard Le Lan, notre trésorier. Je veux aussi remercier Bernard Tranchand, Vice-président de l'Unaf qui est à mes côtés depuis 9 ans m'a parfaitement relayée pendant les quelques mois compliqués où j'ai dû alléger mes activités pour raison de santé. Enfin, je dois parler de Guillemette Leneveu, Directrice générale de l'Unaf, nous formons toutes deux un binôme complémentaire et efficace, pleinement dévoué au réseau et aux familles.



UNIS  
POUR LES  
FAMILLES

# LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Guillemette Leneveu



#01

## ENSEMBLE PLUS FORTS, PLUS EFFICACES

Reconnue comme experte des familles pour son plaidoyer et ses propositions pour améliorer la vie des familles, l'Unaf a également la confiance de l'État à travers la convention pluriannuelle d'objectifs. Il a notamment donné mandat au réseau Unaf Udaf Uraf pour accompagner les parents et leurs enfants ; renforcer les solidarités intergénérationnelles ; prévenir le surendettement et contribuer à la réduction de dépenses familiales.

En 2023, nous avons mobilisé les moyens de l'Unaf pour soutenir les Udaf dans la mise en œuvre de ces services en direction des familles et des personnes vulnérables.

Fiers de notre réseau dans le champ de l'accompagnement des personnes et du médico-social (PJM, ISTF, PCB...), nous œuvrons ensemble pour être à l'avant-garde sur les sujets d'évaluation des services, sur les questions de bientraitance et d'éthique, sur la participation des bénéficiaires, sur la formation et pour la reconnaissance des professionnels.

Avec responsabilité, exigence, cohérence et innovation, l'Unaf garde son cap afin d'améliorer en continu son réseau, en lien avec les associations familiales et les mouvements familiaux.



## UN RÉSEAU HUMAIN, PORTÉ PAR DES MILITANTS ENGAGÉS

« La mise en œuvre du plan stratégique 2021/2026 “Nous demain, pour et avec les familles” engage notre réseau dans une démarche de transformation au long cours pour l’Unaf, les Udaf, les Uraf, en lien avec les Mouvements et les associations familiales.

Ce plan ambitieux englobe des chantiers diversifiés, mais qui renvoient tous aux missions essentielles de notre réseau : développement associatif et dynamisation du bénévolat pour mieux représenter les familles, amélioration continue de la qualité des services et à l’élaboration d’une stratégie commune de services et d’activités pour mieux soutenir les familles et les personnes vulnérables.

Dans ce chantier collectif, chaque union peut trouver sa place et sa spécificité. Le rôle des Uraf doit être clarifié et renforcé, mais dans un objectif d’utilité pour le réseau et de soutien aux Udaf.

C’est aussi pour nous l’occasion de mettre en lumière de la mobilisation des femmes et des hommes qui font vivre notre réseau et qui chaque jour agissent pour améliorer la vie des familles. Je veux leur dire Merci. »

**Bernard Tranchand**  
*Vice-Président de l’Unaf*

## RÉUSSIR ENSEMBLE, POUR LES FAMILLES

« L’année 2023 a une fois de plus été bien remplie. Actions phares, temps forts, chiffres, réussites... le rapport d’activité a également vocation à laisser traces de nos actions. Chaque militant familial peut ainsi s’y référer, retrouver l’analyse et les positions de l’Unaf et se sentir plus fort dans le cadre de sa représentation familiale.

C’est un outil à partager, à diffuser dans nos Udaf, nos mouvements, nos associations et auprès de nos partenaires pour démontrer le rôle de l’Unaf, pour montrer ce que nous pouvons réussir ensemble. Merci à tous. »

**François Guillaume**  
*Secrétaire général de l’Unaf*









**17 janvier 2023** : Face à la baisse de la fécondité en 2022, l'Unaf appelle le Gouvernement à relancer la politique familiale, en améliorant l'indemnisation du congé parental et en créant un «service public de la petite enfance» afin d'aider les parents à avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent. Les alertes de l'Unaf sont relayées par les médias.



**1<sup>er</sup> février 2023** : Réforme des retraites : Impensable que les femmes puissent perdre les acquis des droits familiaux ! Sur les droits familiaux, l'Unaf demande que le Gouvernement corrige son projet de loi.



**8 février 2023** : L'Unaf est pleinement impliquée aux côtés du ministère dans cette campagne de sensibilisation des parents pour un usage raisonné des écrans par leurs enfants et pour enrichir le site <http://jeprotegemonenfant.fr>



**18 janvier 2023** : Auditionnée au Sénat sur la proposition de loi dite anti-squat, l'Unaf alerte sur les risques d'expulsion pour les familles en difficultés financières en période d'inflation et de crise énergétique.



**24 janvier 2023** : Marie-Pierre Gariel pour le groupe familles Unaf au CESE alerte sur le bilan démographique et la baisse des naissances en 2022 : « *Les bébés de 2023 seront les cotisants de 2043. La démographie est donc un élément essentiel de notre système de solidarité par répartition.* »



**10 février 2023** : La proposition de loi de la députée Isabelle Santiago a été adoptée hier à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Une des 50 propositions l'Unaf pour donner confiance aux familles validée par les députés.

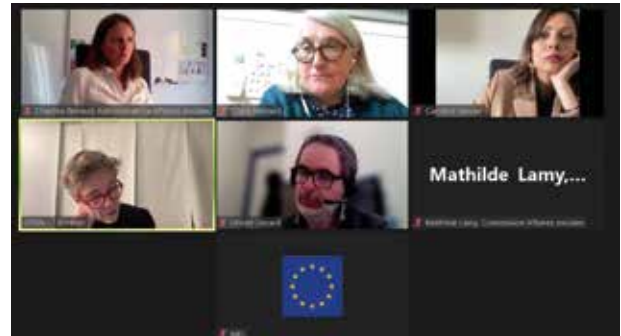


**15 février 2023** : L'Unaf rencontre la ministre Charlotte Caubel sur l'actualité de la protection de l'enfance : accompagnement des jeunes adultes à la sortie de l'ASE, implication des parents avec la MJAGBF, protection des enfants contre la pornographie et parentalité numérique.

#01



**21 février 2023** : L'Unaf est présente au 3<sup>e</sup> comité de pilotage de l'habitat inclusif en présence de 4 ministres, pour porter cette solution d'avenir pour les personnes âgées ou handicapées, en plein développement dans les Udaf.



**28 février 2023** : L'Unaf & Open auditionnés par Caroline Janvier, députée dans le cadre de la prévention sur l'exposition excessive des enfants aux écrans.



**Proposition**

- Créer un congé parental, accessible à tous, mieux indemnisé (75 % du revenu professionnel) jusqu'au 1 an de l'enfant.

**2 mars 2023** : Jean-Christophe Combe, ministre, déclare vouloir mieux indemniser le congé parental. Pour mémoire c'était la recommandation de l'Unaf pour la mandature 2022-2027.



**8 mars 2023** : Le ministre Jean-Christophe Combe évoque les revendications de l'Unaf lors du colloque sur l'égalité d'accueil Petite enfance : Congé parental mieux indemnisé pour les parents qui le souhaitent et reste à charge de l'accueil financièrement abordable pour toutes les familles.



**Proposition**

- Créer une juridiction de la famille, à la fois compétente dans les domaines civil et pénal, et donc simultanément capable de statuer par exemple sur la question de l'autorité parentale concernant les enfants, et sur les mesures privatives de liberté pour un parent auteur de violences dans le même temps.

**8 mars 2023** : L'Unaf a été entendue : le plan interministériel pour l'égalité entre femmes et hommes, présenté en conseil des ministres, comprend des pôles spécialisés dans le traitement des violences intrafamiliales : c'était une revendication de l'Unaf lors des Législatives.



**8 mars 2023** : L'Unaf publie le 20<sup>e</sup> numéro de sa revue scientifique « Recherches familiales », l'occasion de valoriser son rôle dans l'animation et la diffusion des travaux de recherche scientifique pluridisciplinaire sur la famille.



**9 mars 2023** : L'Unaf et la Fédération Soliha (Solidaires pour l'Habitat) signent une nouvelle convention de partenariat pour promouvoir les droits des personnes en situation de vulnérabilité en termes d'accès et de maintien dans le logement.



**10 mars 2023** : Pour compenser les carrières hachées dues à la maternité et à l'éducation, le Sénat adopte à l'unanimité l'amendement de René-Paul Savary et Elisabeth Doineau (demandé par l'Unaf) pour que les mères aient jusqu'à 5 % de surcote sur leur retraite.



## Demande de l'Unaf

La politique familiale mérite d'être inscrite parmi les priorités du nouveau quinquennat [...] Une conférence annuelle à Matignon permettrait d'assurer la mise en œuvre de ce projet national.

Annoncé

15 mars 2023 : Satisfaction pour l'Unaf : Jean-Christophe Combe annonce devant l'assemblée nationale l'organisation d'une nouvelle conférence des familles pour fin 2023 : « Pour faire le point et tracer des perspectives pour l'avenir, RDV à la prochaine conférence des familles » .



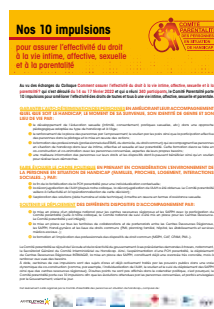
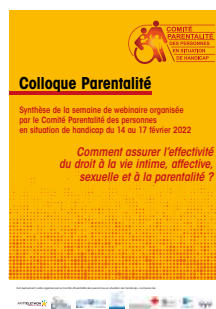
Comment les familles réussissent-elles à concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle ?  
Quels sont leurs besoins et leurs aspirations ?

Enquête et rapport d'étude réalisés par "opinionway"

16 mars 2023 : L'Unaf publie dans le cadre de son Observatoire des familles une enquête inédite réalisée par l'institut OpinionWay auprès de 2500 parents sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle.



17 mars 2023 : L'Unaf, sollicitée en vue des travaux préparatoires aux Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant de l'été 2023, lance une enquête pour recueillir le sentiment et le vécu des parents vis-à-vis du parcours de santé de leurs enfants.



22 mars 2023 : Le Comité parentalité des personnes en situation de handicap, dont l'Unaf est membre, présente ses recommandations pour une réelle effectivité des droits à une vie intime, affective, sexuelle et parentale.



25 mars 2023 : Rencontre nationale des présidents et directeurs à Amiens. Plus de 200 participants étaient présents. Au programme : Retraites (droits familiaux, aidants), démographie, conciliation, future COG Etat-Cnaf, pouvoir d'achat, logement et « bien vieillir » (loi Vidal, PJM).



25 mars 2023 : Interventions de Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf et de Guillemette Leneveu, directrice générale de l'Unaf, lors de la séquence politique familiale à Amiens sur les priorités de la future COG Etat-Cnaf et les services portés par les Udaf en relations avec les Caf.



30 mars 2023 : L'Unaf s'engage auprès des pouvoirs publics et des acteurs de la société civile au sein de Cybermalveillance.gouv.fr pour favoriser l'accompagnement des familles sur les enjeux de la cybersécurité.



3 avril 2023 : Auditionnée par la députée Annie Vidal sur la proposition de loi « Bien Vieillir », l'Unaf émet des propositions sur : l'obligation alimentaire et le recours sur succession, le droit de visite en EHPAD, l'allègement des normes de l'habitat inclusif, la réforme de l'évaluation, la PJM et le soutien aux aidants familiaux.



**5 avril 2023** : Investie sur les droits des aidants familiaux et la bientraitance des personnes âgées, l'Unaf était présente à la restitution du Conseil national de la refondation « bien vieillir ». L'Unaf s'est engagée sur les 3 volets de la loi Grand âge annoncés par Jean-Christophe Combe : proposition de loi bien vieillir, plan d'action et PLFSS 2024.



**5 avril 2023** : L'Unaf échange avec P.-L. Bras, Président du Conseil d'orientation des retraites (COR) et E. Bretin, Secrétaire général sur les retraites des mères, la prise en compte du congé parental, les pensions de réversion et l'importance de la démographie pour le régime par répartition.



**11 avril 2023** : Séminaire et remise à Charlotte Caubel, Secrétaire d'État chargée de l'Enfance, du rapport « Quand les enfants vont mal comment les aider ? ». L'Unaf, membre du HCFEA, adhère pleinement aux conclusions du rapport auquel elle a contribué : trop de psychotropes et manque cruel d'offre de soins.



**11 avril 2023** : L'Unaf renouvelle sa convention avec la direction interministérielle à la Sécurité routière pour un engagement conjoint de nos deux réseaux afin de promouvoir la sécurité routière auprès des familles.



**19 avril 2023** : Lettre ouverte à Jean Castex, France Assos, La Ligue contre le cancer, l'Unaf et la FNAS dénoncent la campagne d'affichage pro-alcool dans les couloirs de métro de la RATP en proximité des établissements scolaires, de décembre 2022 à janvier 2023.



**25 avril 2023** : Le nouveau Réalités Familiales intitulé « Naître », préfacé par Jean-Christophe Combe, sort. 2 ans après le rapport des 1000 premiers jours, quel chemin reste-t-il encore à parcourir pour permettre aux parents d'accueillir leur bébé dans de bonnes conditions ?



**26 avril 2023** : La proposition de loi Bien Vieillir examinée à l'Assemblée nationale : l'article 5 concerne la Protection juridique des majeurs. L'Unaf est satisfaite des avancées obtenues sur la définition du mandat, l'éthique et la formation continue obligatoire des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.



**10 mai 2023** : Emploi/Travail : à l'Elysée auprès de la conseillère Annelore Coury, l'Unaf plaide pour un congé parental mieux indemnisé, des modes d'accueil de la Petite enfance et des prestations familiales accessibles à davantage de parents.



**10 mai 2023** : L'Unaf reçue par le ministre Jean-Christophe Combe pour échanger sur les mesures attendues sur l'accueil de la petite enfance, sur la politique de la branche Famille pour les 5 prochaines années, et sur l'accès des classes moyennes aux prestations familiales.



**11 mai 2023** : L'Unaf est présente à la réunion d'installation du nouveau Conseil national de l'adoption, présidée par Charlotte Caubel. Un moment important et valorisant pour l'ensemble des représentants familiaux qui siègent dans les conseils de famille des pupilles de l'Etat.



**15 mai 2023** : Journée internationale des familles : L'occasion de faire découvrir l'incroyable diversité des associations familiales, membres du réseau Unaf Udaf Uraf, lors d'une campagne sur les réseaux sociaux relayée par les Udaf.



**16 mai 2023** : L'Unaf rencontre les conseillers d'Olivia Grégoire, ministre déléguée en charge de la consommation pour aborder : l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat des familles ainsi que le rôle et l'avenir des associations de défense des consommateurs.



**17 mai 2023 :**  
En 5 mois, la nouvelle carte familles nombreuses a déjà conquis 60 000 familles (soit 300 000 bénéficiaires). Aux côtés d'In-groupe, l'Unaf participe à la qualité de ce nouveau service en ligne et continue le développement des partenaires de la carte.



#01

**23 mai 2023 :** Fécondité, congés parentaux, conciliation vie familiale/professionnelle : une délégation stratégique auprès du bureau du Premier Ministre de Singapour demande à l'Unaf de déchiffrer les effets des politiques publiques sur les naissances.



**26 mai 2023 :** L'Unaf est reçue par Claire-Marie Casanova et Blandine Gardey de Soos, conseillères du Garde des Sceaux. Echanges constructifs sur les enfants orphelins, l'administration ad hoc, la médiation familiale... pour une justice adaptée aux besoins des familles !



**26 mai 2023 :** Elisabeth Borne a annoncé un ensemble cohérent de mesures pour mettre en œuvre l'engagement présidentiel de création d'un service public de la Petite enfance, dont la revalorisation du congé parental.



**7 juin 2023 :** L'Unaf est auditionnée au Sénat par la rapporteure Pascale Gruny et les sénatrices Frédérique Puissat, Michèle Meunier et Raymonde Poncet sur le projet de loi plein emploi. L'Unaf salue que le lien soit enfin fait entre parentalité, accueil de la petite enfance et emploi.



**25 mai 2023 :** L'étude de l'Arcom démontre que les mineurs sont massivement exposés aux contenus pornographiques sur internet. L'Unaf, engagée depuis plus de 2 ans pour protéger les mineurs, interpelle le Gouvernement, la Justice, l'Ecole et les parents pour une action immédiate.



**26 mai 2023 :** À la suite du rapport de l'IGAS, l'Unaf est reçue par le député William Martinet pour échanger sur une future commission d'enquête sur le modèle économique des entreprises de crèches et la qualité de l'accueil des jeunes enfants.



**1<sup>er</sup> juin 2023 :** Lors du conseil national de la refondation sur l'accueil du jeune enfant, l'Unaf, très engagée sur le sujet du service public de la Petite enfance, demande que le gouvernement prenne en compte des besoins de conciliation vie familiale vie professionnelle des jeunes parents.

## Assemblée générale de l'Unaf à Angers



**17 juin 2023** : Ouverture de l'assemblée générale de l'Unaf à Angers. 500 militants familiaux étaient réunis pour défendre les intérêts des familles et mieux les accompagner au quotidien.



**17 juin 2023 (suite)** : A l'assemblée générale de l'Unaf, le ministre, Jean-Christophe Combe répond à Marie-Andrée Blanc sur une meilleure indemnisation du congé parental : « *la réforme du congé [...] est toujours sur la table, on va continuer d'y travailler dans les semaines qui viennent* ». L'Unaf demande une concrétisation dans le PLFSS 2024.



**(suite)** : Serge Hefez, psychologue et thérapeute de couple et Maître Delorme de l'ordre des notaires interviennent sur le couple et de sa place dans la société.



**(suite)** : Les mouvements familiaux membres de l'Unaf sont invités à s'exprimer sur leurs visions du couple et leurs actions à leur égard.



**28 juin 2023** : Au salon des maires d'Ile-de-France (AMIF), Marie-Andrée Blanc, corapporteuse, présente l'avis du CESE « *Vers un service public d'accueil de la petite enfance* ». Elle analyse l'article 10 du projet de loi « *Plein emploi* » : modes d'accueil et congé parental.



**Juillet 2023** : L'Unaf crée et alimente un site internet d'informations en direction des aidants familiaux « [pourlesaidantsfamiliaux.fr](http://pourlesaidantsfamiliaux.fr) » que les Udaf qui proposent cette action dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs peuvent personnaliser et compléter d'informations territoriales.





**26 juin 2023** : L'Unaf est intervenue à la 9ème Biennale de la protection juridique des majeurs organisée par l'École des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) sur : « Protection juridique des majeurs et maltraitance : enjeux de qualité et d'évaluation ».



**10 juillet 2023** : Marie-Andrée Blanc et le chef de file de la délégation Unaf à la Cnaf étaient aux côtés de l'Etat et de la Cnaf pour la signature de la nouvelle COG. Ce projet ambitieux pour les familles, voté par l'Unaf, sera-t-il toutefois suffisant pour aider les parents ?



**11 juillet 2023** : En plénière du CESE, Marie-Andrée Blanc, alerte sur l'urgence d'aider les parents dans leur rôle éducatif par une politique de soutien à la parentalité cohérente, préventive et continue.



**18 juillet 2023** : L'Unaf, reçue par Gabriel Attal, ministre du Budget, alerte sur le coût des modes d'accueil petite enfance, les difficultés de conciliation, les impacts de l'inflation pour les familles. L'Unaf demande une amélioration de la PAJE, une revalorisation du congé parental, une baisse des coûts.



**18 juillet 2023** : Rendez-vous avec Franck Von Lenep, Directeur de la Sécurité Sociale et son équipe pour échanger sur le congé parental, les restes à charge en crèche et assistants maternels et l'amélioration de la PAJE. L'Unaf demande des mesures significatives pour redonner confiance aux familles dès le PLFSS 2024.



**19 juillet 2023** : L'Unaf est présente à la remise du rapport de Anne Caron Déglise, avocate générale à la Cour de cassation, à Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités et Geneviève Darrieussecq, ministre chargée des Personnes handicapées.



**26 juillet 2023** : A la suite des premières annonces de la nouvelle ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé sur un congé parental plus attractif en améliorant son indemnisation, l'Unaf réagit et demande une bien meilleure indemnisation du congé parental.



**30 août 2023** : 15 dirigeants d'entreprises japonaises et leurs conjoints ont fait étape à l'Unaf pour approfondir les politiques favorisant les naissances (moins de 1,3 enfant/femme au Japon).



**30 août 2023** : L'Unaf est reçue par Aurore Bergé, la ministre des Familles et des Solidarités pour un premier tour d'horizon. Des échanges fructueux pour faire avancer la politique familiale.



**6 septembre 2023** : Présente aux universités d'été de la Fédération hospitalière de France sur « Les responsabilités en santé » ouverte par le ministre de la Santé, l'Unaf est satisfaite de l'annonce par Aurore Bergé, d'une revalorisation des salaires des aides-soignantes et infirmières en Ehpad.



**6 septembre 2023** : A la suite du rapport « électrochoc » de l'Igas sur les crèches, la question des crèches privées lucratives reste toujours d'actualité. L'Unaf s'inquiète depuis plusieurs années de leurs dérives et des effets sur l'ensemble de la politique de la Petite enfance.



**6 septembre 2023** : L'Unaf rencontre le sénateur Bruno Retailleau sur l'actualité de la politique familiale et plaide pour un congé parental mieux indemnisé, un meilleur pilotage de l'accueil de la petite enfance (exigence de qualité pour les enfants, plus d'encadrement des prix et un bon usage des fonds publics).



**7 septembre 2023** : A l'Elysée, lors du Conseil national de la refondation, Marie-Andrée Blanc, présidente de l'Unaf échange longuement avec la Première Ministre sur la PJM, la santé mentale, le logement, la petite enfance et la conciliation vie familiale-vie professionnelle.



**12 septembre 2023** : L'Unaf se rend au Conseil Supérieur du Notariat (CSN) pour évoquer différentes thématiques familiales : obligation alimentaire, recours sur succession, protection juridique des majeurs...



**19 septembre 2023** : L'Unaf, membre du Conseil national de la refondation, assiste à la présentation par Elisabeth Borne de la planification écologique en présence de 6 ministres.



**27 septembre 2023** : Échanges nourris avec la députée Annie Genevard sur la politique familiale, notamment sur l'article 10 du projet de loi Plein emploi, une meilleure indemnisation du congé parental, la revalorisation des montants et des plafonds des prestations familiales pour une plus grande universalité.

#01



**27 septembre 2023** : L'Unaf est auditionnée avec le HCFEA et l'Ined par la Députée Joëlle Mélin : « démographie, natalité et équilibre du système des retraites : quels leviers d'action pour les politiques publiques ? Restaurer la confiance pour permettre aux couples de réaliser leur désir d'enfant. »



**27 septembre 2023** : Lors de la journée du refus de l'échec scolaire de l'Afev consacré à la lecture : La Directrice générale de Lire et faire lire : « Grâce à l'Unaf et la Ligue de l'enseignement, 16 000 bénévoles proposent des séances de lecture partagées aux enfants, une présence à laquelle ils sont très attachés et qui leur donne le goût de lire ».



**29 septembre 2023** : L'Unaf publie les premiers résultats d'une étude inédite sur les aidants et la typologie des situations d'aide qui met en évidence la complexité et l'évolutivité des situations et surtout la prévalence de la dimension familiale.



**29 septembre 2023** : L'Unaf mobilisée pour la première Convention citoyenne intergénérationnelle « Aujourd'hui, demain, quel monde en partage ? » en présence de Claire Chazal, à partir d'une étude où la famille sort en tête. Une initiative du Cercle Vulnérabilités & Société, Bayard, la Caisse des dépôts et l'Unaf.



**2 octobre 2023** : Guillemette Leneveu, directrice générale de l'Unaf, est membre du Jury du 7e Prix Entreprise salariés aidants, organisé par le Groupe Audiens récompensant la meilleure initiative d'un employeur à destination de ses salariés aidants, en présence du haut-commissaire à l'emploi Thibaut Guilluy.



**2 octobre 2023** : L'Unaf assiste à la restitution des Etats généraux des maltraitances, à laquelle elle a largement contribué.

“



C'est une très, très grande déception surtout pour toutes les familles de jeunes enfants", a réagi Marie-Andrée Blanc mercredi sur franceinfo, après le rejet par les députés de la mise en place d'un service public de la petite enfance.



**5 octobre 2023** : Sur France Info, Marie-Andrée Blanc appelle aux parlementaires pour poser les bases du Service public de la Petite enfance dans le projet de loi « plein emploi ».



**5 octobre 2023** : Au congrès HLM, l'Unaf interpelle le ministre du Logement, Patrice Vergriete, sur les difficultés que rencontrent les familles pour se loger et sur la problématique des jeunes sortant de l'ASE.



**6 octobre 2023** : À l'occasion de la journée nationale des aidants, l'Unaf renouvelle son partenariat avec la Cnsa et la Cnaf pour développer le service de Médiation entre Aidants et Aidés... Les Udaf proposent d'ores et déjà ce service dans 30 départements.



**6 octobre 2023** : Lors de la présentation par les ministres Aurore Bergé et Fadila Khattabi de la stratégie aidants, l'Unaf, avec les autres acteurs associatifs, souligne les besoins d'une politique publique ambitieuse pour les aidants familiaux.



**6 octobre 2023** : CNR post-émeutes : Marie-Andrée Blanc insiste sur la place des pères, suite aux séparations. 11 000 pères ont répondu à l'enquête Unaf et dit leur difficulté à exercer leur paternité. Pour les enfants et les parents, donnons plus de moyens à la médiation familiale et aux espaces de rencontres.



**11 octobre 2023** : Auditionnée par les rapporteurs du PLFSS 2024, l'Unaf demande : retour de l'article 10 dans le projet de loi Plein emploi sur le SPPE : congé parental mieux indemnisé et revalorisation des prestations familiales.



**13 octobre 2023** : Impliquée dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'Unaf, membre du CNLE et de son comité scientifique, est impatiante de travailler avec la nouvelle gouvernance.



**18 octobre 2023** : L'Unaf réunit dans ses locaux, la Cnaf, la Cnsa et tous les partenaires de son dispositif de médiation entre Aidants et Aidés.



**23 octobre 2023** : A la suite de l'enquête de la DGCCRF sur les frais d'incidents bancaires et les pratiques illégales des banques, l'Unaf demande des mesures, urgentes en période d'inflation.



**26 octobre 2023** : A l'invitation d'Aurore Bergé, l'Unaf participe au lancement de la concertation sur la réforme du congé parental avec les organisations syndicales et patronales.



**1<sup>er</sup> novembre 2023** : Lors de la Paris Games Week, Charlotte Caubel, Secrétaire d'État à l'enfance et Mathieu Maucort, Délégué interministériel à la jeunesse échange avec l'Unaf, animatrice du stand Pédagojeux sur les problématiques jeu vidéo.



**Conciliation, politique familiale, difficultés parentales, budget...**

Chaque année, 5 questions posées aux parents.

**15 novembre 2023** : Le Baromètre des familles de l'Unaf prend désormais chaque année le pouls des familles autour de 5 questions : famille, conciliation, politique familiale, difficultés parentales, budget. A découvrir pour mieux prendre en compte leurs réalités de vie.



**16 novembre 2023** : L'Unaf rencontre Thibaut Guilly, Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'engagement des Entreprises autour d'un cadre de coopération entre l'Unaf et France Travail. L'Unaf présente l'offre de services des Udaf, notamment l'accompagnement budgétaire des familles.



**17 novembre 2023** : L'Unaf présente à la présentation de la stratégie « Bien Vieillir ». Encourager la transmission et le partage avec les aînés, rompre l'isolement : un engagement qui fait complètement sens pour l'Unaf et son réseau de bénévoles et de salariés.



**23 novembre 2023** : Petite enfance : l'Unaf est présente pour défendre l'intérêt des familles au comité de pilotage sur la qualité de l'accueil dirigé par l'IGAS suite au rapport sur les maltraitements. Objectif du comité : créer des référentiels pour la qualité de l'accueil individuel et collectif.



**23 novembre 2023** : L'Unaf rencontre Olivier Marleix, Président du Groupe LR à l'Assemblée nationale. Echanges nourris autour de la politique familiale : conciliation vie familiale-vie pro, article 10 de la loi Plein emploi, démographie et baisse de la natalité, parentalité, accompagnement budgétaire...



**24 novembre 2023** : Réalités familiales explore « les couples aujourd'hui ». Préfacée par la ministre des Solidarités et des Familles, la revue fait appel à l'expertise de contributeurs de tous horizons pour documenter les grands enjeux et les défis qui traversent la vie des couples et mettre en lumière la nécessité de les accompagner aux étapes clés de leurs parcours.



**24 novembre 2023** : Les services de Protection de l'enfance sont le thème central de la rencontre annuelle des directeurs des Udaf organisée par l'Unaf.



**25 novembre 2023** : A Paris, l'Unaf organise la rencontre nationale des présidents et directeurs des Udaf et Uraf pour une journée d'échanges autour de l'organisation du réseau Unaf-Udaf-Uraf, de la politique familiale, la représentation des familles et l'évaluation de leurs besoins. Temps fort sur la représentation familiale et les services de protection de l'enfance en présence d'Anne Morvan-Paris, sous-directrice enfance et famille à la DGCS.



**28 novembre 2023** : L'Unaf organise une journée RefAsso à Paris réunissant plus d'une centaine de salariés des services vie associative et vie statutaire (Udaf et Uraf) pour une journée placée sous le signe de l'interconnaissance, des rencontres, des échanges de bonnes pratiques et de la convivialité.



**30 novembre 2023** : L'Unaf auditionnée par les sénatrices Marie Mercier et Elsa Schalck sur la proposition de loi relative aux droits de l'enfant à entretenir régulièrement des relations personnelles avec ses parents séparés.



**5 décembre 2023** : Partout en France, dans les 6 000 associations familiales, des dizaines de milliers de bénévoles s'engagent pour accueillir les familles, les accompagner et défendre leurs intérêts. Pour la Journée du Bénévolat, le mouvement familial les célèbre et leur dit « *Merci pour les familles* ».



**12 décembre 2023** : L'Unaf invite, pour un temps convivial et festif, ses bénévoles à fêter ensemble la journée mondiale du bénévolat.



**12 décembre 2023** : 2<sup>e</sup> journée Surendettement avec plus de 80 participants issus de dizaines d'Udaf avec pour fil rouge le traitement des familles surendettées en France et en Europe.



**14 décembre 2023** : L'Unaf réunit le réseau Unaf Udaf Uraf pour une journée spéciale « crise du logement » : comprendre les enjeux et les causes de cette crise, mesurer son impact sur la vie d'un nombre croissant de familles, explorer avec des experts du monde du logement des solutions pour lever les blocages et accompagner les familles à traverser cette crise.



**14 décembre 2023** : Lors du 2<sup>e</sup> congrès national des commissaires de justice, l'Unaf participe à une table-ronde sur la protection juridique des majeurs et le rôle des commissaires de justice auprès des personnes vulnérables.



**19 décembre 2023** : L'Unaf auditionnée par la sénatrice Jocelyne Guidez et le sénateur Jean Sol sur la proposition de loi Bien vieillir. Au programme : les aidants familiaux, l'habilitation familiale, l'habitat inclusif, la PJM ...



**21 décembre 2023** : L'Unaf reçue rue de Grenelle par Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale, pour échanger sur le renforcement des relations parents école, l'absentéisme scolaire, la place du numérique et des écrans, le label P@rents, parlons numérique, les devoirs à la maison et le programme EVARS.

# DONNER AVIS EN 2023



**26**

auditions  
parlementaires



**70** organismes  
nationaux dans lesquels l'Unaf  
représente les familles



**75** rencontres  
avec les pouvoirs  
publics



**92** représentants familiaux  
nationaux

**55** partenariats



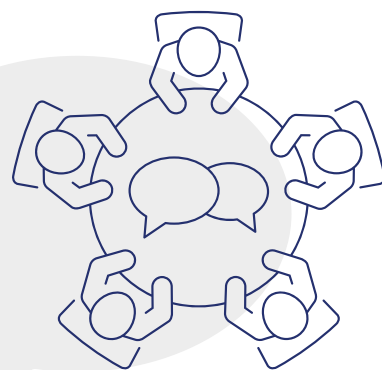
**740** réunions  
de représentation

Mots d'intervention  
de l'Unaf

**SPPE**  
Démographie  
**Bien vieillir** | Réforme  
des retraites  
Plein emploi | Vulnérabilités  
Budget | **Congés parental** | **Protection de l'enfance**  
Séjour | **Petite Enfance** | Cybersécurité  
Baisse de la fécondité | **Famille** | Carte familles nombreuses  
Inflation | **Loi anti-squat** | Logement  
Conciliation vie familiale-vie professionnelle  
**Responsabilité parentale**  
Prestations familiales | **Aidants familiaux**  
PLFSS 2024  
**Crise énergétique**  
Parentalité  
Numérique

**270**

groupes de travail  
avec les pouvoirs publics







# EXPERT DES RÉALITÉS DE VIE DES FAMILLES

#01

**996 638**

pages vues sur le site  
[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)



**8 438**

UTILISATEURS de la base de connaissances Rézo

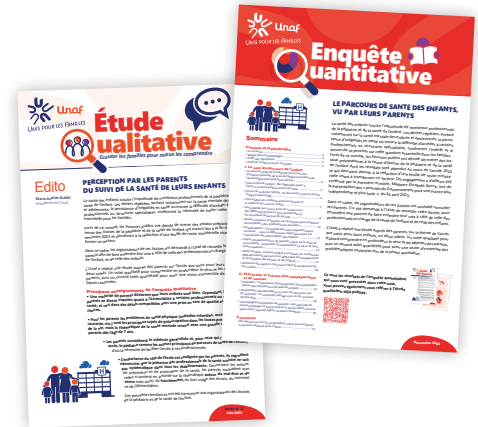
**9 221** **ABONNÉS** à la lettre électronique

**6 413**

ABONNÉS au portail documentaire dont 501 nouveaux abonnés

**4 996** abonnés (dont 1 658 nouveaux en 2023) sur le compte LinkedIn Unaf

**3 451** followers (dont 207 nouveaux en 2023) sur le compte X (ex-twitter) @unaf\_fr



**26** communiqués de presse

**304** réponses à sollicitations médiatiques

**5** émissions de CONSUMAG

**Palmarès des 5 sujets les + médiatisés en 2023 :**

- 1) Baisse de la fécondité ;
- 2) Modèle économique des crèches privées lucratives ;
- 3) Concertation sur la réforme du congé parental ;
- 4) Loi plein emploi et Petite enfance ;
- 5) Protection de l'enfance dans l'espace numérique.

# ANIMER LE RÉSEAU EN 2023

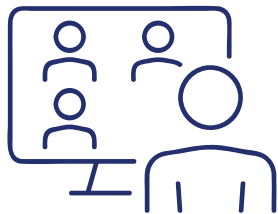


**2** assemblées  
générales



**3** rencontres nationales  
annuelles du réseau

**53** interventions



**8** webinaires et  
**26** formations

**30**

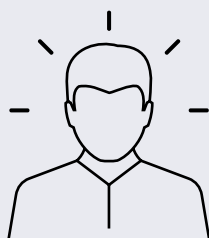
groupes de travail  
avec le réseau



Journées  
nationales  
thématiques



**298**  
bénévoles



**1 148**  
salariés formés  
par l'UNAFOR



# UN RÉSEAU DE SERVICES AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES VULNÉRABLES 2023

#01



Plus de  
**8 400**  
salariés



**1<sup>er</sup>**



**réseau de services  
de protection juridique  
des majeurs et de  
soutien aux tuteurs  
familiaux**



*Acteur majeur*  
**du soutien  
à la parentalité**

**160 000**

**mesures exercées  
en PJM**



**1<sup>er</sup> réseau  
de Délégués  
aux prestations  
familiales**



**1<sup>er</sup>  
de réseau**

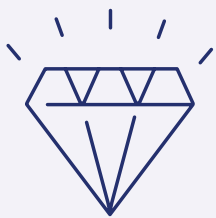


**Points Conseil Budget  
avec 228 labels sur 500  
en France**

**1<sup>er</sup>**

**réseau associatif  
de médiation familiale**

# RÉUSSITES : CE QUE L'UNAF A OBTENU EN 2023



## PRESTATIONS ET DROITS DES FAMILLES

### ■ Conciliation

- L'Unaf obtient le maintien du Service public de la petite enfance (SPPE) dans la loi plein emploi.
- Les arguments de l'Unaf sont repris dans le rapport « Réformer l'indemnisation des congés parentaux pour donner un vrai choix aux familles ».
- La réforme du congé parental est annoncée par le gouvernement.

### ■ Assurance maladie

En 2023, le partenariat entre le réseau Unaf-Udaf et la Cnam et les Cnam dans 48 départements a permis à : 7040 familles de bénéficier d'une ouverture de droits à la protection universelle maladie (PUMA), à la complémentaire santé solidaire (CSS) et à l'Aide médicale d'état (AME) et à 180 familles de bénéficier d'un accès aux soins.

### ■ Retraites

- La réforme finale a tenu compte des alertes de l'Unaf. L'article 11 de la loi prévoit une « surcote » pour les mères de famille. Les parents – ayant droit à la Majoration de durée d'assurance (MDA) - qui auront déjà tous leurs trimestres validés pour une retraite à taux plein avant le nouvel âge légal de départ bénéficieront désormais d'une majoration de leur pension de 1,25 % par trimestre supplémentaire dans la limite d'1 an (soit 5 %). Cette surcote permet donc de convertir des droits en termes de durée, devenus inutiles, en suppléments de pensions.
- De plus, l'AVPF liée à la perception de la PreParE, a été intégrée au dispositif « carrière longue », dans la limite de 4 trimestres.



## ENFANCE ET SOUTIEN AUX PARENTS

### ■ Petite enfance

L'audition de l'Unaf par l'Igas sur la maltraitance dans les accueils collectifs de Petite enfance contribue à intégrer la nécessité d'améliorer le taux d'encadrement des enfants.

### ■ Parentalité numérique

L'Unaf contribue au déploiement, à la visibilité et à l'harmonisation des dispositifs de parentalité numérique via le label « P@rents, parlons Numérique » et le soutien à la campagne nationale de sensibilisation.



## PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS (PJM)

L'Unaf obtient la prolongation de la formation au Certificat national de compétence (CNC) des MJPM jusqu'au 31 décembre 2027 afin de permettre une période de transition plus longue que celle prévue initialement entre le CNC et la licence professionnelle MJPM mise en place par l'Etat.



## SANTÉ HANDICAP VIEILLESSE

### ■ Aidants familiaux

L'Unaf a également obtenu que l'article 80 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 reprenne sa demande d'allonger l'indemnisation du congé proche aidant jusqu'à un an par la création d'un droit renouvelable à l'allocation journalière du proche aidant sur toute la carrière.

### ■ Santé

Une demande de l'Unaf est reprise dans la loi du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels. Dorénavant les professionnels de la médecine scolaire pourront intégrer les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Ceci devrait contribuer à une meilleure reconnaissance de ces professionnels et un renforcement des collaborations entre l'école et la ville afin de fluidifier les parcours santé des enfants.



## LOGEMENT

### ■ Logement

L'Unaf obtient dans la loi dite « anti-quat » l'obligation d'informer le locataire, en situation d'impayés de loyer, de sa possibilité de demander des délais de paiement en se rendant à l'audience.

### ■ Développement durable

Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires donne raison à l'Unaf et renonce au projet de généralisation de la consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique usagées.



## DÉFENSE DES CONSOUMATEURS

### ■ Consommation

- L'Unaf a plaidé durant des mois pour l'intégration des intervenants dans les Points conseil budget (PCB) dans la liste des bénéficiaires de la Prime Ségur du secteur médico-social. Au printemps 2023, elle obtient gain de cause à travers le relèvement du forfait annuel finançant le label PCB. C'est un premier pas vers la reconnaissance des compétences des professionnels de l'accompagnement budgétaire.
- Pour accompagner la modernisation de la carte familles nombreuses et attirer de nouveaux partenaires, l'Unaf modernise également le site internet du club des partenaires de la carte : son audience est doublée avec près de 2 millions de pages vues.

# CHIFFRES CLEFS DES FAMILLES EN 2023

#01



**7 898 090**  
couples  
sans enfants



**7 519 736**  
couples avec enfant(s)



**3 100 686**  
foyers  
monoparentaux

**14,1 millions**  
de parents  
d'enfants mineurs

**14,4 millions**  
d'enfants mineurs



**78 %**  
des enfants mineurs  
vivent dans une famille  
composée d'un couple

**22 %**  
vivent dans une famille  
monoparentale



**8,3 millions**

d'aidants familiaux  
accompagnent des personnes  
vivant à domicile, pour des  
raisons de santé ou de handicap

**78,4 %**  
de la population  
vit en famille



**- 4 193 €**  
par an, c'est en 2021  
la différence, négative,  
annuelle de niveau de vie  
médian d'un couple avec  
2 enfants par rapport à  
un couple sans enfant.



**1,68**  
enfant par femme  
c'est le taux  
de fécondité

Environ

**500 000**

personnes bénéficient  
d'une mesure de protection  
juridique confiée à un membre  
de leur famille



**678 000**  
c'est le nombre  
de naissances en 2023

Retrouvez tout au long des prochaines  
pages, nos actions conventionnées



L'Unaf a une convention cadre avec l'Etat qui comprend 8 domaines d'actions : 4 communes avec les Udaf et 4 spécifiques. Les actions conventionnelles sont signalées par le pictogramme « Convention d'objectifs Etat-Unaf-Udaf 2022-2026 ».



# PRESTATIONS ET DROITS DES FAMILLES

## POLITIQUE FAMILIALE



### ACTION PHARE

#### ■ La conciliation vie familiale et vie professionnelle au cœur d'une politique familiale globale

Concilier responsabilités familiales et vie professionnelle a, pour l'Unaf, pour bénéfice essentiel de préserver l'activité professionnelle des parents qui est leur principale source de revenus. L'emploi est le principal levier de lutte contre la pauvreté des familles avec enfant(s). Et les parents citent massivement l'emploi comme condition nécessaire à remplir avant d'avoir des enfants. Concilier responsabilités familiales et emploi dépend de très nombreux facteurs : congés, disponibilité et qualité du service de la petite enfance, mais aussi coûts de ces services et conditions de travail des parents. Ce sujet par essence transversal a mobilisé les services de l'Unaf en 2023 au cours de dizaines d'actions de dissémination et de plaidoyer à haut niveau et de communication grand public.

En 2023, outre son action pour les congés parentaux et le service public de la petite enfance, l'Unaf a diffusé les résultats de l'Observatoire des familles consacré à la conciliation, dénoncé le coût excessif de l'accueil du jeune enfant, demandé l'inclusion de données concernant la conciliation vie familiale/vie professionnelle dans la refonte de l'index d'égalité professionnelle des entreprises et souligné le lien entre la dégradation tendancielle des indicateurs de conciliation entre vie familiale et professionnelle et la baisse des naissances.

« À l'occasion de la production d'un rapport d'expertise il est toujours essentiel de recueillir les analyses et les idées des principaux opérateurs concernés. Pour le travail sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les données et observations de l'Unaf, autour du désir d'enfant et sa réalisation, ont été déterminantes. »

**Julien Damon, sociologue, co auteur du rapport « pour renforcer le modèle français de conciliation entre vie des enfants, vie des parents et vie des entreprises »**

#### ■ Réforme de la gouvernance de la petite enfance dans le projet de loi plein emploi

Le projet de loi « plein emploi » comporte un article visant à réformer la gouvernance de la petite enfance en nommant « autorité organisatrice » les communes à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Cette disposition a été discutée lors de la séance du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) du mardi 23 mai et lors d'un conseil d'administration de la Cnaf du 24 mai : l'Unaf a fait part de son avis. Pour l'Unaf, il s'agit d'une première pierre à l'édifice de l'engagement présidentiel de créer un SPPE, et mériterait d'être complétée. Les obligations de développement relevant du bloc communal restent ainsi encore trop limitées. L'Unaf a publié plusieurs communiqués de presse et a également œuvré auprès des parlementaires pour les convaincre d'adopter ce texte qui va dans le bon sens.



**L'Unaf a été entendue :**

Le 10 juillet au Sénat, Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées précisait : « C'est bien en avançant de front sur ces trois axes – qualité, quantité, moyens – que nous pourrions, non seulement concrétiser la promesse du service public de la petite enfance, mais surtout répondre aux immenses défis auxquels nous sommes confrontés : défi du soutien aux parents et aux professionnels, défi du développement de l'enfant, avec une réforme qui est le pilier de la politique des "mille premiers jours" et, enfin, défi de la natalité, car, en mettant fin au parcours du combattant des familles, le service public de la petite enfance est aussi un investissement d'avenir, un levier pour renforcer la confiance et le soutien aux parents d'aujourd'hui et de demain. C'est ce à quoi nous appelle l'Union nationale des associations familiales, dont la présidente Marie-Andrée Blanc n'était autre que l'auteure de l'avis rendu en mars 2022 par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur le service public de la petite enfance, sur lequel l'ensemble de la concertation a été fondée. C'est donc une réforme majeure, aux multiples facettes, sociale, sociétale, économique, politique, qui vous est proposée aujourd'hui. »



**L'Unaf a obtenu le maintien du SPPE dans la loi plein emploi :**

Malgré des tentatives de suppression des articles 10 et 10 bis au Sénat comme à l'Assemblée nationale, la loi définitivement adoptée le 14 novembre 2023, comprend finalement, grâce à l'action de l'Unaf, les articles 17 et 18 respectivement relatifs à la modification de la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant dans la perspective de la mise en place du service public de la petite enfance et à la rénovation des modalités d'inspection et de contrôle des établissements d'accueil de jeune enfant.

**Pour un congé parental mieux indemnisé**

« Lever le pied » professionnellement durant la petite enfance, à temps plein ou partiel, est un besoin qu'expriment la plupart des parents en emploi. À ce jour la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), destinée entre autres à solvabiliser les congés parentaux d'éducation (CPE), est trop peu élevée (429 € par mois à taux plein) pour permettre de réaliser cette aspiration : son recours baisse d'ailleurs d'année en année.

L'Unaf milite pour un congé parental indemnisé à 75 % des revenus permettant aux parents d'accompagner leur enfant jusqu'à son premier anniversaire, débouchant ensuite sur une solution d'accueil abordable et de qualité qui serait garantie par le Service public de la petite enfance (SPPE), et tout en maintenant des possibilités de congés plus longs pour toutes les situations qui l'exigent. Elle souligne qu'un congé parental mieux indemnisé est un impératif exigé par la directive européenne portant sur la conciliation vie familiale/vie professionnelle, qui exige un montant permettant le recours au congé par les deux parents. Depuis 2017, l'Unaf porte cette aspiration des familles pour le congé parental indemnisé et a collaboré à une douzaine de missions et de rapports proposant une telle réforme, dont quatre en 2023 (HCFEA, Igas, Sénat, Assemblée nationale). En 2023, l'Unaf a porté cette revendication auprès des pouvoirs publics : Élysée, gouvernement, Parlement, Direction de la Sécurité sociale, Cour des comptes, Inspections générales des affaires sociales (Igas)

et des finances (Igf), Cnaf, et auprès du grand public avec six communiqués de presse et de nombreuses sollicitations médiatiques.



**L'Unaf a été entendue :**

Le rapport d'information du Sénat « Réformer l'indemnisation des congés parentaux pour donner un vrai choix aux familles » daté du 21 juin 2023 reprend les arguments de l'Unaf sur :

- Le niveau actuel d'indemnisation du congé : « très peu de couples aujourd'hui peuvent se permettre financièrement une telle perte de revenus ».
- La progressivité dans la montée en charge de la réforme avec un signal fort dès le PLFSS 2024.
- L'indemnisation proportionnelle au salaire antérieur ou à hauteur des indemnités journalières.

**L'année 2023 a marqué un premier tournant :** la ministre des Solidarités et des Familles a annoncé la création en 2024 d'un nouveau congé, coexistant avec l'ancien dispositif, destiné à répondre à ces aspirations, et a associé l'Unaf aux concertations préalables avec les partenaires sociaux pour préparer cette réforme.



**REPRÉSENTATIONS**

- **Haut conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) :** 1 séance plénière ; 8 séances du Conseil de la Famille : État des lieux sur l'accueil du jeune enfant (31 janvier, 7 mars), Le pouvoir d'achat des familles face au choc d'inflation (18 avril, 30 mai, 26 septembre, 7 novembre, 19 décembre) ; 3 séances du Conseil de l'Âge (voir rubrique Vieillesse autonomie aidants) ; 10 séances du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence (voir rubrique protection de l'enfance).
- **Conseil économique, social et environnemental (CESE) :** 25 assemblées plénières ; 6 Rencontres du CESE ou Événements CESE ; 17 Échos du CESE à destination du réseau des Udaf et des Uraf ; 22 avis adoptés, dont 4 sur saisine gouvernementale ; 2 rapports et avis ; 3 résolutions ; 1 déclaration sur un sujet d'actualité ; 27 interventions du Groupe Familiales en séance plénière et publiés au Journal officiel ; 8 expressions libres des groupes ; Le rapport annuel sur l'état de la France 2023 ; La contribution du CESE au Programme national de réforme de la France pour l'Europe ; Une contribution du CESE à la saisine du Sénat « Allocation universelle pour lutter contre la précarité de la jeunesse ».



**AUDITIONS PARLEMENTAIRES**

- **11 avril 2023 :** Audition dans le cadre de la Mission d'information « Réformer l'indemnisation des congés parentaux pour donner un vrai choix aux familles » par les rapporteurs Olivier Henno (Nord, UC) et Annie Le Houerou (Côtes-d'Armor, SER).
- **6 juin 2023 :** Audition par la rapporteure et sénatrice Pascale Gruny (Aisne, LR) sur le projet de loi pour le plein emploi et particulièrement ses articles 10 et 10 bis respectivement relatifs à la modification de la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant dans la perspective de la mise en place du service public de la petite enfance, et à la rénovation des modalités d'inspection et de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant.
- **26 juillet 2023 :** Audition de l'Unaf par la députée Fanta Berete sur la monoparentalité et les avancées législatives possibles pour les familles monoparentales.

- **5 septembre 2023** : Audition par les rapporteurs, les députés Paul Christophe (Nord, Horizons) et Christine Le Nabour (Ille-et-Vilaine, Renaissance) sur le projet de loi pour le plein emploi.
- **5 septembre 2023** : Rencontre avec le Président du Groupe LR du Sénat Bruno Retailleau sur les actualités de la politique familiale en lien avec le projet pour le plein emploi et le service public de la petite enfance.
- **27 septembre 2023** : Rencontre avec la députée, Annie Genevard (Doubs, LR) en vue de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi pour le plein emploi et son article posant les bases du service public de la petite enfance.
- **11 avril 2023** : Audition dans le cadre de la Mission d'information « Réformer l'indemnisation des congés parentaux pour donner un vrai choix aux familles » par les rapporteurs Olivier Henno (Nord, UC) et Annie Le Houerou (Côtes-d'Armor, SER).



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **De janvier à juillet 2023** : 19 rencontres avec Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et les membres de son cabinet.
- **7 avril 2023** : Audition de l'Unaf par Vincent Chevrier, Conseiller référendaire en service extraordinaire, sur le sujet des aides aux familles nombreuses.
- **10 mai 2023** : Rencontre avec Annelore Coury, conseillère sociale à l'Élysée, sur le congé parental, l'accueil du jeune enfant, la conciliation vie familiale/professionnelle, et les prestations familiales.
- **28 août 2023** : Rencontre avec Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles, notamment sur le coût de l'accueil du jeune enfant, le congé parental et le pouvoir d'achat des familles avec enfant(s).
- **D'août à décembre 2023** : 15 rencontres avec Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles et les membres de son cabinet.



## GROUPES DE TRAVAIL

- **Conseil national de la refondation (CNR) plénier : 14 mars 2023** : Participation, dans le cadre du Conseil national de la Refondation, au 2<sup>e</sup> Comité des parties prenantes. 7 septembre 2023 : Participation à l'Élysée, sur invitation du Président de la République, au troisième Conseil national de la Refondation Plénier. 5 octobre 2023 : Participation à Matignon, et sur invitation de la Première ministre, Elisabeth Borne, au Conseil national de la refondation sur les suites des violences urbaines.
- **Concertation sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle - Ministère des Solidarités et des Familles : 25 octobre 2023** : Participation à la 1<sup>re</sup> réunion de concertation organisée par Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles. 6 novembre 2023 : Intervention à la 2<sup>e</sup> concertation.



## ÉTUDES ET PLAIDOYERS

- **Observatoire des familles « conciliation »** : En 2023, le réseau Unaf Udaf Uraf a consacré son enquête annuelle de l'Observatoire des Familles « Conciliation vie familiale vie professionnelle » élaborée avec les Uraf a été réalisée par le prestataire Opinion Way, 38 Udaf et 9 Uraf ont participé. Un communiqué de presse intitulé « Avoir du temps pour ses enfants : un enjeu de société majeur » a été diffusé le 16 mars 2023. Cette enquête a fait l'objet de présentation dans plusieurs Udaf et Uraf, notamment auprès des partenaires sociaux.



Comment les familles réussissent-elles à concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle ?  
Quels sont leurs besoins et leurs aspirations ?

Enquête et rapport d'étude réalisés par *“opinionway”*



- Selon le Baromètre des familles 2023 **les difficultés de conciliation vie familiale - vie professionnelle s'aggravent** : 76 % des parents qui travaillent (+3 points par rapport à 2022) ont rencontré des difficultés au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour assumer leurs responsabilités familiales parce qu'ils passent trop de temps à leur travail, dont 40 % (+4 points) plusieurs fois par mois. C'est encore plus le cas pour les parents d'enfants de 4 à 5 ans (49 %) et pour les cadres (48 %).



2023



- **« Recherches Familiales fête ses 20 ans – Regards interdisciplinaires sur la famille ».**

Le numéro 20 de la revue « Recherches familiales » porte un regard rétrospectif sur les évolutions de la famille et de la recherche sur la famille ces vingt dernières années. L'occasion de valoriser le rôle de cette revue annuelle dans les travaux de recherche scientifique pluridisciplinaire sur la famille.

Outre l'Unaf, le comité de rédaction de Recherches familiales comprend les membres de nombreuses instances : CNRS CERMES, Université de Strasbourg, Université de Rennes,



Université de Paris-Descartes, Université de Paris-Sorbonne, Université de Haute-Alsace, Université de Bretagne occidentale, Université de Franche-Comté, Université de Fribourg (Suisse), IHEID de Genève, Université de Nantes, Université de Toulouse Paul Sabatier, INED, Cercle Freudien, EESP Lausanne (Suisse), Université Lumière Lyon, Université Paris Nanterre.



• **Réalités familiales n° 140/141 « Naître »**

Entre choix intime, bouleversement existentiel, et responsabilité collective, ce numéro de Réalités familiales, intitulé « Naître », s'intéresse au moment unique de l'arrivée à la vie. Préfacée par Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités,



de l'Autonomie et des Personnes handicapées, la revue plaide, à travers les éclairages de contributeurs de tous horizons, pour un meilleur accompagnement des bébés et de leurs familles. Ce numéro témoigne aussi de l'engagement de l'ensemble du réseau Unaf-Udaf pour défendre les familles, quels que soient leurs choix et les difficultés qu'elles rencontrent.

• **Réalités familiales n° 142 « Les couples aujourd'hui »**

Ce numéro de Réalités familiales explore un thème aussi intime que politique : les couples aujourd'hui. Préfacée par Aurore



Bergé, ministre des Solidarités et des Familles, la revue fait appel à l'expertise de contributeurs de tous horizons pour documenter les grands enjeux et les défis qui traversent la vie des couples et mettre en lumière la nécessité de les accompagner aux étapes clés de leurs parcours. Elle reprend en partie les actes de l'assemblée générale de l'Unaf 2023.

• Rédaction d'un article dans la revue « Regards » de l'école nationale supérieure de sécurité sociale (En3s), n° 62 décembre 2023 « Responsabilités familiales et protection sociale : l'inévitable articulation ».

une véritable stratégie dotée d'indicateurs de suivi.

Afin d'accompagner le réseau dans l'appropriation de ce nouveau cadre de développement de la politique familiale, l'Unaf a organisé un webinaire en septembre 2023 sur la COG et a largement communiqué sur le contenu de ce document dans le cadre de la lettre Caf, du magazine des représentants, du site internet de l'Unaf..

En 2023, au niveau départemental, les représentants familiaux ont participé aux négociations sur les CPOG (Contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion) qui déclinent la convention nationale, en fonction des particularités locales : document particulièrement stratégique, puisqu'il s'agit d'une feuille de route départementale sur le développement de la politique familiale sur le territoire pour les 5 années à venir. L'Unaf a également accompagné son réseau sur ce volet en organisant une rencontre nationale, des formations spécifiques en partenariat avec l'Unafor et en publiant des outils (cartographies départementales sur l'action sociale des Caf, trame de déclaration pour l'adoption des CPOG à personnaliser..).

À noter que l'Unaf, en amont de l'adoption de cette nouvelle convention d'objectifs a publié un dossier d'analyses répertoriant l'ensemble de ses propositions. Publié en février 2023, ce document récapitule les positions de l'Unaf sur le Service public de la petite enfance, la politique de soutien à la parentalité, le périscolaire, la jeunesse et la prise en compte des personnes vulnérables dans la délivrance des prestations.

■ **Revalorisation des prestations au 1<sup>er</sup> avril 2024 : une hausse insuffisante pour faire face à l'inflation qui frappe les familles**

Point d'inquiétude majeure de l'Unaf : les revalorisations insuffisantes des prestations familiales et de leurs plafonds. Telles que prévues dans le PLFSS pour 2024, elles ne permettront pas le maintien du pouvoir d'achat des familles avec enfants. Cette situation est encore plus préjudiciable pour les familles nombreuses et pour les familles monoparentales, en raison de l'importance des transferts sociaux dans leur budget. Les travaux actuels du HCFEA révèlent l'ampleur de ces pertes depuis plusieurs années et formulent des propositions dans le contexte actuel de forte inflation. L'Unaf a alerté les pouvoirs publics sur cette situation, notamment lors du passage du PLFSS pour 2024 au conseil d'administration de la Cnaf. Un communiqué de presse a également été publié.

■ **Participation familiale en crèche et réforme du complément mode de garde (CMG) : l'Unaf se mobilise pour éviter des augmentations de restes à charge pour les familles**

Adoptée dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023, la réforme du CMG sera mise en place en 2025. En accord avec les principes de la réforme, mais inquiète du nombre de familles perdantes, l'Unaf a alerté les pouvoirs publics sur les impacts potentiellement négatifs sur l'emploi et l'égalité professionnelle. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu pour défendre l'adoption de choix techniques et paramétriques plus avantageux pour les familles.

De même, dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion Cnaf/État, il a été prévu un déplafonnement des barèmes des participations familiales en crèche. Alors qu'un déplafonnement conséquent avait eu lieu sur la dernière COG, l'Unaf a alerté sur cette mesure défavorable à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

**BRANCHE FAMILLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**



**ACTION PHARE**

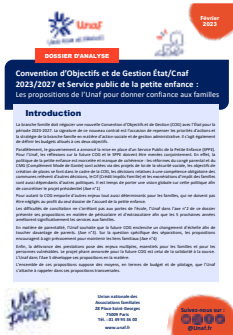
■ **Adoption d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion entre l'État et la Cnaf : Vote favorable de l'Unaf**

La signature de cette nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) intervenue en juillet 2023 engage la branche famille dans de nombreux projets impactant les familles. L'Unaf, qui a émis un vote favorable en conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), note avec satisfaction l'engagement pris : les moyens négociés sont conséquents et bien supérieurs à ceux de la dernière COG. De nombreuses actions et améliorations sont prévues notamment sur la petite enfance. L'augmentation des fonds locaux, les modalités favorables de pilotage du Fonds national d'action sociale (Fnas) ainsi que les moyens humains obtenus sont favorables pour mener à bien une politique familiale ambitieuse dans les territoires. L'Unaf regrette tout de même, le manque d'objectifs sur le soutien à la parentalité et le périscolaire. La COG dégage des moyens pour ces deux politiques publiques, mais il manque



## ÉTUDES ET PLAIDOYERS

- **Convention d'objectifs et de gestion État/Cnaf 2023/2027 et Service public de la petite enfance** : Les propositions de l'Unaf pour donner confiance aux familles : Afin de donner avis aux Pouvoirs publics sur ces deux chantiers stratégiques, l'Unaf a publié en janvier un dossier de propositions pour que les 5 prochaines années soient synonymes d'avancées concrètes pour les familles.



## AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- **28 septembre 2023** : Audition par la députée, Joëlle Mélin (Bouches-du-Rhône, RN), Rapporteuse pour avis de la Commission des affaires sociales sur le projet de loi de finances 2024 concernant les crédits et l'équilibre des régimes de retraite en lien avec la démographie.
- **11 octobre 2023** : Audition par la rapporteure générale, la députée Stéphanie Rist (Loiret, Renaissance) et le rapporteur spécial Branche famille Paul Christophe (Nord, Horizons) sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024.
- **31 octobre 2023** : Audition par le rapporteur de la Branche famille, le sénateur Olivier Henno (Nord, UC) sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024.
- **7 novembre 2023** : Rencontre avec Thomas Roller, Secrétaire national du parti socialiste en charge de la vie associative pour une présentation de l'Unaf et de la politique familiale avec un accent sur les questions de parentalité.
- **16 novembre 2023** : Contribution de l'Unaf au rapporteur, le député Hadrien Clouet (LFI, Haute-Garonne) sur la proposition de loi visant à déconjugaliser l'allocation de soutien familial.
- **22 novembre 2023** : Rencontre avec le Président du Groupe LR de l'Assemblée nationale, le député Olivier Marleix (LR, Eure-et-Loir) sur les actualités de la politique familiale.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **25 janvier 2023** : Rencontre avec Franck von Lennepe, directeur de la Sécurité sociale, Pauline Domingo, directrice de projet Service public de la petite enfance et Marion Muscat, adjointe à la sous-directrice de l'accès aux soins, des prestations familiales et des AT-MP pour échanger sur la réforme de retraite, les aidants, la COG Etat-Cnaf et le Service public de la petite enfance.
- **10 mai 2023** : Rencontre avec Jean-Christophe Combe, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, sur les mesures attendues sur l'accueil de la petite enfance, sur la politique de la branche Famille pour les 5 prochaines années, et sur l'accès des classes moyennes aux prestations familiales.

- **10 juillet 2023** : Participation à la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) par le ministre, Jean-Christophe Combe, la Présidente de la Cnaf, Isabelle Sancerni et le Directeur général, Nicolas Grivel.
- **18 juillet 2023** : Rencontre avec Franck von Lennepe, directeur de la Sécurité sociale, et ses collaborateurs pour échanger sur le PLFSS 2024, les projets de réforme du congé parental d'éducation et sur les barèmes des participations familiales en crèche.
- **25 juillet 2023** : Audition par la Cour des comptes dans le cadre d'une enquête sur la qualité des services rendus aux assurés par les caisses de Sécurité sociale du régime général
- **26 juillet 2023** : Rencontre avec Isabelle Sancerni, présidente de la Cnaf, Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf, Frédéric Vabre, directeur de cabinet sur la nouvelle COG, sur les projets de réforme du congé parental d'éducation et sur les barèmes des participations familiales en crèche.
- **13 septembre 2023** : Prise de parole devant la ministre des Solidarités et des familles Aurore Bergé durant le Conseil d'Administration de la Cnaf, sur le congé parental et la conciliation vie familiale/vie professionnelle.
- **14 novembre 2023** : Rencontre avec Marion Muscat, adjointe à la sous-directrice de l'accès aux soins, des prestations familiales et des AT-MP et la deuxième sous-direction de la DSS pour échanger sur la réforme du complément mode de garde (CMG).
- **29 novembre 2023** : Rencontre avec Elisa Bazin, conseillère en charge de l'enfance et de la parentalité, cabinet de la ministre des Solidarités et des Familles sur l'augmentation des participations familiales en crèche et sur le lancement de la commission parentalité.
- **30 novembre 2023** : Entretien avec Charles Boriaud, Conseiller chargé des prestations sociales et de la solidarité à la source, auprès de la ministre des Solidarités et des familles, Aurore Bergé.



## REPRÉSENTATIONS

- **Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)** : 52 réunions.
- **Commission des comptes de Sécurité sociale (CCSS)** : 2 réunions.
- **Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS)** : 10 réunions.

## BRANCHE ASSURANCE MALADIE



### ACTION PHARE

## Adoption d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) État - Cnam – Vote favorable de l'Unaf

La signature de cette nouvelle convention d'objectifs et de gestion intervenue en juillet 2023 engage la branche maladie dans des projets qui impacteront les familles. L'Unaf, qui a émis un vote favorable au conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), note avec satisfaction l'engagement pris et l'intégration de plusieurs de ses remarques : la prévention est identifiée comme un axe prioritaire, les démarches d'aller-vers seront accentuées et le rôle des Missions accompagnement santé maintenu, une simplification importante des démarches

pour les familles sera initiée par l'assurance maladie, le panier de soin du 100 % sera complété et les relations partenariales, dont les relations avec les associations sont mises en avant au sein de cette COG. L'Unaf reste en revanche vigilante concernant le nombre d'Emplois à temps plein (ETP) déployé, qui doit être suffisant pour permettre de répondre à ces ambitions, d'autant que ceci est un gage de la qualité de l'accueil que l'on doit à tous les assurés, quel que soit leur lieu de vie, leurs parcours de santé ou leur statut. C'est pourquoi elle a soutenu la mise en place d'une clause de revoyure qui donne au Conseil de la Cnam un droit de regard sur la mise en œuvre des différents programmes et l'adaptation à donner concernant l'évolution des effectifs de l'Assurance maladie.

Afin d'accompagner le réseau dans l'appropriation de ce nouveau cadre de développement de la politique familiale, l'Unaf a organisé une journée nationale en novembre 2023 sur la COG et a largement communiqué sur le contenu de ce document dans le cadre de la lettre Assurance maladie, le magazine des représentants, le site internet de l'Unaf...

À noter que l'Unaf, en amont de l'adoption de cette nouvelle convention d'objectifs a largement été intégrée aux discussions concernant l'élaboration de la nouvelle COG au sein du Conseil de la Cnam. Elle souligne le travail collaboratif et de co-construction mis en place par les services de la Cnam

« L'Unaf est un partenaire qui a été très impliqué dans la construction des orientations de la COG 2023-2027. En effet, l'Unaf a très tôt travaillé et sélectionné des sujets avec une dimension familiale qui ont pu être intégrés dans la future COG notamment sur le parcours des femmes enceintes et le parcours de prévention des 1 000 premiers jours. L'Unaf a particulièrement soutenu la démarche "d'aller vers" de l'assurance maladie avec une approche partenariale pour mieux accompagner les populations. »

Fabrice Gombert, Président de la Cnam et de l'Uncam

### ■ L'Unaf s'oppose au doublement des franchises et participations médicales

Au sein du Conseil de la Cnam, et auprès de la Direction de la Sécurité sociale, l'Unaf a exprimé son opposition au doublement des franchises et participations médicales. En effet, au moment où les familles sont déjà en difficulté du fait d'une forte inflation et d'une hausse généralisée des prix, une telle mesure serait particulièrement malvenue et pourrait être un obstacle supplémentaire pour certaines familles dans l'accès aux soins. Par ailleurs, l'Unaf a rappelé que les frais de santé sont des dépenses contraintes, et non choisies. Enfin, avec la généralisation du tiers payant, l'Unaf s'inquiète de l'impact plus important qu'auront pour les familles les récupérations de ces franchises et participations forfaitaires sur les autres prestations ou remboursements de soins.

L'Unaf a également signé une tribune, intitulée « Pour garantir l'accès aux soins pour tous, nous refusons la hausse des franchises médicales », publiée dans Le Monde, au côté de plus de 60 associations, dont France Assos Santé.

### ■ Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) : l'Unaf prend acte d'un projet peu ambitieux

L'Unaf a pris acte au Conseil de la Cnam du PLFSS 2024 sur son volet concernant la branche maladie. En effet, pour l'Unaf, ce projet de loi était peu ambitieux pour répondre aux enjeux d'accompagnement des familles, de soutien aux aidants, de prise en charge de la dépendance et de renforcement de notre système de soin et de santé. Ces aspects n'y ont été que peu, voire pas du tout traités.

L'Unaf a ainsi rédigé une déclaration en s'exprimant plus précisément sur les mesures concernant la prévention et celles concernant l'accès aux soins et le recours aux droits. Elle a également à cette occasion réaffirmé son opposition à un doublement des franchises médicales et des participations forfaitaires qui viendraient accroître le reste à charge des familles. L'Unaf a également transmis sa déclaration pour information à ses représentants familiaux Udaf en Cnam.



### PARTENARIATS

- **Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) :** L'Unaf et la Cnam ont signé en novembre 2021 une convention-cadre de partenariat déclinable entre les Caisses primaires d'assurance maladie (Cnam) et les Udaf. En 2023, l'Unaf et la Cnam ont notamment organisé deux webinaires : un présentant l'offre de service des Udaf au réseau des Cnam et un présentant l'outil de l'Assurance maladie « Espace Partenaire » aux Udaf. Ces temps d'échanges sont l'opportunité d'améliorer la connaissance mutuelle de nos 2 réseaux afin de contribuer à une meilleure orientation respective vers les services et dispositifs mis en place par les Udaf et les Cnam. Le bilan 2022 de la convention et de ses déclinaisons a été présenté lors de la journée des Présidents-Directeurs du 25 novembre 2023 : grâce à ces partenariats dans 48 départements, 7 040 familles ont bénéficié d'une ouverture de droits à la protection universelle maladie (PUMa), à la complémentaire santé solidaire (CSS) et à l'Aide médicale d'état (AME) et 180 familles ont bénéficié d'un accès aux soins.



### REPRÉSENTATIONS

- **Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) :** 77 réunions (dont 14 du Conseil, 31 de la commission de législation et de réglementation et 6 de la commission d'action sanitaire et sociale).
- **Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) :** 7 réunions.
- **Comité de suivi de la Complémentaire santé solidaire :** 2 réunions.
- **Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA) :** 38 réunions.



### GROUPES DE TRAVAIL

- **France Assos Santé :** Groupe de travail « Assurance Maladie » (10 réunions) : élaboration d'un livret emploi pour les travailleurs malades, en situation de handicap et les aidants, PLFSS, COG, arrêt de travail, franchises médicales, PPL retraite...
- **Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF) :** Groupe de travail « contacts Mutualité associations d'usagers et solidarité » (3 réunions) : PLFSS, baromètre santé-social, Conseil National de la Refondation (CNR), 100 % santé, prévention.

- **Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) :** Réunion partenaires d'information et d'échanges (6 réunions).



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **7 juin 2023 :** Rencontre interassociative avec Sophia Bouzid, cheffe du bureau de l'accès aux soins et des prestations de santé, et Alexis Anagnan du même bureau, de la Direction de la Sécurité sociale, pour échanger sur le PLFSS 2024.
- **25 juillet 2023 :** Audition par Sophie Chabbert et Philippe Lavastre, Cour des comptes, sur la qualité des services rendus aux assurés par les caisses de Sécurité sociale et le non-recours aux droits.

## DROITS FAMILIAUX EN MATIÈRE DE RETRAITE

### ■ Réforme des retraites : Alerte sur un projet qui pénalise les mères de famille

La loi du 14 avril 2023, loi de financement rectificative de la sécurité sociale contient les dispositions d'une importante réforme des retraites portant progressivement l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans. Les débats sur cette réforme des retraites ont notamment porté sur l'égalité femmes-hommes dans le système et l'utilité des MDA (majorations de durée d'assurance), un des trois principaux dispositifs de droits familiaux. En effet, avec la réforme, certaines mères de famille auront atteint les 43 ans de durée de cotisation pour bénéficier du taux plein, avant le nouvel âge légal de départ de 64 ans. De fait, elles « surcotiseraient » sans droit supplémentaire. Le droit à la MDA deviendrait un droit inutile pour ces mères ayant conjugué une carrière complète avec l'éducation d'enfants. L'Unaf a rencontré le cabinet du ministre du travail puis alerté à plusieurs reprises sur ce risque, notamment à travers des communiqués de presse le 10 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2023 : ce dernier fait plusieurs propositions pour éviter cet effet aux dépens des parents.



#### L'Unaf a été entendue :

La réforme finale a tenu compte de ces alertes. L'article 11 de la loi prévoit une « surcote » pour ces mères de famille (les pères peuvent aussi être concernés s'ils bénéficient de la « MDA éducation »). Les parents – ayant droit à la MDA – qui auront déjà tous leurs trimestres validés pour une retraite à taux plein avant le nouvel âge légal de départ bénéficieront désormais d'une majoration de leur pension de 1,25 % par trimestre supplémentaire dans la limite d'1 an (soit 5 %). Cette surcote permet donc de convertir des droits en termes de durée, devenus inutiles, en suppléments de pensions. La réforme a aussi réservé au moins 2 trimestres (sur 4) de la « MDA éducation » aux mères. De plus, l'AVPF liée à la perception de la PreParE, a été intégrée au dispositif « carrière longue », dans la limite de 4 trimestres. Il s'agit néanmoins d'une mesure à l'impact limité.

## DROIT DES FAMILLES, JUSTICE FAMILIALE

### ■ Responsabilité des mineurs et place des parents

À la suite des émeutes du 27 juin au 7 juillet 2023 déclenchées par la mort du jeune Nahel à Nanterre consécutif au tir d'un policier lors d'un contrôle routier, plusieurs voix politiques se sont élevées sur la responsabilité des parents des jeunes émeutiers. Pour éclairer le débat et être force de proposition, l'Unaf a travaillé sur quelques pistes qui articulent l'aide à la parentalité avec le droit de la famille.

**À propos d'un statut de beau-parent :** À la question de savoir s'il fallait créer un statut du beau-parent, et à celle de savoir si la notion de « responsabilité » pouvait se substituer dans le Code civil à celle d'« autorité », l'Unaf s'est prononcée pour le maintien de la notion d'autorité parentale dans le Code civil, proposant l'ajout d'un article qui pourrait être le suivant : « toute personne qui vit habituellement et légalement avec un enfant est en droit et en devoir d'exercer les actes de la vie quotidienne ».

**Pour une assurance parentale obligatoire :** L'Unaf propose aussi de rendre obligatoire le fait d'avoir une assurance « parentale », en adossant cette initiative à un projet de création d'un fonds dédié afin que tous les parents puissent y avoir accès, afin que chacun d'entre eux soit civilement protégé contre les conséquences des actes de leur enfant, et que chaque victime ait la garantie d'être indemnisée.

**Vers un principe de mineur assisté :** Le mineur est en principe « incapable » tout le temps de sa minorité, ce qui ne doit pas être perçu comme une discrimination, mais comme la condition d'une protection liée à sa faiblesse et sa vulnérabilité. La représentation du mineur liée à l'autorité parentale s'exerce ainsi de manière indifférenciée, qu'il ait 2 mois, ou 17 ans. Plutôt que d'engager des mesures sans cesse plus répressives à l'endroit des mineurs et de leurs parents, ne peut-on faire le pari de la responsabilisation de chacun en clarifiant les droits et obligations de chacun, et en créant un statut intermédiaire entre la minorité et la majorité ? Dans cette optique, l'Unaf propose de travailler le projet d'élaboration d'un statut de mineur « assisté », ouvert dès 15 ou 16 ans et pouvant éventuellement être étendu aux jeunes majeurs. L'idée est de distinguer les catégories de décisions et d'actes pouvant être exercées par le mineur sous ce statut, soit seul, soit assisté du représentant légal, soit par le représentant légal seul ; un peu à la manière de ce qui existe en matière de protection juridique des majeurs.

### ■ Médiation familiale

La médiation familiale est l'une des actions de soutien de la parentalité financées en partie par la Cnaf. Une importante concertation a été menée avec la quarantaine d'Udaf investies pour formuler des propositions à l'occasion de la nouvelle COG État/Cnaf, ainsi que pour l'évolution du référentiel de financement des services voulue par les pouvoirs publics.

Deux études ont été conduites auprès des directeurs du réseau (problématiques de financement et ressources humaines) et des professionnels (hauts conflits, violences conjugales).

L'Unaf s'est aussi mobilisée avec la Fenamef et la Cnape, concernant le décret relatif au recours à la médiation familiale dans le cadre de l'assistance éducative.

## ■ Espaces de rencontre

Les espaces de rencontre sont toujours au cœur des préoccupations de l'Unaf et des pouvoirs publics concernant les importantes listes d'attente qui persistent pour les enfants et leurs familles, mais aussi les difficultés persistantes de financement. Les mesures judiciaires avec problématiques de violences conjugales concernent désormais 37 % des nouvelles mesures (+ 101 % d'augmentation entre 2019 et 2022). L'Unaf partage pleinement ses axes de plaidoyer et son action dans ces domaines avec la FFER, fédération représentative des espaces de rencontre.

## ■ Justice familiale

### Au CESE, le groupe Familles vote l'avis du 13 septembre 2023 sur « le sens de la peine »

La question du sens de la peine est un sujet délicat et les réponses apportées évoluent comme évolue notre modèle social. Mais elles se heurtent néanmoins aux moyens qui lui sont consacrés. C'est dans ce contexte que cet avis comporte des préconisations visant à infléchir le cours de la justice pénale française caractérisée aujourd'hui par un recours important à l'incarcération. Le Groupe Familles tient à souligner en préalable l'alerte que comporte cet avis sur la déjudiciarisation de la justice familiale, dont le divorce sans juge, comme réponse inadaptée au manque de moyens de notre système judiciaire avec des conséquences préjudiciables pour les familles et les enfants. Le Groupe soutient particulièrement la préconisation 4 sur la nécessité de renforcer l'enseignement dès l'école des grands principes de la justice et de son organisation. Parce que la confiance à l'égard de l'institution judiciaire, sa légitimité et son autorité sont au fondement de la démocratie, cette préconisation est primordiale au risque sinon d'aggraver les fractures qui traversent notre société. Il soutient également la préconisation 6 qui appelle à une protection immédiate des victimes de violences intrafamiliales tout en assurant une prise en charge plus globale. Le Groupe Familles remercie les rapporteurs d'avoir mis au cœur de la préconisation l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit guider les mesures indispensables d'accompagnement. Le Groupe Familles est plus réservé sur la régulation administrative qui devrait faire face à la surpopulation carcérale. La peine perd son sens si elle est susceptible de varier en fonction des circonstances de temps et de lieu. Il nous semble plus judicieux de mettre un accent particulier sur les préconisations 2, 3 et 9 qui tendent toutes les trois à une réduction du nombre des incarcérations, soit en requalifiant certains délits soit en limitant le recours à la détention provisoire.



## GROUPES DE TRAVAIL

• **Instance nationale ruptures familiales** : Interface entre les pouvoirs publics, les fédérations et associations nationales dont les réseaux gèrent des services de médiation familiale, des espaces de rencontre y compris en milieu carcéral, ou animent une activité de conseil conjugal et familial : 4 réunions plénières.



## AUDITIONS PARLEMENTAIRES

• **28 novembre 2023** : Audition par la rapporteure, la sénatrice Marie Mercier (Saône-et-Loire, LR) sur la proposition de loi relative aux droits de l'enfant à entretenir régulièrement des relations personnelles avec ses parents en cas de séparation de ces derniers.

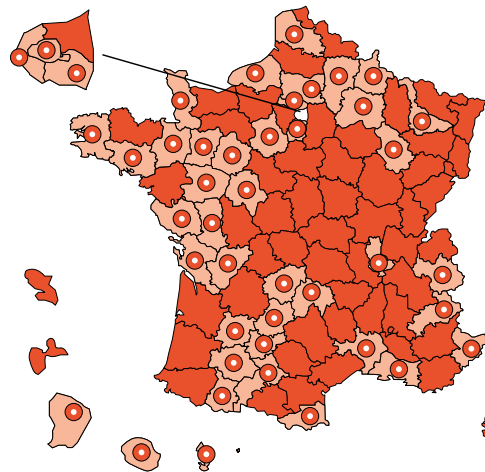


## SERVICES EN UDAF

### ■ Médiation familiale

À la demande des services sociaux (Caf, département, Action logement), les Udaf accompagnent des personnes et des familles qui ont des difficultés pour faire face à leurs dépenses de logement.

**40 Udaf proposent un service de médiation familiale.**



### SOUTIEN DE L'UNAF

• **Groupe « Médiation familiale »** : Ce groupe réunit la quarantaine d'Udaf gestionnaires d'un service de médiation familiale dans le réseau Unaf/Udaf. 6 réunions plénières et 1 réunion avec les seuls directeurs d'Udaf.

### ■ Espaces de rencontre

Les espaces de rencontre sont des lieux d'accueil neutres, transitoires et autonomes, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la remise de l'enfant à l'autre parent, ou la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite.

**18 Udaf sont gestionnaires d'un espace de rencontre.**



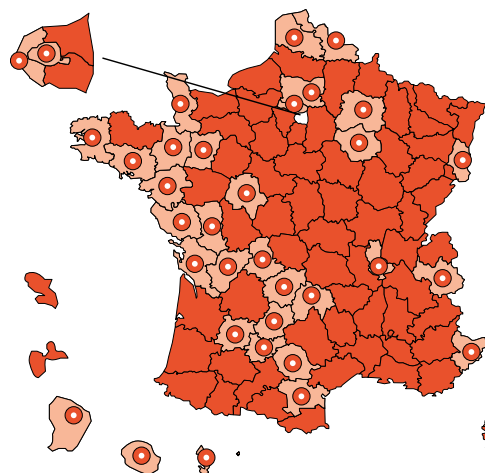
### SOUTIEN DE L'UNAF

• **Groupe « Espace de rencontre »** : Ce groupe réunit les Udaf gestionnaires d'un espace de rencontre dans le réseau Unaf/Udaf. 1 réunion

### ■ Les ateliers Pep's



**35 Udaf sont engagées** dans la dynamique d'animation d'ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés.





## SOUTIEN DE L'UNAF

Le réseau a été réuni de façon soutenue pour soutenir les Udaf qui se lancent, permettre des interactions entre professionnels et coconstruire avec l'Unaf un kit de communication complet, avec le choix d'un nom et d'une identité spécifique.

L'Unaf a initié des échanges avec les autres têtes de réseau dans ce domaine pour élaborer ensemble une plateforme partenariale, et créer un espace en ligne afin de promouvoir cette nouvelle offre de service auprès des familles.

- **Groupe « Ateliers Pep's / Ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés » CPO :** Ce groupe de travail réunit la trentaine d'Udaf engagées dans la dynamique d'animation et de développement de cette action dans le cadre de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs État/Unaf 2022/26, ou en dehors de ce cadre. 5 réunions.

## Secrétariat de la Médaille de l'enfance et des familles

Créée en 1920, la médaille de la famille est une distinction honorifique définie par le Code de l'action sociale et des familles. Son nom et ses conditions d'attribution ont été réformés par décret du 17 février 2022.

Elle est désormais décernée aux mères et aux pères de famille qui élèvent ou ont élevé au moins 4 enfants ou aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement un ou plusieurs enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile.

**Dans 68 départements, ce sont les Udaf qui assurent le secrétariat de la commission départementale de la médaille de la famille et coordonnent les enquêtes en vue de son attribution.**

## INCLUSION NUMÉRIQUE

En mars 2023, l'Unaf est devenue sociétaire de la MedNum, structure reconnue et fédératrice autour des questions d'inclusion numérique. Cette souscription a pour objectif de promouvoir l'engagement du réseau pour participer au développement des conseillers numériques et de trouver des soutiens et des relais pour porter la voix des difficultés rencontrées par les familles, et les personnes accompagnées pour accéder à leur accès aux droits face à la dématérialisation des démarches.



## PARTENARIATS

- **MedNum :** Participation à l'AG et réunions sociétaires (3 réunions). Participation au guide « Représentants des usagers, comprendre et participer à l'inclusion numérique » - L'inclusion numérique dans le réseau des Udaf – France Asso santé et MedNum – janvier 2023
- **Agence nationale de la cohésion des territoires :** Participation au comité des têtes de réseau CNFS (Conseillers Numériques France Service) (3 réunions) et au webinaire « Résultat du programme de recherche évaluatif du dispositif Conseiller numérique » (1 réunion).



## INFORMATION AUX FAMILLES

- **Consumag « Comment se protéger des arnaques lors d'achats en ligne ? » 12 janvier 2023**

Les arnaques en ligne sont de plus en plus nombreuses et les pirates de plus en plus rusés. Il n'est donc pas toujours facile de distinguer le vrai du faux. Avec la crise sanitaire, les ventes en ligne ont connu une croissance exponentielle, ce qui a réveillé l'appétit des cybercriminels toujours prêts à innover pour mieux arnaquer les consommateurs via des sites de vente douteux, voire malveillants ! L'Unaf donne des consignes pour éviter les arnaques.



## SERVICES EN UDAF

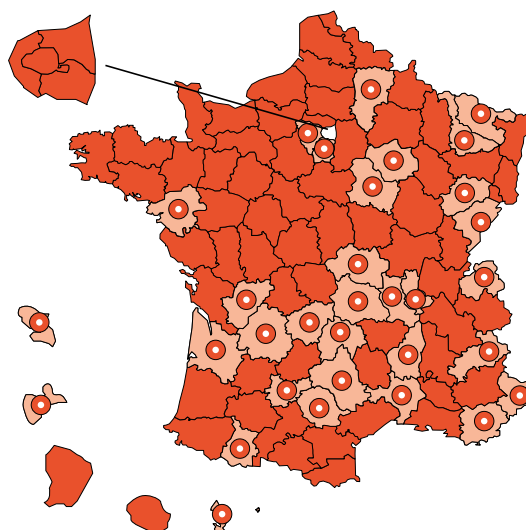
### Conseillers numériques

En 2023, 27 Udaf sont engagées dans le dispositif « conseillers numériques » en postulant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par le gouvernement l'année dernière. À ce jour 30 conseillers numériques sont actifs au sein des Udaf.

**Ce sont au total 9 526 personnes qui ont été accompagnées**



**CONSEILLER NUMÉRIQUE**  
France services





# ENFANCE ET SOUTIEN AUX PARENTS

## PETITE ENFANCE

### ■ Participation aux concertations sur la création du SPPE

L'année 2023 a été marquée par de nombreux événements qui auront un impact favorable pour garantir aux familles une place et un accueil de qualité de leur enfant de 0 à 3 ans. Le Service public de la petite enfance (SPPE) annoncé par le gouvernement a fait l'objet d'une vaste concertation. L'Unaf a été auditionnée plusieurs fois par le ministre Jean-Christophe Combe, par la direction de la Sécurité sociale (DSS). Un article de loi (article 17) dans la loi « Plein emploi », après de nombreux ajustements, a finalement été promulgué le 18 décembre 2023 permettant de mettre en place le SPPE en faisant des communes les « autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ». Celles-ci auront à partir de 2025 des missions de recensement des besoins des familles et de l'offre d'accueil et, pour les communes de plus de 3500 habitants, la nécessité de planifier le développement des modes d'accueil et de soutenir leur qualité, pour celles de plus de 10000 habitants, celle de mettre en place au moins un relais petite enfance (RPE).

### ■ Alerte sur la qualité de l'accueil dans les crèches

L'année 2023 a par ailleurs été marquée par un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). L'Unaf, auditionnée, a relayé ce rapport lors de son conseil d'administration. Ce rapport donne lieu à un travail de construction de référentiels de qualité dans les modes d'accueil tant collectifs qu'individuels, animé par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et l'Igas, débutant en fin 2023, auquel participe l'Unaf. Il a aussi eu un impact sur la COG État-Cnaf et certains éléments relatifs aux financements des EAJE.

L'Unaf a été auditionnée pour l'enquête de l'Igas sur le modèle des microcrèches Paje et notamment privées lucratives. Une enquête de l'Assemblée nationale a été déclenchée notamment à la suite des alertes de l'Unaf.

### ■ Participation au comité de filière

L'Unaf participe au Comité de filière métiers de la petite enfance (CFPE). Installé en novembre 2021, ce a pour objectif de répondre à la grave pénurie de professionnels auquel doit faire face le secteur et proposer des solutions pour restaurer l'attractivité des métiers de la petite enfance. Pour ce faire, le CFPE rassemble les associations d'élus et les représentants syndicaux et associatifs des professionnels des modes d'accueil du jeune enfant, individuel ou collectif, du secteur public comme privé, marchand ou non marchand. L'Unaf y représente les familles et participe aux différents groupes de travail (sauf le groupe de travail intitulé « droit conventionnel » qui ne concerne que les branches.) En 2023, le CFPE a donné son avis sur des points d'actualité comme l'article 10 (maintenant 18) de la loi Plein emploi, le rapport de l'Igas sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance, ainsi que sur la création d'un socle social commun en faveur des professionnels, et le soutien à l'accueil individuel...



## AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- **24 mai 2023** : Audition par le député William Martinet (Yvelines, LFI) dans le cadre de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur le modèle économique des entreprises de crèches et la qualité de l'accueil des jeunes enfants au sein de leurs établissements.



### L'Unaf a été entendue :

Cette proposition a été adoptée en séance publique le 28 novembre 2023. Au cours de la discussion générale, l'Unaf a été citée par l'auteur de la résolution : « Les alertes nous viennent de partout. "Voyant rouge sur le modèle économique des crèches privées lucratives", juge de son côté l'Unaf » reprenant le communiqué de presse de l'Unaf du 6 septembre 2023.

- **20 octobre 2023** : Audition par les rapporteuses, les députées Michèle Peyron (Renaissance, Seine-et-Marne) et Isabelle Santiago (PS, Val-de-Marne) de la Délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale sur la Mission flash concernant les perspectives d'évolutions de la prise en charge des enfants dans les crèches.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **29 mars et 4 octobre 2023** : Cour des comptes - Réunions du comité d'accompagnement de l'évaluation de la politique publique sur l'accueil du jeune enfant.
- **5 septembre 2023** : Prise de parole devant le ministre des Solidarités et des Familles Aurore Bergé, durant le Comité de Filière des métiers de la petite enfance.
- **8 novembre 2023** : Audition à l'Unaf par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des finances (IGF) dans le cadre de la mission qu'elles mènent conjointement sur « le modèle économique des micro-crèches PAJE ».
- **19 décembre 2023** : Audition par Florence Dabin, Présidente de France Enfance Protégée, Présidente du département de Maine-et-Loire, Vice-Présidente des Départements de France missionnée par Elisabeth Borne, Première ministre dans le cadre du Conseil national de la refondation, sur les circuits des alertes sur l'accueil du jeune enfant.



## GROUPES DE TRAVAIL

- **France Assos Santé** : Groupe de travail « Assurance Maladie » (10 réunions) : élaboration d'un livret emploi pour les travailleurs malades, en situation de handicap et les aidants, PLFSS, COG, arrêt de travail, franchises médicales, PPL retraite...



## ÉTUDES ET PLAIDOYERS

- **Contribution de l'Unaf pour « renforcer la place des parents dans le système français d'accueil du jeune enfant »**. A la demande de la ministre Aurore Berger, l'Unaf a réalisé un document explicitant ses positions sur les relations des modes d'accueil, tant collectifs qu'individuels avec les parents, ainsi que la place des familles dans la gouvernance départementale et nationale. Pour ce faire, l'Unaf s'est appuyée sur l'expérience de son réseau d'Udaf et d'associations familiales impliquées dans la petite enfance. Les parents sont très présents dans les EAJE gérés par les associations familiales et les Udaf aussi bien pour les informer sur le développement de leur enfant que pour soutenir leur parentalité. Ils sont aussi présents dans la gouvernance via des conseils de parents. L'Unaf appelle de ces vœux une généralisation de ces conseils, au même titre que les usagers participent de droit aux établissements médico sociaux.

L'Unaf, via un questionnaire aux Udaf sur leur participation aux Conseils départementaux des services aux familles, a pu réaffirmer la présence des Udaf au sein de ces instances de même que de l'Unaf au sein du HCFEA.



## INFORMATION AUX FAMILLES

- **Consumag « Combien coûte l'accueil du jeune enfant en crèche ? » 10 octobre 2023**

Trouver une place en crèche disponible est souvent, pour les parents, un véritable parcours du combattant. Mais combien cela coûte-t-il ? L'Unaf fait le point sur le coût de l'accueil du jeune enfant en crèche.



## SERVICES EN UDAF

- **Établissements d'accueil du jeune enfant**

En 2023, **10 Udaf** portent des établissements d'accueil de la Petite Enfance et **2 Udaf** animent des Relais Petite Enfance.



## SOUTIEN DE L'UNAF

- **Développement de services Petite enfance par le réseau** : L'Unaf a organisé un appel à projets « petite enfance » auprès des Udaf, dont les contours ont été définis avec la DGCS et la Cnaf. À la fin de l'année 2023, 6 projets ont été choisis par un jury composé de membres de la Cnaf, DGCS, Udaf, administrateurs Unaf. Cet appel à projets permet d'ancrer plus encore la participation du réseau des Udaf dans l'accueil de la petite enfance, tant individuel que collectif, en proposant des actions innovantes et répondant aux besoins spécifiques des familles en milieu rural isolé ou dans des quartiers politique de la ville...
- **Groupe de travail « Petite enfance »** : ce groupe réunit une quinzaine d'Udaf impliquées dans des services petite enfance (crèches, relais petite enfance...) afin d'échanger sur l'actualité et leurs pratiques (7 réunions).





## SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



### ACTION PHARE

#### ■ Mobilisation de l'Unaf aux côtés du secteur associatif concernant l'évolution de la politique publique du soutien à la parentalité

L'Unaf s'est engagée aux côtés de 12 autres acteurs associatifs nationaux dans une démarche collaborative visant à formuler des propositions relatives à l'évolution du secteur du soutien à la parentalité. En parallèle de la mission confiée par la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) à A. Raynaud et C. Inglès, chargés de définir « un socle de compétences et de formations des acteurs du soutien à la parentalité », l'Unaf, en collaboration avec ce collectif parentalité, a souhaité apporter sa contribution. Tout au long de l'année, l'Unaf a exprimé ses préoccupations quant à l'évolution de cette politique publique, soulignant à plusieurs reprises l'importance du rôle des acteurs associatifs dans le soutien aux parents. L'Unaf a réaffirmé l'enjeu crucial du soutien à la parentalité en tant qu'axe majeur d'une politique familiale ambitieuse.

« L'Unaf est un partenaire indispensable au sein du Collectif parentalité. Avec son appui nous sommes force de proposition auprès des pouvoirs publics pour la construction d'une politique ambitieuse, innovante et préventive de soutien à la parentalité ; nous sommes collectivement au service des professionnels de terrain ; nous développons les coopérations Etat / Collectivités territoriales / associations pour répondre aux attentes et besoins des familles. »

Béatrice Bayo, directrice de la FNEPE

#### ■ Post-émeutes : soutenir les parents dans l'exercice de leur autorité parentale

Au-delà des nombreuses déclarations publiques de responsables politiques ciblant les familles « irresponsables » et des éléments documentés objectivement, les émeutes ont brutalement mis en exergue le manque flagrant de propositions en direction des parents afin d'étayer et de soutenir l'exercice de leur autorité parentale, en particulier concernant les parents séparés.

Dans le cadre du CNR post-émeutes et de ses différentes prises de position publiques, l'Unaf a défendu en premier lieu le financement des actions qui réalisent cet objectif, en privilégiant celles qui mettent en valeur les initiatives locales de solidarité et de responsabilité partagée sur celles qui prétendent apporter des solutions toutes faites et duplicables à l'identique partout et pour tous.

En complément, l'Unaf a insisté sur la nécessité de lutter contre la dégradation des principaux moteurs de notre politique familiale - baisse des prestations financières et fiscales, difficultés croissantes de concilier vie familiale et vie professionnelle - et

sur l'importance de permettre aux parents de passer du temps auprès de leur enfant ; sans quoi il est irréaliste de poser des exigences fortes à l'égard des parents.

Le soutien à la parentalité doit être l'enjeu privilégié d'une politique de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle. Mieux caractériser les besoins des familles monoparentales, mieux penser la place des pères, et resserrer les liens entre l'institution scolaire, notamment le collège, et les parents, constituent les autres leviers sur lesquels l'Unaf a insisté pour améliorer la condition parentale et le bien-être des enfants.

#### ■ Parentalité et handicap

L'Unaf a poursuivi son engagement au sein du comité parentalité des personnes en situation de handicap. Un an après le colloque « Comment assurer l'effectivité du droit à la vie intime, affective, sexuelle et à la parentalité pour les personnes en situation de handicap ? » qui a réuni 340 participants (en présence des ministres Sophie Cluzel et Adrien Taquet, du Président du Conseil national consultatif des personnes handicapées — CNCPH — Jérémie Boroy et de la secrétaire du Comité interministériel au Handicap Céline Poulet), le Comité Parentalité des personnes en situation de handicap a délivré les 10 impulsions majeures à porter auprès des pouvoirs publics afin d'améliorer l'effectivité des droits de toutes et tous à une vie intime, affective, sexuelle et parentale. Par ailleurs, l'Unaf a pris part à la réalisation de vidéos visant à informer sur les dispositifs existants pouvant faciliter le parcours des personnes en situation de handicap souhaitant devenir parents : la prestation compensatoire du handicap – Parentalité, les Centres de ressources Intim'agir, les services d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap.



### REPRÉSENTATIONS

- **Instance nationale lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) :** Interface entre les pouvoirs publics, les fédérations et associations nationales dont les réseaux portent des LAEP, 1 réunion.



### RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **28 février 2023 :** Réunion de travail Décret Parrainage avec la DGCS.
- **13 avril 2023 :** Participation, sur invitation de la DGCS à la présentation du rapport de la mission visant à définir un socle de compétences en matière de soutien à la parentalité.
- **24 mai 2023 :** Entretien avec les conseillères protection judiciaire de la jeunesse, et affaires civiles, au cabinet du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, autour du sujet des enfants orphelins.
- **13 juin 2023 :** Rencontre avec David Blin, directeur adjoint du ministre des Solidarités, pour échanger sur la politique publique de soutien à la parentalité (avec le collectif parentalité).
- **21 juin 2023 :** Échange avec Mayalen Iron, directrice de projet 1000 premiers jours de l'enfant, afin d'échanger sur la prochaine feuille de route pluriannuelle 2024-2027.
- **2 août 2023 :** Échange avec la DGCS sur l'expérience du réseau Udaf sur l'animation de stages de responsabilités parentales.
- **14 septembre 2023 :** Participation à la présentation de l'axe parentalité de la nouvelle COG État Cnaf 2023 - 2027.
- **13 décembre 2023 :** Rencontre avec Jean-Baptiste Frossard, Inspecteur général des affaires sociales en charge de la

#03

construction d'un référentiel de la qualité d'accueil en France, afin d'échanger sur les enjeux de soutien à la parentalité (rencontre organisée avec le collectif parentalité).



## GROUPES DE TRAVAIL

- **Collectif associatif du soutien à la parentalité** : collectif regroupant les fédérations, unions et associations nationales de soutien à la parentalité afin d'échanger sur les enjeux du secteur. 5 réunions.
- **Comité parentalité des personnes en situation de handicap** : collectif inter associatif mobilisé en faveur de l'effectivité du droit à la vie intime, affective, sexuelle et à la parentalité des personnes en situation de handicap : 5 réunions.
- **Groupe de travail sur l'évolution du référentiel national de financement** des services de médiation familiale (dans le cadre de l'instance nationale ruptures familiales) : 6 réunions.



## PARTENARIATS

- **Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs** : Poursuite des échanges et développement des collaborations territoriales. Cette collaboration s'est traduite par l'adhésion de la Fnepe en tant qu'organisme associé de l'Unaf en novembre 2023.
- **Cercles des parents** : Les cercles de parents sont des ateliers de soutien à la parentalité animés par des Infirmières puéricultrices, adhérent au Collectif « Je suis Infirmière Puéricultrice ». L'Unaf accompagne les Udaf qui souhaitent proposer des cercles de parents sur leur territoire (actions qu'elles peuvent développer dans le cadre de la CPO Questions de parents) : mise à disposition d'outils pour le développement de projet, mise en lien entre Udaf et infirmières puéricultrices, visio d'échanges d'expériences entre Udaf, organisation de journée d'échanges de pratiques entre Infirmières puéricultrices et Udaf.
- **Et les pères** : pour accompagner le réseau sur l'enjeu de la mobilisation des pères. Cette association œuvre en effet à favoriser la co-parentalité, notamment par une meilleure inclusion des pères dans la vie familiale et citoyenne. L'association sensibilise et accompagne des professionnels, leurs institutions, les parents, dans cette démarche d'inclusion, dans le respect de la diversité des formes familiales, des cultures et des vulnérabilités au sein de la société en évolution. Intervention au colloque « Promouvoir l'inclusion des pères pour une coparentalité responsable », organisé par l'association Et les pères (dans le cadre du projet européen Procopa) pour présenter les résultats de l'étude « Être père aujourd'hui » et l'expertise du réseau sur la conciliation vie familiale – vie professionnelle le 23 novembre 2023 à Marseille.
- **Fondation Apprentis d'Auteuil** : Échange sur les différents services et actions de soutien à la parentalité portés par leurs réseaux respectifs afin de mieux identifier les spécificités et complémentarités de nos deux réseaux. Intervention auprès des responsables de développement régionaux du réseau des Apprentis Auteuil.
- **Fédération française des espaces de rencontre (FFER)** : Élaboration conjointe de propositions pour la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion État/Cnaf. Participation à l'Assemblée générale de la fédération. Participation à la formation initiée par la FFER en lien avec l'École nationale de la magistrature le 27 novembre autour du thème « Du contentieux à une culture de l'apaisement ». Participation aux différents ateliers du Colloque « Familles, professionnels, construi-

sons ensemble », à Lille, les 3 et 4 avril et intervention lors de la table ronde « Écoute, participation, autonomisation et éthique de l'accompagnement ». Publication d'un article dans la revue de la Fédération nationale de l'école des parents et des éducateurs (n° 649), « De quoi les parents sont-ils pauvres ? ».

- **Vers le Haut** : Introduction de la conférence « En demandent-trop aux familles ? », organisée le 28 septembre 2023.



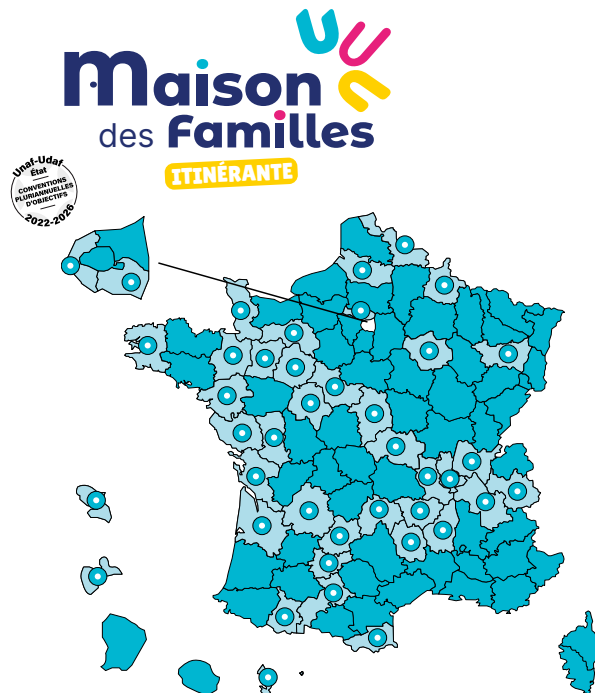
## SERVICES EN UDAF

### ■ Réseau d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Ce groupe de travail réunit les 11 Udaf qui assurent une mission de coordination des REAAP sur leur territoire. En 2023, l'Unaf a accueilli, les coordinateurs des réseaux de la Fédération nationale des parents et des éducateurs et de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France. 2 réunions.

**11 Udaf qui assurent une mission de coordination des REAAP sur leur territoire.**

### ■ Lieux de soutien à la parentalité (en développement)



Ces lieux conviviaux ouverts à toutes les familles permettent aux parents d'être écoutés, soutenus, de trouver des informations et d'échanger avec d'autres parents qui s'interrogent sur l'éducation de leurs enfants.

**20 Udaf sont engagées par la CPO dans l'animation et le développement de lieux de soutien à la parentalité.**



### SOUTIEN DE L'UNAF

L'Unaf accompagne le réseau dans le développement de lieux ressources de soutien à la parentalité. Une vingtaine d'Udaf sont impliquées dans cette dynamique et animent des lieux de soutien à la parentalité, fixes ou itinérants. Cette action s'inscrit en complémentarité avec les objectifs de la Branche Famille. En 2023, l'Unaf a accompagné, dans le cadre du groupe de travail, les réflexions autour des enjeux de communication, de financement et de structuration de l'offre.

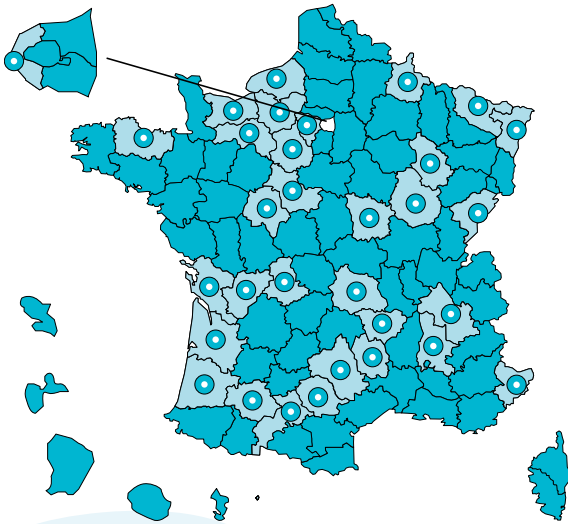


- **Groupe « lieux de soutien à la parentalité » CPO** : Ce groupe de travail réunit les 21 Udaf inscrites dans l'action conventionnelle 2022 – 2026 qui développent et animent des lieux de soutien à la parentalité, fixes ou itinérants. 3 réunions.

**Ateliers « Questions de parents » (en développement)**



33 Udaf sont engagées par CPO dans l'animation d'ateliers de soutien à la parentalité.



**SOUTIEN DE L'UNAF**

L'Unaf accompagne le réseau dans la structuration d'une offre d'ateliers de soutien à la parentalité. Une trentaine d'Udaf sont impliquées dans cette offre de service. En 2023, l'Unaf a accompagné le réseau dans la structuration d'une communication commune et a entamé l'animation d'une réflexion collective autour des enjeux « d'aller vers ». Par ailleurs, en septembre 2023, une journée spécifique a été organisée autour du projet de « Cercles de parents » (ateliers de soutien à la parentalité pour les parents d'enfants de 0-3 ans animés par des infirmières puéricultrices) réunissant les Udaf investies sur ce projet, en binôme avec les infirmières puéricultrices et animatrices de ces ateliers.

- **Trois sessions de formation Papoto** : formation à l'animation d'ateliers auprès de parents d'enfants de 0 à 3 ans pour les professionnels des Udaf en partenariat avec l'association Papoto (Parentalité pour tous).
- **Groupe Ateliers « Questions de parents »** : Ce groupe de travail réunit les 32 Udaf inscrites dans cette action conventionnelle 2022 – 2026. 8 réunions.

**Garderies solidaires (en développement)**

8 Udaf sont engagées par CPO dans la création et la gestion de garderies solidaires.



**SOUTIEN DE L'UNAF**

L'Unaf, dans le cadre de son engagement en faveur du soutien à la parentalité, a poursuivi son accompagnement auprès des huit Udaf impliquées dans ce dispositif de répit parental et familial. Ce soutien s'est articulé principalement autour de l'appui à la structuration de leur offre de service, dans le double objectif de satisfaire aux exigences du cadre national — notamment en termes de financement et de conformité réglementaire — et de répondre aux spécificités territoriales, adaptant ainsi l'offre de garde aux besoins locaux et aux ressources disponibles.

Le développement d'initiatives relatives au répit parental s'inscrit désormais dans une dynamique de reconnaissance par les instances gouvernementales. Le répit est envisagé comme un vecteur essentiel au sein de divers programmes d'action publics, s'ancrant dans une perspective de soutien à la parentalité — notamment via la Convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) —, d'encouragement à l'innovation sociale et à l'émergence de nouvelles modalités de garde — à travers le fonds d'innovation pour la petite enfance —, et de promotion de l'insertion professionnelle, par le biais du pacte des solidarités.

- **Groupe « Garderies solidaires »** : Ce groupe réunit 8 Udaf souhaitant développer une garderie solidaire au sein de leur département. 4 Udaf disposent à ce jour d'une garderie, les Udaf 33, 86 et 75 et 77. 3 réunions.

**Parrainage de proximité**

17 Udaf animent ou soutiennent des services de parrainage de proximité.



**SOUTIEN DE L'UNAF**

L'Unaf a accompagné les Udaf impliquées dans le parrainage dans le cadre de la convention d'objectifs, tout en ouvrant son offre de service à celles développant le parrainage hors cadre de la CO, ou envisageant de le faire, compte tenu des nouvelles orientations de la politique de protection de l'enfance. Le groupe de travail offre ainsi un espace diversifié de mutualisation des expériences au sein duquel les Udaf les plus anciennement investies peuvent transmettre leur savoir-faire aux nouveaux venus. Les Udaf ont aussi été associées à la rédaction des avis de l'Unaf rendus dans le cadre de sa représentation au CNPE lors de l'examen des différentes versions du projet de décret d'application de la loi « Taquet » relative au parrainage.

- **Groupe « Parrainage de proximité »** : Ce groupe de travail réunit 20 Udaf, dont 12 ayant choisi de développer cette action dans le cadre de la convention d'objectifs Unaf-Udaf : 3 réunions.



# PROTECTION DE L'ENFANCE



## ACTION PHARE

### ■ Participation au « plan Marshall pour la Protection de l'enfant »

La protection de l'enfant fait face à de grandes difficultés avec trois défis d'importance : le financement de la politique, le recrutement de ceux qui doivent la mettre en œuvre, et la dégradation des conditions de vie de ceux auxquels s'adresse cette politique.

Pour y faire face, l'Unaf s'est ainsi pleinement investie dans les organes de la gouvernance nationale en participant à la totalité des réunions du Groupement d'intérêt public (GIP) France enfance protégée, du Conseil national de l'adoption et du Conseil national de la protection de l'enfant (CNPE), et en nourrissant les travaux menés au sein de chacune des instances. Elle a soutenu en particulier la présidente du CNPE, Anne Devreese, en réclamant à ses côtés un « Plan Marshall » pour la protection de l'enfant. En point d'orgue, nous avons organisé en fin d'année deux journées institutionnelles largement consacrées à la protection de l'enfant, invitant à cette occasion la DGCS et Anne Devreese à poser un diagnostic et à trouver des solutions avec l'ensemble des présidents et directeurs d'Udaf.

*« La situation est paradoxale : nous savons mieux qu'avant ce qui doit être fait, mais nous avons moins les ressources pour mettre en œuvre nos intentions. Nous traversons ainsi une crise grave qui est amplifiée par celle des ressources des collectivités territoriales, en particulier des départements. Avec l'effondrement des droits de mutation sur l'immobilier, l'ASE perd des millions. La situation appelle des réponses urgentes ; ce à quoi nous avons essayé de répondre avec notre plan Marshall. Pour faire face à cette crise, il faut fédérer les énergies de chacun, et je voudrais remercier les représentants de l'Unaf qui, au sein du CNPE, jouent le jeu, font des propositions constructives et prennent parfois de leadership sur certaines questions. »*

Anne Devreese, Présidente du CNPE

### ■ Adoption

L'Unaf a intégré le nouveau Conseil national de l'adoption avec un intérêt particulier cette année pour la situation des pupilles de l'État. Dans ce cadre, nous avons été invités à analyser, commenter et donner avis sur les différentes versions du projet de décret relatif aux conseils de famille des pupilles de l'État, en application de la loi du 21 février visant à réformer l'adoption.

Conjointement, un webinaire « Unis pour les pupilles » a été organisé à destination des représentants familiaux siégeant dans ces conseils, ainsi qu'une nouvelle rubrique dans le magazine Défendre les familles et d'un groupe sur Rézo.

### ■ Administration ad hoc pour mineurs

Dans un contexte toujours plus difficile lié à une croissance de l'activité sans financements adéquats, l'Unaf et les Udaf ont engagé avec succès un travail de sensibilisation de leurs parlementaires. Plus d'une dizaine ont déclaré se saisir de la question et se sont manifestés sous différentes formes auprès du gouvernement.

Conjointement, l'Unaf a coproduit avec les Udaf une enquête sur l'activité des Udaf, confirmant la hausse de l'activité notamment au pénal, et de nombreux échanges de pratiques ont été initiés afin d'améliorer la qualité du service. Dans ce cadre, l'Unaf s'est rapprochée de la Fédération nationale des administrateurs ad hoc (FENAAH) ; ce qui a conduit à la rédaction de courriers communs adressés au Garde des Sceaux et à la secrétaire d'État en charge de l'Enfance ; lesquels ont affirmé qu'un travail était engagé afin d'améliorer l'exercice de cette mission.

En interne, des outils de communication ont été réalisés, et une trentaine de professionnels de notre réseau ont en outre bénéficié d'une formation nouvelle proposée par l'Unaf et l'Unafor.



## REPRÉSENTATIONS

- **Conseil national de la protection de l'enfant (CNPE)** : 14 réunions.
- **GIP France enfance protégée** : 11 réunions.
- **Conseil national de l'adoption (CNA)** : 5 réunions.
- **Haut conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) - Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence** : 10 séances sur l'accueil du jeune enfant « Un service public de la petite enfance favorable au développement de tous les enfants avant 3 ans : Qualité, flexibilité, égalité », la santé mentale des enfants, rapport sur l'en-dehors : « Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature ? », audition de la France par le Comité des droits de l'enfant, rapport Droits de l'enfant 2023.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **15 mars 2023** : Participation à la restitution des travaux sur les données issues des systèmes d'information des hôpitaux avec la DGCS.
- **12 octobre 2023** : Participation aux suites du CNR sur la parentalité.



## GROUPES DE TRAVAIL

- **Observatoire national de l'action sociale (ODAS)** : Comité de pilotage des Assises de la Protection de l'enfant avec le Journal de l'Action sociale : 1 réunion. AG : 1 réunion.
- **Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape)** : Groupe d'appui à la protection de l'enfant, 3 réunions.
- **Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss)** : Commission « Enfances, familles, jeunesse », 3 réunions.
- **Défenseur des droits : Comité d'entente**, 1 réunion.

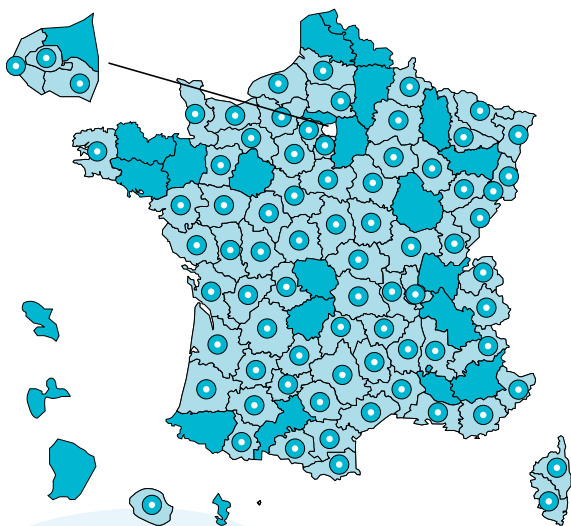


## SERVICES EN UDAF

### ■ Délégation aux prestations familiales - MJAGBF

La Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) est une mesure de protection de l'enfance qui s'exerce auprès des parents, dans l'intérêt de l'enfant, par la gestion des prestations familiales.

**77 Udaf portent un service de délégué aux prestations familiales.** Le réseau Unaf-Udaf est ainsi le 1<sup>er</sup> réseau de services de délégués aux prestations familiales en France.



### SOUTIEN DE L'UNAF

- **Groupe « Protection de l'enfance »** : Près de 50 Udaf mutualisent leurs expériences dans le cadre de ce GT qui permet aussi à l'Unaf de faire remonter des informations du terrain vers les instances nationales de gouvernance et inversement. Les travaux sont centrés sur la gestion de la MJAGBF pour laquelle une enquête flash a été réalisée sur les nouvelles familles accompagnées dans le cadre de cette mesure. Cette année, une réflexion et des travaux ont été engagés en outre sur l'AESF. Ces mesures et prestations ont aussi fait l'objet de temps de travail ad hoc avec certaines Udaf dans le cadre de la préparation des journées des directeurs et des présidents et directeurs d'Udaf de novembre : 4 réunions.
- Publication des résultats de l'enquête Flash AGBF relative aux nouvelles familles accompagnées par les services DPF des Udaf.

### ■ Service Administration ad hoc pour mineurs

L'administrateur ad hoc est une personne physique ou morale inscrite sur la liste de la Cour d'appel de son ressort. Elle est désignée par un juge ou le procureur de la République pour accompagner un enfant dans une procédure judiciaire ou administrative, ou dans le cadre de la gestion de son patrimoine, lorsque ses parents sont en opposition d'intérêts ou ne peuvent le faire.

**44 Udaf portent un service d'administration ad hoc, le réseau des Udaf est ainsi le 1<sup>er</sup> opérateur de mandats ad hoc pour mineurs en France.**



### SOUTIEN DE L'UNAF

- **Groupe « Administration ad hoc pour mineurs »** : Ce groupe réunit plus de 30 Udaf. Il permet d'organiser des consultations régulières via l'espace Rézo, au sein duquel les praticiens mutualisent leurs expériences : 2 réunions, enquête et consultations d'Udaf.
- Publication des résultats de l'enquête Flash « Administration ad hoc mineurs » dans les Udaf.
- Adaptation de l'outil de l'Udaf de la Gironde (33) – Présentation des procédures concernant l'Administration ad hoc.

#03

## PARENTALITÉ NUMÉRIQUE



### ACTION PHARE

### ■ Accompagner les familles sur les enjeux de cybersécurité

En 2023, l'Unaf rejoint le Groupement d'intérêt Cybermalveillance pour favoriser l'accompagnement des familles sur les enjeux de la cybersécurité.

Les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes et sophistiquées, ciblant les données personnelles, professionnelles, bancaires et sensibles.

À travers notre expertise et les remontées de notre réseau, nous observons que les questions relatives à la sécurité numérique sont devenues une préoccupation importante au sein des familles, des personnes en difficultés avec le numérique et aussi des associations.

C'est pourquoi l'Unaf a souhaité en 2023 renforcer ses actions auprès des familles, mais aussi des professionnels pour mieux les protéger face aux cyberattaques. L'Unaf a donc rejoint le Groupement d'intérêt public Action contre la Cybermalveillance début 2023 afin de participer activement à ses travaux et de mettre en place des projets communs pour mieux sensibiliser notre réseau à la cybersécurité et aussi mieux accompagner les familles face aux cybermenaces.

Depuis l'Unaf a participé au groupe de travail Famille de cybermalveillance et à l'événement cybermoi/s, l'occasion de relayer largement les messages de prévention et de faire connaître les ressources à disposition des publics. L'Unaf a également organisé un webinar à destination du réseau pour aborder les cybermenaces et les bonnes pratiques pour s'en protéger. Le sujet a été abordé lors de la rencontre annuelle des directeurs des Udaf. La publication d'un guide est prévue pour le courant 2024.

« Dans une société qui se tourne vers le 100 % numérique, il ne peut y avoir de transformation numérique sans cybersécurité. Sensibiliser les individus qui constituent 90 % de nos cibles est donc indispensable pour les accompagner de façon responsable face à l'enjeu sociétal qu'est la cyber. En rejoignant le dispositif, l'Unaf nous permet de mieux informer les foyers en termes de réflexes à adopter et d'amplifier nos messages en touchant directement un public de proximité »

Jérôme Notin, Directeur général de Cybermalveillance.gouv.fr.

## ■ Déploiement du Label national « P@rents, parlons numérique »

L'Unaf a poursuivi le déploiement du label « P@rents, parlons numérique » en lien avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et avec le soutien des cabinets de la Famille, de l'Enfance et du Numérique. Ce label a vocation à renforcer la cohérence, la visibilité et la lisibilité des dispositifs et actions de parentalité numérique, parfois méconnu et peu utilisé par les parents. Fin 2023, le dispositif est actif et en phase de déploiement.

Ont été finalisés le cahier des charges et le kit de communication ainsi qu'un kit de ressources qui harmonise des messages clés fiables, cohérents et clairs pour les parents et des postures du côté des professionnels.

Le processus de labellisation a ainsi pu être lancé dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre. De nombreuses actions menées par le réseau des Udaf ont été labellisées courant 2023 et certaines Caf ont commencé à labelliser les actions locales de parentalité numérique ayant obtenu un financement dans le cadre d'une action Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

L'Unaf souhaite que ce label devienne le pilier d'une politique volontariste de soutien à la parentalité numérique. Mais cela passe aussi par le soutien réaffirmé des pouvoirs publics, notamment via une campagne de communication.

## ■ Suivi des lois

La protection des mineurs en ligne a fait l'objet d'une attention législative particulièrement forte. Ainsi, plusieurs textes ont été discutés pour lesquels l'Unaf a été auditionnée : les décrets relatifs au contrôle parental, des projets de loi relatifs à l'instauration d'une majorité numérique à 15 ans, au respect du droit à l'image des enfants et le projet de loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique qui contient notamment des dispositions relatives à la lutte contre le cyberharcèlement et l'accès des mineurs aux contenus pornographiques. Sur ce dernier point, après le rejet par le Conseil d'État d'une question prioritaire de constitutionnalité de la loi de juillet 2020, l'Unaf ne peut que regretter que l'année 2023 n'ait pas abouti aux premiers blocages de sites pornographiques par le tribunal d'instance à la suite de la saisine de l'Arcom.



## REPRÉSENTATIONS

- **Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)** - Comité d'experts jeune public : 1 réunion plénière.
- **France Télévision** : 9 réunions.
- **Conseil paritaire de la publicité, instance associée de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP)** : 6 réunions (plénière et groupes de travail spécifiques).
- **Commission de classification des œuvres cinématographiques** : 59 réunions.



## AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- **1<sup>er</sup> février 2023** : Audition à l'Assemblée nationale par le rapporteur, le député Laurent Marcangeli (Corse-du-Sud, Horizons) sur la proposition de loi visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne.
- **28 février 2023** : Audition par la députée Caroline Janvier (Loiret, Renaissance) sur la proposition de loi relative à la prévention de l'exposition excessive des enfants aux écrans.

- **11 avril 2023** : Audition par la rapporteure Valérie Boyer, sénatrice (Bouches-du-Rhône, LR) sur la proposition de loi visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants.
- **20 juin 2023** : Audition par les rapporteurs, les sénateurs Patrick Chaize (Ain, LR) et Loïc Hervé (Haute-Savoie, UC) sur le projet de loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique.
- **4 septembre 2023** : Audition par les rapporteurs, les députés Paul Midy (Essonne, Renaissance) et Louise Morel (Bas-Rhin, MODEM) sur le projet de loi visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, autour des articles relatifs à l'accès des mineurs aux contenus pornographiques et à la lutte contre le cyberharcèlement.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **14 février 2023** : Réunion avec Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance pour aborder notamment les questions de protection de l'enfance en ligne.
- **12 juillet 2023** : Rencontre avec Brigitte Lacoste, Conseillère en charge des relations avec les associations au ministère de l'Éducation nationale autour de la lutte contre le harcèlement scolaire.
- **19 octobre 2023** : Rencontre avec Laurent Bayon, Conseiller en charge du harcèlement au ministère de l'Éducation nationale autour de la lutte contre le harcèlement scolaire.
- **25 octobre 2023** : Audition par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans le cadre d'un avis et d'un rapport sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVARS).
- **15 novembre 2023** : Audience avec Mark Sherrigham, Président du Conseil Supérieur des programmes sur l'Éducation dans le cadre de l'élaboration des programmes scolaires sur l'éducation à la sexualité.
- **11 décembre 2023** : Réunion avec l'Agence Nationale de fréquences sur le projet de loi visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet.
- **21 décembre 2023** : Rencontre avec Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale autour des sujets liés aux harcèlements, aux écrans et à l'Éducation sexuelle et affective.



## GROUPES DE TRAVAIL

- **Label « P@rents, parlons numérique en lien avec la DGCS et la Cnaf** : l'Unaf pilote le déploiement du label « P@rents, parlons numérique », anime le comité d'experts et le comité national de labellisation. 8 réunions avec la DGCS sur le suivi du projet ; 7 réunions avec la DGCS/Cnaf sur le processus de labellisation ; 2 réunions du comité d'experts, dont une de validation du dispositif au ministère des Solidarités en présence des cabinets des ministères de la Famille, du Numérique et de l'Enfance ; 2 réunions du comité de labellisation ; 3 webinaires de présentation du label.
- **Plateforme « je protège mon enfant.fr »** : Participation au comité éditorial (2 réunions), et au lancement de la campagne de communication (3 réunions).
- **Comité des Parents contre le harcèlement** : Ce comité vise à produire et diffuser des ressources à destination des parents pour lutter contre le harcèlement entre mineurs. (1 réunion plénière)
- **CNR Numérique : participation aux travaux du Conseil National de la Refondation-volet numérique** : 1 réunion « Signaleurs de confiance : comment construire sur les dispositifs existants » et 1 réunion de restitution de l'axe inclusion



numérique : présentation de la feuille de route et stratégie d'inclusion numérique.

- **Laboratoire pour la protection de l'enfance en ligne** : Ce laboratoire est conçu pour expérimenter des dispositifs techniques ou éducatifs pour répondre aux problématiques prioritaires : dispositifs d'authentification de l'âge, lutte contre les violences en ligne, protection de la vie privée, modération des contenus avec une attention particulière sur les enfants les plus à risque. L'Unaf participe aux travaux en tant que signataire de la charte du Laboratoire pour la Protection de l'Enfance en ligne (2 réunions).



## PARTENARIATS

- **PédaGoJeux (www.pedagojeux.fr)** : collectif dont l'objectif est depuis 2008 l'information et la sensibilisation des parents sur les jeux vidéo. Animation du comité de pilotage (2 réunions) - Animation du programme ambassadeurs : 1 session de formation en ligne (20 structures) – Animation du café des ambassadeurs en visioconférence (2 sessions) - Organisation et animation des Tutos des ambassadeurs en visioconférence (1 session) - Animation des Réseaux sociaux – Développement de partenariats - Paris Grand Sud (1 réunion), Pix (1 réunion), We take care (1 réunion) - Comité d'experts Pegi (3 réunions). Animation de l'espace Junior de la Paris Games Week (4 réunions et animation du stand PédaGoJeux).
- **Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)** : Participation aux travaux du collectif Educnum (3 réunions), Participation au Trophée des Classes (1 réunion), Participation au GT Cnil sur les données personnelles dans le secteur social et médico-social (2 réunions).
- **Autorité des jeux** : Suivi du partenariat (1 réunion) et travaux sponsoring (1 réunion).
- **PIX** : Participation au comité de validation et au comité d'orientation pour le développement/création d'un pix parentalité (6 réunions).
- **Cybermalveillance** : Participation au groupe de travail sur la cybersécurité au sein des familles (2 réunions) - Participation au Cybermoi/s (4 réunions), à l'Assemblée générale (1 réunion), aux réunions d'actualité de Cybermalveillance (4 réunions). Organisation d'un webinaire (3 réunions) et préparation de l'intervention lors de la journée des Directeurs (1 réunion). Expertise sur le Consomag « Pourquoi faut-il sécuriser son téléphone mobile ? ».
- **DILCRAH** : Suivi du projet civisme et jeu vidéo et participation à l'événement de clôture (1 réunion) et organisation d'un webinaire pour le réseau (2 réunions).
- **Association Point de contact** : Organisation d'un webinaire pour le réseau et suivi du projet guide commun (4 réunions).



## SERVICES DIRECTS DE L'UNAF



#03

### ■ [www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr](http://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr)

Ce site d'information lancé en décembre 2018 à destination des parents d'enfant pour les accompagner dans leur parentalité numérique. Nombre de visite sur le site en 2023 : 160 300 visites – 12 articles publiés. Page Facebook « Mon enfant et les écrans » - qui aide les parents d'enfants à trouver un équilibre familial autour de l'usage des écrans - Page suivie par 11 590 personnes en 2023 (parents, Udaf, professionnels de l'enfance...) - 225 publications faites sur le page en 2023. Couverture de la page en 2023 : 323 663 personnes. Newsletters MEELE - CO : 2 newsletters (campagne de communication Je protège mon enfant du gouvernement et cybermalveillance pour le cybermoi/s) ont été envoyées aux abonnés (390 contacts) du site Mon enfant et les écrans. Elles sont disponibles sur Rézo.

### ■ Pédagojeux



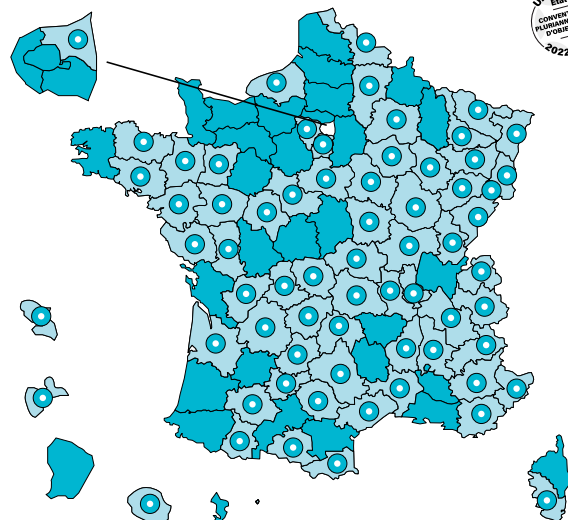
Site d'information pour les parents sur la thématique du jeu vidéo - [www.pedagojeux.fr](http://www.pedagojeux.fr). Nombre de visite sur le site en 2023 : 147 000 visites. Page Facebook « Pédagojeux » - suivie par 2 574 personnes. Twitter « Pédagojeux » - 2 060 abonnés.



## SERVICES EN UDAF

### ■ Parentalité numérique

Les écrans et les outils numériques occupent une place importante dans le quotidien et l'espace-temps des familles, suscitant inquiétudes et questionnements des parents. L'Unaf et les Udaf se mobilisent pour soutenir les familles dans leur rôle parental afin de mieux encadrer les pratiques numériques de leurs enfants. 48 Udaf proposent des actions de soutien à la parentalité numérique.





#### SOUTIEN DE L'UNAF

- **Kit Numérique** : Ce kit traite de l'ensemble des sujets numériques, à destination de notre réseau pour accompagner les parents dans l'usage responsable du numérique en famille - Contenu du Kit et diffusion 2023 : plus de 600 exemplaires papiers du Kit ont été envoyés en version papiers (guide conseil, outils ludiques, affiches...). Plus d'une trentaine de contacts (hors Udaf) ont également reçu l'ensemble des ressources dématérialisées (écoles, centres sociaux, conseillers numériques, partenaires...). Courant 2023, le kit a été renforcé avec l'élaboration de 3 nouvelles ressources thématiques en lien avec les conseils du site MEELE. Ils ont été diffusés aux Udaf inscrites dans les différents groupes de travail Rézo traitants du numérique, mais aussi aux professionnels (écoles, bibliothèques, professionnels de santé...) qui en font la demande via Mon enfant et les écrans.

## ÉDUCATION - JEUNESSE



### ACTION PHARE

#### ■ Lutte contre le harcèlement scolaire

Cette année, l'Éducation nationale a lancé une mobilisation générale contre le harcèlement scolaire. Le plan interministériel présenté en septembre 2023 a pour objectif d'améliorer et de coordonner la réponse face à ce fléau et aux nombreux drames médiatisés en 2023. Par les réponses : des coordinateurs harcèlement désignés dans chaque établissement, la formation du personnel (programme Phare), journée nationale de sensibilisation des élèves et de leurs parents en novembre. L'Unaf a participé à plusieurs rencontres au ministère de l'Éducation nationale, elle y a présenté ses recommandations et relayé les préoccupations des parents. Deux enquêtes qualitatives et quantitatives sur la santé des enfants réalisées par l'Unaf ont, en effet, mis en exergue que le harcèlement est l'une des premières inquiétudes des parents.

L'Unaf aussi a pu présenter les différentes actions menées par les unions et associations contre le harcèlement et le cyberharcèlement auprès des parents, notamment le service de consultations « Stop harcèlement » de l'Udaf 35, la médiation

en milieu scolaire de l'Udaf 49, le jeu de prévention pour des jeunes de l'Udaf 10, le projet d'application pour les jeunes de l'Udaf 2A. Les « espaces parents » animés par certaines Udaf sont aussi des lieux où peuvent être évoquées ces questions pour mieux les prévenir.

#### ■ Construction intergénérationnelle de la société de demain

À l'heure où le lien intergénérationnel apparaît régulièrement aussi bien menacé que salué en tant qu'instrument de cohésion sociale, une démarche inédite menée en partenariat par le Cercle Vulnérabilités et Société, le Fonds de dotation Bayard, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et l'Unaf visait à documenter et à impulser une dynamique de co-construction intergénérationnelle de la société de demain. Une phase d'études qualitatives et quantitatives a permis de poser les jalons d'une 1re Convention citoyenne intergénérationnelle, le 30 septembre 2023. Elle a marqué l'aboutissement d'une démarche participative portée par une question centrale : « Aujourd'hui et demain : quel monde en partage ? ». Son ambition était de libérer la parole en organisant un échange apaisé entre tous les âges sur les conditions d'un avenir commun.

#### ■ Politique Jeunesse versus politique familiale

**Au CESE, le groupe Famille vote contre la résolution du 13 décembre 2023 « pour des politiques de jeunesse structurantes et adaptées aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle »**

Reconnaître à tous les jeunes leur place, leur action et leurs aspirations dans et pour la société ? Nous votons évidemment POUR une telle ambition. Mais la présente résolution n'en est pas du tout le reflet. Tous les enjeux et les maux de notre société contemporaine y sont égrenés avec les jeunes comme premières victimes. Parmi les réponses proposées : autonomiser les jeunes pour les rendre bénéficiaires directs de prestations et services au nom d'un investissement plus égalitaire de la Nation à tous les âges de la vie. Mais attention, notre système de solidarité, sans être parfait ni immuable, est un amortisseur social, qu'il convient de conforter avant de le jeter avec l'eau du bain pour en inventer un nouveau. C'est pourquoi le Groupe Familles a amendé le texte pour rappeler avec force que notre système socio fiscal familialisé repose sur une exigence constitutionnelle de prise en compte de la composition familiale ; mais cet amendement n'a pas été repris.

Enfin, un sens aurait pu être trouvé à cette résolution si elle avait eu aussi pour objectif de faire sortir de l'ombre certains jeunes, comme les jeunes aidants, qui accompagnent un parent malade, en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Une représentante de ces 523 000 jeunes était présente le 26 avril pour l'Association JADE. La synthèse des travaux en atelier retient de ce témoignage une ambiguïté à l'image du projet de résolution, là où l'on aurait aimé trouver un élan, une perspective, un avenir : « Ce volet de la solidarité familiale, par sa lourdeur, peut quelquefois être perçu comme une entrave à l'autonomie. Mais les jeunes aidants... estiment que ce rôle peut, au contraire, les rendre plus autonomes. »



### REPRÉSENTATIONS

- **Conseil supérieur de l'éducation (CSE)** : 13 réunions.
- **Commission Armée Jeunesse** : 7 réunions.
- **Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à la jeunesse** : 3 réunions.

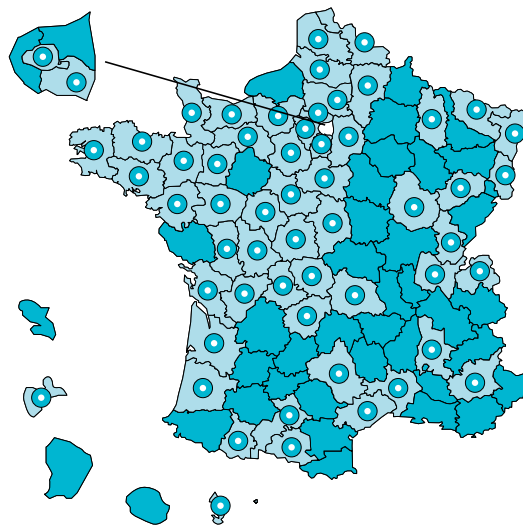


- **Association Lire et faire lire** : 27 réunions : AG (3 réunions) ; Conseil d'administration (4 réunions) ; bureau (2 réunions) ; commissions stratégie (3 réunions), francophonie (1 réunion) ; crèches privées (1 réunion), partenariats (2 réunions) ; colloque annuel ; bilan annuel, ateliers d'échange de pratiques entre bénévoles et coordinateurs du programme (4 réunions).
- **Vers le Haut, l'école du futur** : 2 réunions.

et sociales. 11 199 structures ont accueilli les bénévoles de Lire et faire lire). Un gros travail d'accueil et de formation a été demandé aux coordinations Udaf pour accueillir ces nouveaux bénévoles et recréer des liens avec les écoles.

### RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **12 juillet 2023** : Rencontre de Brigitte Lacoste, conseillère en charge de la laïcité, des valeurs de la République, des relations avec les associations et de l'outre-mer au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, sur le harcèlement scolaire.
- **25 octobre 2023** : Audition par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur l'éducation affective et sexuelle à l'École.
- **15 novembre 2023** : Audience avec Mark Sherringham, Président du Conseil Supérieur des programmes sur l'élaboration des programmes scolaires sur l'enseignement moral et civique et l'éducation à la sexualité.
- **21 décembre 2023** : Rencontre avec Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale sur le travail scolaire à la maison, le harcèlement scolaire, l'éducation affective et sexuelle, les relations familles-École.



### GROUPES DE TRAVAIL

- **Ministère de la Culture** : séminaire « Premières Pages » (1 réunion).

### PARTENARIATS

- **Cercle vulnérabilités et sociétés** : organisation d'une conférence citoyenne sur l'intergénérationnel : « Aujourd'hui, demain, quel monde en partage », avec la Caisse des dépôts et Bayard.
- **France bénévolat et Toubénévoles.gouv** : journée de travail sur la recherche de bénévoles pour l'action Lire ensemble.
- **Centre national du livre** : mécénat pour l'action Lire ensemble
- **Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)** : Comité de pilotage pour l'organisation de la Journée du refus de l'échec scolaire.

### SERVICES EN UDAF

#### ■ Lire et faire lire



Lire et faire lire a enregistré cette année une croissance du nombre de ses bénévoles et du nombre de structures, notamment grâce aux campagnes de communication organisée sur Facebook. La pandémie est définitivement laissée derrière nous. (57 Udaf sont impli-

quées, 16 819 bénévoles lecteurs sont mobilisés par Lire et faire lire. 622 000 enfants ont bénéficié des lectures des bénévoles Lire et faire lire. Près de 605 000 séances de lecture ont été proposées dans les structures éducatives, culturelles

#### SOUTIEN DE L'UNAF

- **Webinaire Lire et faire Lire [CPO 06]** : organisé avec le Centre national du livre pour l'accès des Udaf porteur de l'action Lire ensemble à une subvention dans le cadre de l'aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques - compte-rendu détaillé sur Rézo.
- **Journée nationale « Lire et faire lire – Lire ensemble et Udaf » [CPO 06]** : journée de rassemblement des coordonnateurs Lire et faire lire dans les Udaf. À l'ordre du jour : développer l'action Lire et faire lire vers les publics vulnérables, se rapprocher des parents. 20 janvier 2023.



# SANTÉ HANDICAP VIEILLESSE

## SANTÉ



### ACTION PHARE

#### ■ Alerte sur le parcours de santé des enfants

En 2023, l'Unaf a mené plusieurs enquêtes auprès des parents concernant la santé de leur enfant qui étayaient les inquiétudes exprimées par de nombreux professionnels de la pédiatrie et de la santé de l'enfant. Les alertes répétées, portant notamment sur la santé mentale des enfants et des adolescents, la persistance d'inégalités en santé ou encore la difficulté d'accéder à certains professionnels ou structures spécialisées, confirment l'intérêt et le besoin de se pencher sur cette question essentielle pour les familles.

Une première enquête flash a été réalisée sur la santé scolaire. Les 450 parents qui y ont répondu ont souligné leur attachement à la médecine scolaire et leur inquiétude face à sa situation très dégradée. Les résultats ont été présentés à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), l'Inspection générale de l'Administration (IGA) et l'Inspection générale de l'Éducation du Sport et de la Recherche (IGESR) qui réalisaient en 2023, une mission sur l'avenir de la médecine scolaire.

Deux autres enquêtes ont été menées afin de percevoir la vision des parents du parcours santé de leur enfant. Ces deux études, l'une qualitative et l'autre quantitative à laquelle plus de 2 200 parents ont répondu, ont été effectuées dans le cadre des travaux préparatoires des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant qui auraient dû se tenir en 2023. Les résultats de ces enquêtes montrent, là encore, les difficultés de certains parents quant à la prise en charge médicale de leurs enfants. Ces difficultés sont d'autant plus importantes lorsque cela concerne la santé mentale ou la prise en charge d'un enfant

« La question de l'accès aux soins des enfants a toujours été un sujet de préoccupation pour l'Unaf, qui souvent a pu alerter le gouvernement sur les difficultés rencontrées par les familles : c'est donc tout naturellement que j'ai proposé à l'Union d'enrichir les réflexions que nous menions dans le cadre des Assises de la santé de l'enfant en menant cette enquête auprès des parents français ».

**Adrien Taquet, ancien secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, Co-président du Comité d'orientation des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant.**

porteur d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique. Ces études ont été présentées au comité de pilotage en charge de la préparation de ces assises et ont été intégrées aux travaux du comité de pilotage. Nous espérons que l'ensemble des propositions qui ont été émises lors de ces travaux préparatoires ne resteront pas lettre morte et se traduiront par une stratégie décennale autour de la santé de l'enfant durant l'année 2024.

#### ■ Médecine scolaire : une demande de l'Unaf reprise dans la loi



##### L'Unaf a été entendue :

- Une demande de l'Unaf a été reprise dans la loi du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, puisque dorénavant les professionnels de la médecine scolaire pourront intégrer les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Cette possibilité devrait améliorer la coordination entre les médecins scolaires et

les médecins libéraux. L'Unaf demandait en effet depuis de nombreuses années la possibilité pour les professionnels de la médecine scolaire, ainsi que ceux de la PMI, de pouvoir intégrer ces communautés. Ceci devrait contribuer à une meilleure reconnaissance de ces professionnels et un renforcement des collaborations entre l'école et la ville afin de fluidifier les parcours santé des enfants.

■ **Fin de vie**

Un représentant de l'Unaf a siégé au sein de l'instance de réflexion chargée d'élaborer une stratégie décennale de développement des soins palliatifs. Cette instance, présidée par le Professeur Franck Chauvin, a remis son rapport en décembre 2023 à la ministre chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, en charge du dossier « fin de vie ». Cette instance a travaillé sur une définition rénovée et élargie des soins palliatifs en parlant notamment de soins d'accompagnement. Elle a défini des priorités visant à : permettre un accès équitable aux soins d'accompagnement ; favoriser l'anticipation et l'intégration aux autres prises en charge ; mobiliser les territoires et les collectivités ; impliquer les membres d'un territoire dans la fin de vie et garantir les solidarités ; assurer et diffuser des soins d'accompagnement de qualité. Le conseil d'administration de l'Unaf a débattu, dans sa séance de septembre 2023, des mesures qui devraient permettre d'améliorer l'information des familles, l'accompagnement des personnes en fin de vie et le soutien de leurs aidants familiaux.

**Au CESE, le groupe Familles s'est exprimé sur l'avis sur saisine gouvernementale du 9 mai « Fin de vie : faire évoluer la loi ? » :** « Chaque parcours de vie et de mort est singulier et nous devons pouvoir faire des choix en fonction de nos convictions profondes, les exprimer et les faire respecter. C'est l'objet des directives anticipées et du mandat que nous pouvons donner à une personne de confiance.

Notre législation actuelle devrait permettre à tous un accompagnement vers la fin de vie, respectueux de notre dignité, grâce aux soins palliatifs. Mais les soins palliatifs ne sont pas déployés sur l'ensemble du territoire, faute de moyens, et laissent entière l'ultime question de la fin de vie.

Par ailleurs, les évolutions de notre société et les exemples de pays voisins poussent à ouvrir le débat sur l'aide active à mourir et à lever des interdictions.

C'est dans ce sens que l'avis rendu préconise une effectivité de la législation actuelle et offre la possibilité d'un véritable choix sur les conditions dans lesquelles chacun de nous souhaite finir sa vie, en respectant également les convictions des soignants qui doivent pouvoir faire valoir leur clause de conscience et en libérant familles et aidants qui se voient parfois contraints de prendre des décisions trop douloureuses. Cet équilibre entre les impératifs moraux des uns et des autres est indispensable pour répondre à la vision humaniste dont la commission s'est réclamée.

Mais le groupe Familles regrette que la conduite en parallèle des travaux de la Commission temporaire et de la Convention citoyenne n'ait pas permis de prendre le temps d'une réflexion sur l'encadrement de ces nouveaux droits, notamment concernant les mineurs. S'agissant d'un sujet qui touche à l'intime, le groupe Familles a décidé de laisser chacun de ses membres, libre de son vote sur l'avis soumis. »

■ **Implication au sein de France Assos Santé**

L'Unaf a continué son important investissement dans les différents groupes de travail de France Assos Santé (offres de soins,

assurance maladie, e-santé, fin de vie...). La présidente du département politique : « Protection sociale, famille, santé et vieillesse » est membre du bureau et trésorière de cette association. Durant cette année 2023, la gouvernance de France Assos Santé (FAS) a particulièrement travaillé sur ses orientations stratégiques, et sur la communication grand public de ses actions et de la représentation des usagers. L'Unaf coanime également la commission du réseau qui regroupe l'ensemble des associations membres de FAS. Le pôle protection sociale et santé de l'Unaf a également réuni à deux reprises les représentants des Udaf ou Uraf au sein des comités régionaux de FAS, afin de partager les actualités autour des travaux menés au sein de France Assos santé.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission « ester en justice », l'Unaf a cosigné, avec France Assos Santé, une plainte pour provocation à la consommation d'alcool à l'encontre des mineurs contre la RATP.

■ **Cannabis**

**Au CESE, le groupe Familles s'exprime sur l'avis et le rapport du 24 janvier « Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée »**

« Dix mois de travaux ont été nécessaires à la commission temporaire cannabis pour saisir le problème dans sa complexité humaine, familiale, sociale et politique et en évaluer les enjeux. Durant ces dix mois, le groupe Familles s'est attaché à promouvoir un débat neutre et équilibré sur un sujet qui suscite passions et idéologies.

Un constat s'impose : depuis 1970 l'approche punitive a progressivement pris la place de la dimension sanitaire des politiques publiques et l'accès aux soins n'est plus une alternative à la sanction pénale.

Mais sur un sujet aussi sensible où se mêlent famille, morale, prévention, santé, accompagnement, répression, le même constat d'échec ne conduit pas aux mêmes conclusions et notre groupe se trouve divisé. Pour autant, il est unanime pour s'interroger sur la pertinence d'un double temps d'intervention du législateur, pour des mesures d'urgence d'abord, puis pour la légalisation encadrée.

Certains membres de notre groupe regrettent la méthode retenue par la commission qui n'a permis, ni d'entendre les avis contraires, ni de faire valoir auprès des jeunes de ne pas consommer ou d'accompagner l'arrêt de la consommation comme objectif de prévention. Pour eux, l'avis promeut un modèle de légalisation du cannabis qui oublie les jeunes et les plus vulnérables au profit de la liberté donnée à certains adultes de consommer un cannabis « de qualité ». Si la vente doit être réservée aux majeurs pour protéger les mineurs, il ne restera à ces derniers pour s'approvisionner que le recours au marché illégal avec les risques associés que la légalisation veut justement éradiquer !

Au contraire, d'autres membres du groupe rappellent que l'interdit enferme dans une trajectoire de déviance et empêche le développement des politiques de prévention et de soins, qu'il met en lien, y compris pour une « consommation festive » ou anodine, les mineurs et les dealers ; qu'il condamne la parole des adultes qui ne trouve pas d'écho dans la sphère éducative où ne s'énonce alors que le discours de la prohibition.

Selon ces derniers, le choix doit être fait de la légalisation encadrée. Elle permet la consommation pour les majeurs, régleme la production, le contrôle des quantités et de la qualité ainsi que la vente par l'État. Elle protège plus efficacement comme le montrent les résultats observés dans de nombreux pays.

La légalisation s'accompagne surtout d'un interdit absolu de fourniture aux mineurs qui font l'objet d'actions résolument éducatives et si nécessaire judiciaires. Elle permet la mise en place d'une politique de prévention et de soins à laquelle les moyens humains et financiers déployés jusqu'à présent pourront servir ».



## ÉTUDES ET PLAIDOYERS

- **Enquête sur l'avis des parents sur la médecine scolaire :** à destination du réseau des Udaf disponible sur portail doc, Rézo, site Unaf.



Enquête de l'unaf sur la vision que portent les parents sur la médecine scolaire  
Janvier 2023

L'unaf exprime son inquiétude depuis de nombreuses années face à la situation des professionnels de santé des enfants. Un effet de la démission totale de ces derniers, comme cela est constaté en ce qui concerne les pédiatres, est la perte de la relation de confiance entre les familles et les professionnels de santé. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les professionnels de santé des enfants sont de plus en plus nombreux à exercer dans des cabinets médicaux, ce qui aggrave encore la situation. L'unaf appelle donc les professionnels de santé des enfants à se mobiliser et à travailler ensemble pour améliorer la situation de la médecine scolaire. Ce qui est au cœur de la mission de l'unaf est de garantir un accès à la médecine scolaire et de garantir la continuité de la relation de confiance entre les familles et les professionnels de santé.

Commentaires supplémentaires à la consultation publique de l'CCNE et rendu au mois de mai 2018 intitulé « Pour des enfants en meilleure santé » avec plusieurs propositions toujours discutées concernant la médecine scolaire et notamment par l'unaf.

Dans le cadre de cet avis, le groupe des représentants familiaux a insisté sur l'importance de la relation de confiance entre les familles et les professionnels de santé. Cette relation de confiance est le socle de la médecine scolaire et de la relation de confiance entre les familles et les professionnels de santé. L'unaf appelle donc les professionnels de santé des enfants à se mobiliser et à travailler ensemble pour améliorer la situation de la médecine scolaire. Ce qui est au cœur de la mission de l'unaf est de garantir un accès à la médecine scolaire et de garantir la continuité de la relation de confiance entre les familles et les professionnels de santé.



- **Enquête qualitative sur la vision qu'ont les parents du parcours santé de leurs enfants :** réseau des Udaf et intervenants sur la santé des enfants, membres du comité de pilotage des assises de la pédiatrie et de la santé des enfants. Ce document est disponible sur le portail doc, Rézo, le site Unaf.



- **Enquête quantitative sur la perception et le vécu des parents sur le parcours santé de leurs enfants :** réseau des Udaf et intervenants sur la santé des enfants, membres du comité de pilotage des Assises de la pédiatrie et de la santé des enfants. Ce document est disponible sur portail doc, Rézo, le site Unaf.



## REPRÉSENTATIONS

- **Santé publique France : Conseil d'administration et comité d'entente petite enfance :** 5 réunions.
- **Conseil national du sida et des hépatites virales (CNS) :** 26 réunions.
- **Conférence nationale de santé (CNS) :** 2 réunions.
- **Agence de biomédecine (ABM) :** 10 réunions.
- **France Assos Santé (FAS/UNAASS) (assemblée générale, bureau, conseil d'administration) :** 49 réunions.
- **Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV) (commission d'expertise, groupes de travail...) :** 6 réunions.
- **Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE) :** 3 réunions.
- **Conseil national de la rénovation (CNR) santé :** 1 réunion.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **4 janvier 2023 :** Audition par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et l'Inspection générale de l'administration, sur la médecine scolaire.
- **29 mars 2023 :** Audition par le comité de pilotage des Assises de la pédiatrie.
- **25 avril 2023 :** Audition collective par la Conférence nationale de santé sur « Maltraitance et réponses citoyennes territorialisées ».
- **25 juillet 2023 :** Audition par la Cour des comptes sur la qualité de service dans les caisses de sécurité sociale.
- **6 octobre 2023 :** Rencontre avec Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles : Présentation de la stratégie nationale aidants.
- **9 octobre 2023 :** Audition par l'Igas sur une mission de préfiguration de l'instance de gouvernance sur les soins palliatifs et les soins d'accompagnement.
- **14 novembre 2023 :** Journée des associations nationales agréées en santé par la commission nationale d'agrément, ministère de la Santé et de la Prévention.
- **29 novembre 2023 :** Audition collective (FAS, France Alzheimer, France Parkinson, Petits frères des pauvres et Unaf) par l'Igas sur le financement sur objectifs de santé publique, volet personnes âgées, des établissements de santé.



## GROUPES DE TRAVAIL

- **Ministère de la Santé : Instance de réflexion stratégique pour le développement des soins palliatifs :** 14 réunions.
- **Assistance publique/Hôpitaux de Paris : Hospitalisation à domicile, groupes de travail AP/HP :** 15 réunions.
- **Fédération Hospitalière de France (FHF) : politique hospitalière :** 12 réunions.
- **Haute Autorité de Santé (HAS) - Conseil de l'engagement des usagers : participation des usagers :** 7 réunions.
- **France Assos Santé (FAS/UNAASS) (groupes de travail) :** 20 réunions.
- **Cour des comptes, Comité d'accompagnement - Évaluation de la politique de périnatalité,** 2 réunions.
- **Défenseur des Droits : Réunion du comité d'entente santé,** 2 réunions.
- **Travaux préparatoires des Assises de la pédiatrie et de la santé des enfants :** Participation à une table ronde dans le cadre des travaux préparatoires des sur Axe 4 : « Mieux pré-

venir pour améliorer la santé globale des enfants (29 mars 2023). Présentation de l'enquête sur la santé scolaire à l'occasion d'une table ronde sur la santé scolaire au ministère de la Santé (14 avril 2023). Présentation au ministère de la Santé et de la Prévention des premiers résultats de l'enquête quantitative de l'Unaf sur la perception des parents du parcours de santé de leurs enfants (12 mai 2023).



## PARTENARIATS

- **Comité de lutte contre le tabac (CNCT)** : Campagne d'interdiction de vente des produits du tabac et du vapotage aux mineurs.
- **France Assos Santé** : Participation à l'élaboration d'un document de France Assos Santé « Les différentes formes d'engagement des usagers en établissement de santé ». Intervention lors du webinaire de France Assos Santé sur « Maltraitements dans le secteur sanitaire et médico-social : Savoir repérer les situations pour agir » (16 mai 2023).
- **Comité des usagers de la HAS** : Participation à la rédaction du guide élaboré par le Comité des usagers de la HAS « Renforcer la reconnaissance sociale des usagers pour leur engagement et leur participation dans les secteurs social, médico-social et sanitaire ».
- **École de Management des Médecins des Hôpitaux (EMAMH)** : Intervention lors d'une formation sur la démocratie en santé et le rôle des représentants des usagers (6 janvier 2023).

## AIDANTS, VIEILLESSE, AUTONOMIE



### ACTION PHARE

### ■ Les aidants familiaux dans le projet de loi Plein emploi et le PLFSS 2024

Le projet de loi « plein emploi » comporte un article visant à proposer un accompagnement adapté pour certaines personnes souhaitant être inscrites comme demandeur d'emploi, et un autre visant la prise en compte de certains critères (logement précaire, état de santé...) dans le fait de ne pas pouvoir respecter l'engagement du demandeur d'emploi dans une démarche active de recherche d'emploi. Le Collectif inter-associatif des aidants familiaux (Ciaaf), coanimé par l'Unaf, a œuvré auprès des parlementaires pour les convaincre de proposer des amendements visant à prendre en compte la situation d'aidant familial dans le volet de l'accompagnement personnalisé, mais également comme critère faisant obstacle à l'engagement dans une recherche d'emploi.



#### L'Unaf a été entendue :

- L'Unaf et le Ciaaf ont été entendus et les amendements adoptés.
- L'Unaf a également obtenu que l'article 80 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024 reprenne sa demande d'allonger l'indemnisation du congé proche aidant jusqu'à un an par la création d'un droit renouvelable à l'allocation journalière du proche aidant sur toute la carrière.

### ■ Nos propositions pour la Stratégie « Agir pour les Aidants » 2023-2027

L'Unaf est représentée au Comité national de suivi de la stratégie nationale « Agir pour les aidants ». Dans ce cadre, l'Unaf a participé aux échanges concernant le bilan de la stratégie 2020-2022 et aux réflexions sur les contours de la future stratégie, qui a été présentée le 6 octobre 2023 à l'occasion de la journée nationale des aidants. L'Unaf a pu porter plusieurs de ses propositions, notamment lors de rendez-vous avec la DGCS, ou encore avec les cabinets du ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et de la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées sur le droit des aidants. Ces propositions portaient notamment sur : la définition de l'aidant familial ; les congés pour les aidants familiaux ; les jeunes aidants ; la santé des aidants ; la simplification des démarches administratives.

Les demandes de l'Unaf ont également été portées au sein du Ciaaf. Le Ciaaf s'est ainsi fortement mobilisé en 2023 pour porter les propositions du collectif via plusieurs rencontres avec la DGCS, la transmission d'une note de proposition...

### ■ Réforme des retraites : des avancées pour les aidants

Pour une réforme juste sur les retraites, l'Unaf avait alerté le gouvernement sur la nécessité de prendre en compte la situation des parents et des aidants familiaux, qui interrompent ou réduisent leur activité professionnelle, pour s'occuper de leur famille. Il s'agit des femmes, dans la grande majorité des cas. L'Unaf, qui a émis un vote défavorable sur le projet de loi lors de son passage au conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et au conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), a appelé le gouvernement à apporter des mesures correctives.

Concernant les aidants familiaux, l'Unaf a demandé d'améliorer les droits des aidants familiaux en prenant en compte l'impact sur leur carrière de l'aide apportée à un proche âgé, handicapé ou malade, notamment par une meilleure prise en compte de la durée du congé proche aidant dans la durée d'assurance. L'Unaf s'est largement mobilisée auprès de l'ensemble des interlocuteurs pour faire évoluer le texte initial. Le Ciaaf s'est également mobilisé sur ce sujet et a publié à cet effet un communiqué de presse dans lequel nous avons demandé d'une part un élargissement de l'assurance vieillesse aidant (AVA) et d'autre part que la réforme reconnaisse davantage l'implication des aidants dans le calcul de leur retraite.



#### L'Unaf a été entendue :

- L'action de l'Unaf et du Ciaaf a permis l'élargissement de l'AVA aux aidants de personnes ayant un taux d'incapacité compris entre 50 et 80 %, ainsi qu'aux aidants ne cohabitants pas avec la personne adulte en situation de handicap.

### ■ Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement

#### Au CESE, le groupe Familles vote l'avis du 12 avril

« Pour parvenir à identifier et définir une politique publique de la prévention de la perte d'autonomie, pour un vieillissement en bonne santé, il faut sortir du champ trop étroit du médical et du médico-social pour s'ouvrir à la nutrition, le lien social, l'habitat, l'urbanisme, la pratique sportive... Pourquoi faut-il enfermer la situation d'une personne dans des cases opposant la ville ou l'hôpital, l'hôpital ou le domicile, le domicile ou l'établissement, le GIR 3 ou 4 ?

Le groupe Familles soutient cet avis en mettant l'accent sur l'encouragement des solutions alternatives en matière d'habitat et sur le rôle des aidants familiaux et proches aidants à soutenir avec détermination. Pour les solutions alternatives au domicile ou à l'EHPAD, des réseaux mutualistes et associatifs ont développé depuis plusieurs années des initiatives très appréciées par les personnes concernées telles que les maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (MARPA) ou "Familles gouvernantes". Nous sommes dans un habitat assimilé au domicile avec des parties communes pour permettre les échanges et les activités entre résidents, rompre l'isolement et se sentir plus en sécurité. Aujourd'hui ces initiatives se retrouvent rassemblées sous le vocable d'habitat inclusif et se développent dans tous les territoires. Mais la question des financements et des normes, dernièrement sur la réglementation incendie, sont des freins. Il faut lever les contraintes qui pèsent sur ces projets.

Pour les aidants familiaux et proches aidants, principalement des femmes, si des droits ont été créés – droit au répit, congé proche aidant indemnisé –, leur effectivité reste très relative pour plusieurs raisons. Les aidants eux-mêmes ont du mal à s'identifier comme aidants et beaucoup disent ne faire que leur devoir. Les droits sont mal connus et disparates. Les aidants sont dans l'angle mort de la politique de prise en charge de la perte d'autonomie pour autant ils en sont des acteurs essentiels. »



## REPRÉSENTATIONS

- **Haut conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) - Conseil de l'âge** : 3 séances (16 mars, 29 juin, 15 décembre) sur Projet de décret réformant la tarification des services de soins infirmiers à domicile, note du Haut-commissariat au Plan et du cercle de réflexion Matières Grises « Quand les Babyboomers auront 85 ans : Projections pour une offre d'habitat adapté à l'horizon 2030-2050 », rapport « Vieillir à domicile : disparités territoriales, enjeux et perspective », « bien vieillir à domicile ».
- **Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)** : 14 réunions.
- **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** : 4 réunions.



## AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- **31 mars 2023** : Audition par Annie Vidal, Députée de Seine-Maritime et rapporteure du projet de loi sur les mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France, sur le projet de loi « Bien vieillir ».
- **18 décembre 2023** : Audition de l'Unaf par les sénateurs, les rapporteurs Jocelyne Guidez (UC, Essonne) et Jean Sol (LR, Hautes-Pyrénées) sur la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **13 janvier 2023** : Réunion avec Cécile Chevalier, conseillère autonomie à domicile, aidants et habitat inclusif, sur le répit des aidants.
- **8 février 2023** : Rencontre avec François-Mathieu Robineau, Sous-direction de l'autonomie des personnes handicapées et des personnes âgées, sur la préparation de la nouvelle stratégie en faveur des aidants familiaux.

- **14 février 2023** : Réunion du Ciaaf avec Cécile Chevalier, conseillère autonomie à domicile, aidants et habitat inclusif, sur le bilan de la stratégie « Agir pour les aidants 2020-2022 » et la prochaine stratégie.
- **29 mars 2023** : Échange avec la Direction générale de l'offre de soin (DGOS), sur la révision du cadre d'organisation nationale des soins palliatifs.
- **4 avril 2023** : Séminaire de restitution du CNR Bien Vieillir.
- **7 avril 2023** : Entretien avec Charlotte Galland, Directrice adjointe du Cabinet, Cheffe du pôle Autonomie, Alice Casagrande, Conseillère chargée de la lutte contre la maltraitance et Louise Cadin, Conseillère autonomie, sur le projet de loi Bien Vieillir.
- **13 juin 2023** : Rencontre du Ciaaf avec Cécile Chevalier, conseillère autonomie à domicile, aidants et habitat inclusif, sur la prochaine stratégie « Agir pour les aidants 2023-2027 ».
- **30 août 2023** : Rencontre avec Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles, notamment pour échanger sur la place et le rôle des aidants familiaux.



## GROUPES DE TRAVAIL

- **Défenseur des Droits** : Comité d'entente « Avancée en âge » (2 réunions).
- **Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)** : Définition de l'aidant familial. (3 réunions).
- **Label Cap'Handeo** : comité de révision du label Cap'Handéo « Entreprise engagée auprès de ses salariés aidants ». (4 réunions).
- **Centre national Fin de vie - Soins palliatifs et le Laboratoire psychopathologie et processus de santé** : Étude exploratoire des besoins en formations des aidants de personne en situation palliative. (6 réunions).
- **Comité de suivi recherche TRAJEX** : sur l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes locaux d'aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées vivant à domicile (2 réunions).



## PARTENARIATS

- **Collectif inter-associatif des aidants familiaux** : échanges sur l'actualité des membres du Ciaaf, propositions d'amendement sur le projet de loi Retraite et le projet de loi Plein emploi, stratégie Agir pour les aidants (2 réunions en plénières et 4 réunions en groupe de travail).
- **Collectif Alzheimer Ensemble** : Soutenir, diffuser et favoriser la reproduction d'actions innovantes pour les personnes atteintes d'un trouble cognitif et leurs aidants familiaux. (2 réunions)
- **Label Cap'Handeo** : « Entreprises engagées auprès de ses salariés aidants », participation au comité national de suivi du label (4 réunions).
- **Comité de suivi de la stratégie nationale de soutien et de mobilisation « Agir pour les aidants »** : Bilan de la mise en œuvre de la stratégie et participation à l'élaboration de la stratégie pour 2023-2027 (3 réunions).
- **Ma Boussole Aidant** : Participation à l'Assemblée générale.
- **Agirc-Arrco** : Convention de partenariat portant notamment sur l'accompagnement des aidants familiaux.
- **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** : Convention sur le développement de la médiation entre aidants et aidés.



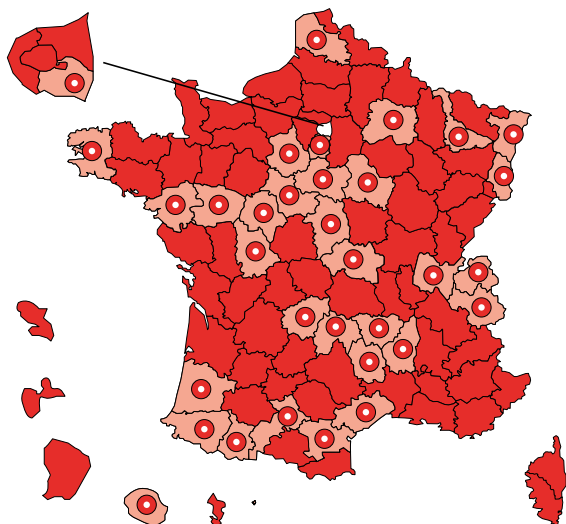
## SERVICES EN UDAF



### Aide aux aidants

L'Unaf et les Udaf se sont engagées à développer l'aide aux aidants soit dans le développement des lieux d'information et d'orientation physique ou sur internet à destination des aidants familiaux ; soit en soutenant la création de solutions de répit pour permettre aux aidants (y compris les jeunes aidants) de se libérer du temps afin d'avoir des loisirs, de se former ou de participer à des groupes de parole, de s'occuper de tâches administratives, de faire des courses...

**34 Udaf portent déjà des services d'aide aux aidants.**



## INFORMATION AUX FAMILLES



• **Brochure Aidants, vos droits aux aides financières :** L'Unaf a réalisé une nouvelle brochure consacrée aux aides financières, au sein de la collection « Aidants familiaux, vos droits ». Cette brochure s'adresse à tous les aidants de personnes âgées, malades ou en situation de handicap. Elle est en accès libre sur le site internet de l'Unaf. 2250 brochures papier ont été sollicitées par un total de 13 Udaf.



• **Site internet « pourlesaidantsfamiliaux.fr » :** Dans le cadre des travaux conduits au sein du GT « Aidants familiaux » avec les Udaf, l'Unaf a créé et alimenté un site internet à destination des aidants familiaux, en se basant sur la refonte du site « Parole de famille » mis en place par les Udaf pour les aidants. Ce site a pour objectif d'informer les aidants familiaux sur les droits, mais aussi sur les ressources existantes. Une partie est spécifiquement dédiée aux jeunes aidants et a été réalisée en collaboration avec l'association Jeunes Aidants Ensemble (JADE). Les Udaf peuvent également se saisir de ce site et le personnaliser pour renseigner l'offre de proximité sur leur département.



### SOUTIEN DE L'UNAF :



- **Groupe « Aidants familiaux » :** ce groupe qui réunit une quinzaine d'Udaf en convention d'objectif (CO) ou hors CO, mobilise différents canaux d'échanges : un groupe Rézo, des réunions en présentiel ou en visioconférence. Au cours de l'année 2023, les réflexions se sont poursuivies sur la mise en œuvre du site internet Unaf du type « Parole de famille » et son contenu, la présentation de la nouvelle stratégie Agir pour les aidants 2023-2027 et l'élaboration de la brochure de la collection « Aidants familiaux, vos droits » (3 réunions et en moyenne 15 participants).
- **Sous-groupe « Échange de pratiques Aidants familiaux » :** Dans le cadre du groupe de travail aidants familiaux, l'Unaf a mis en place des échanges de pratiques tous sujets, ou spécifiquement dédiés à l'accompagnement des Udaf ayant des plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants. Il s'agit d'une réunion sans ordre du jour, afin de permettre aux Udaf qui le souhaitent d'échanger librement sur leurs préoccupations du moment, sur la façon de développer leurs actions, sur leurs communications, leurs partenaires... Ce temps d'échange est d'une durée maximum de 1 h 30, en visioconférence (5 réunions et en moyenne 5 participants).

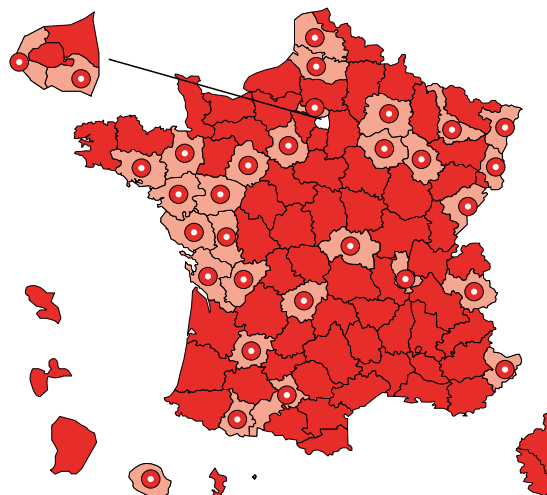
### Médiation entre aidants et aidés



Les Udaf proposent aux personnes vivant un désaccord ou une situation conflictuelle liée au handicap ou à la dépendance d'un proche, un espace de médiation familiale pour renouveler le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver des solutions : entrée en établissement, conflits de fratrie, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, décision d'une mesure de protection juridique...

Les Udaf proposent aux personnes vivant un désaccord ou une situation conflictuelle liée au handicap ou à la dépendance d'un proche, un espace de médiation familiale pour renouveler le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver des solutions : entrée en établissement, conflits de fratrie, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, décision d'une mesure de protection juridique...

**32 Udaf participent au développement de la médiation aidants aidés en 2023.**





### SOUTIEN DE L'UNAF :

Dès 2020, une expérimentation innovante nommée « Médiation Aidants-Aidés » a été initiée par l'Unaf et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), avec le soutien de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Cette initiative visait à accompagner les familles confrontées à des conflits liés à la perte d'autonomie ou au handicap d'un membre. Durant cette phase pilote, 18 Udaf se sont engagées dans ce projet sur une période de trois ans. À la suite du succès de cette première convention, l'Unaf et la CNSA ont renouvelé leur partenariat jusqu'en 2026, étendant ainsi la Médiation Aidants-Aidés à l'ensemble du réseau des Udaf.

- **Groupe de travail dédié à la Médiation Aidants-Aidés (MAA)**, composé de médiateurs familiaux, de chefs de services et de directeurs d'Udaf s'est réuni à trois reprises en 2023 : un webinar explicatif sur le cadre de la nouvelle convention, puis deux réunions « point d'étape », axées sur le soutien aux nouvelles Udaf intégrant le projet en 2023.
- **Comité de suivi de l'expérimentation** : Parallèlement, l'Unaf et la CNSA ont animé un comité de suivi de l'expérimentation, regroupant des représentants des caisses de sécurité sociale (Cnav, Cnam, Cnaf, CNSA, CCMSA), de l'Agirc-Arrco, et de l'Association française des aidants.
- **Formations** : L'année 2023 a également été marquée par un effort conséquent en matière de formation. L'Unaf et l'Unafor ont organisé des sessions de formation pour les nouveaux médiateurs familiaux. Au total, 40 médiateurs ont bénéficié d'une formation spécialisée sur la pratique de la Médiation Aidants-Aidés, dispensée par la Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux (Fenamef), et sur l'environnement de la médiation, assurée par l'Unafor.
- **Évolution du référentiel de la médiation familiale** : Enfin, l'Unaf a contribué au groupe de travail organisé par la Cnaf et la Mutualité sociale agricole (MSA) concernant l'évolution du référentiel de la médiation familiale. S'appuyant sur les orientations définies lors des réunions du groupe de travail, sur les acquis de l'expérimentation et sur les axes d'amélioration identifiés, l'Unaf a proposé plusieurs évolutions.
- **Création d'un outil de remontée des données annuelles**, mis à disposition des Udaf fin 2023.

### ■ Lire ensemble



Lire ensemble ce sont des actions coordonnées par les Udaf, qui proposent à des bénévoles d'animer des séances de lecture auprès de personnes en situation de vulnérabilité, accueillies en structures ou vivant à domicile. Les séances de lecture sont coconstruites avec les structures accueillantes afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées.

**25 Udaf sont engagées dans le développement de cette action.**

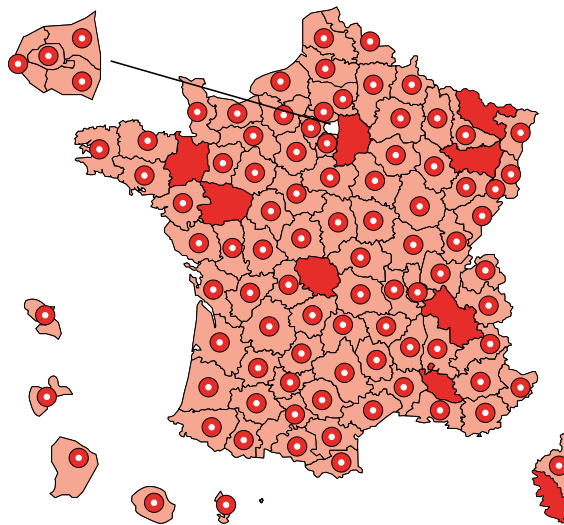


### SOUTIEN DE L'UNAF :

- **Groupe de travail Lire ensemble** : ce groupe réunit une vingtaine d'Udaf qui souhaitent s'engager dans ce nouveau projet, intégré à l'action n° 6 de la convention d'objectif « Partager la lecture », permettant à des bénévoles d'animer des séances de lectures auprès de publics en situation de précarité accueillis dans des structures spécialisées pour personnes âgées, personnes handicapées ou encore personnes en situation d'illettrisme (3 réunions du groupe de travail en 2023).

### ■ Information soutien aux tuteurs familiaux

92 Udaf gèrent un service ISTF. Les Udaf sont ainsi le premier réseau national d'Information et soutien aux tuteurs familiaux.



### SOUTIEN DE L'UNAF :

- **Document pédagogique sur l'habilitation familiale** : L'Unaf a rédigé un important document pédagogique sur le thème de l'habilitation familiale pour soutenir l'ensemble des professionnels des services ISTF. Ce dossier public regroupe les réponses aux nombreuses questions que les familles peuvent se poser en amont ou pendant l'exercice d'une mesure d'habilitation familiale. Il constitue donc un appui pour les professionnels des services ISTF pour répondre aux familles.
- **Fiches d'information aux tuteurs familiaux** : L'Unaf a continué à diffuser les fiches d'information aux tuteurs familiaux. Ces fiches sont en ligne sur le site internet de l'Unaf, sur la page Facebook « Prendre soin de ma famille » et ont été relayées par les services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux gérés par les Udaf sur l'ensemble du territoire. Ces fiches d'information, disponibles sur Rézo, peuvent être personnalisées par chaque Udaf (logo et coordonnées du service ISTF). La diffusion de ces fiches est également l'occasion, pour les Udaf, de promouvoir leur service ISTF auprès des tuteurs familiaux, notamment sur les réseaux sociaux.



# DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET BUDGET FAMILIAL

## ÉCONOMIE-EMPLOI



### ACTION PHARE

#### ■ Comment l'inflation nuit-elle aux familles ?

La poussée inflationniste s'est poursuivie en 2023 (hausse de l'indice des prix de 4,9 % après 5,2 % en 2022). L'Unaf s'est attachée toute l'année à souligner la spécificité de l'impact de l'inflation sur les familles avec enfant(s). À revenu égal, l'inflation est un « impôt sur l'enfant » qui croît avec la taille de la famille. Les Budgets-types de l'Unaf montrent qu'en août 2023 par rapport à août 2021, un couple avec un seul enfant avait besoin de 327 € de plus par mois pour maintenir un niveau de vie décente, et de 552 € s'il avait 4 enfants. L'Unaf a ainsi concouru au rapport du HCFEA, publié en décembre (« Le pouvoir d'achat des familles face au choc d'inflation »), qui exploite notamment les données des budgets types et des remontées de terrain issues des services des Udaf. C'est sur cette base que l'Unaf demande que les prestations familiales soient instantanément réajustées en cas de hausse brusque des prix, et non avec un retard d'un an, revendication reprise par le rapport du HCFEA.

#### ■ Conciliation vie familiale - vie professionnelle

**Pour une retranscription dans le droit français du *Right to request*** : Les résultats de l'Observatoire des familles consacré à la conciliation vie familiale vie professionnelle confirment que pour reprendre un travail à plein temps, les parents inactifs ou travaillant à temps partiel attendent avant tout de meilleures conditions de travail. L'Unaf milite donc pour la transcription immédiate dans le droit du travail français du « *droit de demander* » prévu par la directive de 2019 sur l'Équilibre entre vie pro-

fessionnelle et vie privée des parents et aidants ». Il s'agit du droit pour tout parent salarié de demander un télétravail, un aménagement horaire ou un temps partiel, l'employeur devant motiver son refus.

**Alerte sur le frein à l'emploi dû au coût excessif de l'accueil du jeune enfant** : Pour 1 parent de jeune enfant sur 5, c'est une baisse de prix de l'accueil qui leur permettrait de retravailler à temps plein. L'Unaf a alerté sur les risques de forte hausse des restes à charge pesant sur les parents : augmentation du nombre de structures d'accueil pratiquant des tarifs élevés (microcrèches Paje), réforme du Complément mode de garde qui augmente le prix d'accueil pour 43 % des situations de recours aux assistantes maternelles et le déplaçonnement programmé du barème national des restes à charge. L'Unaf alerte en permanence sur l'effet délétaire de ces coûts, sur le taux d'emploi des parents de jeunes enfants, ainsi que sur l'égalité professionnelle, et à terme sur la réalisation du désir d'enfant. L'Unaf demande, par ailleurs, l'inclusion de données concernant la conciliation vie familiale/vie professionnelle dans la refonte de l'index d'égalité professionnelle des entreprises. Enfin, l'Unaf souligne régulièrement la conjonction entre la dégradation tendancielle des indicateurs de conciliation entre vie familiale et professionnelle d'une part, et la baisse des naissances d'autre part. Les contacts de l'Unaf avec les délégations de pays à très faible fécondité (Corée du Sud, Singapour, Japon) ont notamment permis de donner des exemples concrets du lien complexe, mais fort entre politiques de conciliation et naissances.

#### ■ Statistiques familiales : pour que chaque famille compte !

Porter la parole des familles exige d'en connaître le profil statistique précis. L'Unaf intervient chaque année à diverses étapes d'une trentaine d'enquêtes de la statistique publique

par son action au Conseil national de l'information statistique (CNIS), du Comité du label de la statistique publique et de différents groupes de concertation ou d'exploitation. L'Unaf insiste notamment sur la nécessité de la connaissance autour des niveaux de vie et de la fragilité financière, des arbitrages financiers en période d'inflation, de la composition précise de la famille et de l'histoire familiale. Elle promeut l'inclusion systématique des territoires ultramarins et des enfants dans le champ de recherche.

## ■ Une baisse du taux de fécondité inquiétante

L'Unaf observe, depuis 10 ans, une inquiétante baisse du taux de fécondité.

Elle a donc décidé cette année de démontrer l'écart entre désir et réalité. Pour cela, le chiffre du nombre d'enfants idéal a été mis à jour par l'institut Kantar. Et en parallèle avec le réseau des Udaf et Uraf, l'enquête annuelle de l'Observatoire des familles a été dédiée à la question du « Désir d'enfant ». Le questionnaire élaboré par OpinionWay a été administré auprès de 2500 familles sur un échantillon national et près de 8000 familles sur 38 échantillons départementaux. 7 Uraf et 38 Udaf se sont associées à la démarche. Les résultats de cette enquête ont été présentés à la rencontre des présidents et directeurs de novembre pour une diffusion médiatique et politique en janvier 2024.



## ÉTUDES ET PLAIDOYERS

- **L'Observatoire des familles « Désir d'enfant » a été publié en janvier 2024.** Quelques chiffres : au sein des familles, le désir d'avoir des enfants est profondément enraciné : 97 % des parents disent qu'ils souhaitaient avoir des enfants. 2/3 des personnes entre 25 et 43 ans qui n'ont pas d'enfant en souhaitent, ou en auraient souhaité. 2,27 est le nombre idéal moyen d'enfants souhaité dans l'ensemble de la population.



## REPRÉSENTATIONS

- **Conseil national de l'information statistique (CNIS) :** 3 réunions.
- **Comité du Label et de la statistique publique – Commission Ménages :** 11 réunions.
- **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) – Formation « Égalité professionnelle » :** 17 réunions.
- **Institut national d'études démographiques (INED) :** 2 réunions du CA ; 2 réunions du Conseil scientifique.



## GROUPES DE TRAVAIL

- **CNIS :** 10 réunions de concertation sur les enquêtes statistiques : Enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) – Drees ; Enquête « Travaux de rénovation énergétique dans les logements » (Trello) –

Sdes ; Enquête « Technologies de l'information et de la communication » (TIC) – Insee ; Enquête « Générations » - Céreq ; Enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS) - SSMSI (2 réunions) ; Baromètre « Représentations sociales du changement climatique » - Ademe ; Enquête pilote « Voyages professionnels et personnels » - Insee ; Comité d'exploitation de l'enquête Budget de Famille (BdF) – Insee ; Groupe de concertation sur l'enquête Famille - l'Insee.

- **Contributions écrites sur :** modules de l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV – Insee), Groupe de travail du CNIS sur les discriminations.



## AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- **28 septembre :** Table ronde Unaf/Hcfea/Ined organisée par Joëlle Mélin, députée rapporteure pour avis du budget 2024 crédits de la mission Régimes sociaux et de retraite et du compte d'affectation spéciale Pensions du projet de loi de finances pour 2024 en lien avec la démographie et les politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
- **22 novembre :** Rencontre avec Olivier Marleix, Président du groupe LR, député d'Eure-et-Loir et Yannick Neuder, Député de l'Isère, Vice-Président de la Commission des affaires sociales sur les sujets de la baisse de la fécondité, de la petite enfance, du pouvoir d'achat des familles/inflation/prestations familiales et soutien à la parentalité.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **21 mars 2023 :** Installation de la cellule de suivi de l'inflation du ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, interventions sur « les familles face à l'inflation ».
- **12 juillet 2023 :** Déjeuner « natalité » entre conseillers de l'Élysée et du gouvernement et les présidents de l'Unaf, du HCFEA, de l'Insee et de l'Ined, ainsi que plusieurs experts « natalité », organisé par Constance Bensoussan, directrice de cabinet de Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. L'Unaf a notamment évoqué l'impact de la conciliation vie familiale et professionnelle sur la fécondité.
- **18 juillet 2023 :** Entretien avec Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics : rendez-vous consacré notamment aux coûts d'accueil du jeune enfant, difficultés de conciliation vie familiale/professionnelle, et impact de l'inflation sur les familles.



## ACTIONS MENÉES AVEC LES MOUVEMENTS FAMILIAUX

- **16 mai 2023 :** Participation au Webinaire COFACE Families Europe sur les taux d'encadrement de l'accueil du jeune enfant.
- **24 octobre 2023 :** Intervention sur les statistiques familiales au séminaire européen de la COFACE Families Europe « *The European Care Strategy – a tool for boosting long-term care support and care policies across the lifespan ?* » dans la table ronde « *Implementation and priorities of the Care Strategy : Role of the Care Strategy in regards to specific focuses to help families to cope with (Long-Term) Care responsibility* ». Présentation de l'enquête « aidants qui êtes-vous, que faites-vous » réalisée en partenariat avec Centre de recherche en économie de Grenoble (CREG).

## DÉFENSE DES CONSOMMATEURS



### ACTION PHARE

#### ■ Reconnaissance du métier de conseiller budgétaire

Pour l'Unaf, le conseil budgétaire auprès de familles malendettées doit être réalisé par des professionnels salariés. Leur intervention est complexe, car elle implique de convoquer de nombreuses compétences : écoute active, non-jugement, droit de la consommation et droit des contrats, connaissance des aides sociales légales et facultatives, connaissance des pratiques bancaires, etc. À ce jour, dans le réseau des Udaf, les profils de Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) dominent à cette fonction, mais on retrouve également des profils de juristes et d'anciens conseillers bancaires.

En 2022, les intervenants des Points conseil budget (PCB) n'avaient pas été intégrés dans la liste des bénéficiaires de ladite Prime Ségur du secteur médico-social. L'Unaf a plaidé durant des mois pour leur intégration et a finalement obtenu gain de cause au printemps 2023 à travers le relèvement du forfait annuel finançant le label PCB. Cette attribution rétroactive de la prime constitue pour l'Unaf un premier pas vers la reconnaissance des compétences des professionnels de l'accompagnement budgétaire. Pour faciliter leur travail au quotidien, l'Unaf développe depuis 2022 un logiciel métier dédié aux services d'accompagnement budgétaire. En 2023, l'application Budg&Co a ainsi été déployée dans plus de 70 Udaf afin de pouvoir organiser les prises de rendez-vous, suivre les budgets des bénéficiaires et générer in fine de nombreux indicateurs d'activité, d'impact et sur le profil de familles accompagnées. Le quotidien des conseillers en est facilité.

« Avec près de 230 labels Point conseil budget, le réseau Unaf/Udaf est le premier réseau d'accompagnement budgétaire en France. En cette période de poussée inflationniste, il est essentiel d'offrir un accompagnement qualifié et neutre à tous les ménages qui n'arivent plus à boucler les fins de mois. »

François Soulage, Président du Comité de pilotage PCB

#### ■ Lancement de l'expérimentation Aide-Budget

L'Unaf s'est activement impliquée dans le lancement de l'expérimentation Aide-Budget dès février 2023. Cette expérimentation, pilotée par le ministère de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique de la France, a pour objectif l'orientation systématique des clients en impayés des grands créanciers (énergie et bailleurs notamment) vers les Points conseil budget. Après un début retardé, les premières orientations ont débuté en septembre 2023 pour les 8 Udaf engagées dans cette expérimentation qui a finalement été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2025. Cette expérimentation est un marqueur fort de l'institutionnalisation des Points conseil budget.

#### ■ Régulation des frais d'incidents bancaires

À la suite des études publiées par l'Unaf et l'Institut national de la consommation (INC), la réglementation sur le plafonnement des frais d'incidents bancaires est devenue plus protectrice pour les consommateurs. Cependant, elle reste encore insuffisante. Le périmètre de définition de la « clientèle fragile », celle qui peut bénéficier d'un plafonnement global des frais, est trop restreint selon l'Unaf. Par ailleurs, les différences de critères d'un établissement bancaire à un autre génèrent un manque de transparence et des pratiques hétérogènes vis-à-vis la clientèle bancaire. En 2023, l'Unaf a plaidé au sein de l'Observatoire pour l'inclusion bancaire (OIB) pour une harmonisation et un relèvement des plafonds d'éligibilité au plafonnement des frais bancaires dans l'ensemble des banques, au regard de la poussée inflationniste. Au-delà du caractère perfectible de la réglementation, l'Unaf a aussi communiqué en 2023 sur les pratiques illégales de certaines banques sur les frais d'incidents bancaires à la suite du rapport de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) publié en septembre 2023 à ce sujet.

#### ■ Plaider pour le développement effectif du microcrédit personnel

En février 2023, l'Unaf a réussi à intégrer le Comité de suivi et d'orientation du fonds de cohésion sociale (COSEF) qui est l'organe de gouvernance du microcrédit depuis 2007. Cette nouvelle représentation a devancé de deux mois l'annonce de la Caisse des Dépôts : celle de l'arrêt des financements des plateformes microcrédit. Au-delà des effets sur la gestion à court terme du service dédié dans les 23 Udaf concernées, cette annonce est un mauvais signal pour l'ensemble de l'écosystème du microcrédit personnel en France. Il y a désormais un risque d'effondrement de ce dispositif qui a 15 ans d'existence. Tout au long de l'année 2023, l'Unaf qui poursuivra ses alertes en 2024 a plaidé pour le maintien d'un soutien public aux réseaux accompagnants et une meilleure intégration avec les dispositifs d'insertion professionnelle et d'aide à la mobilité notamment auprès du Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises. Elle a également entamé une démarche de rapprochement avec des banques partenaires du réseau.



### REPRÉSENTATIONS

- **Comité d'orientation du fonds de cohésion sociale (COSEF)** : 4 réunions.
- **Comité consultatif du secteur financier (CCSF)** : 1 réunion plénière.
- **Comité opérationnel de la stratégie nationale d'éducation financière** : 2 réunions.
- **Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP)** : 1 réunion.
- **Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB)** : 2 réunions.
- **Conseil national de la consommation (CNC)** : 3 réunions du collège association de consommateurs.
- **Commission interfilière de responsabilité élargie aux producteurs (CIFREP)** : 4 réunions



### GROUPES DE TRAVAIL

- **Comité consultatif du secteur financier (CCSF)** : Bilan de la loi dite Lemoine sur l'assurance emprunteur, bilan de la résiliation des complémentaires santé, la lisibilité et la compa-

#05

tabilité des contrats d'assurance prévoyance/ dépendance, point sur le contrat dépendance solidaire : 4 réunions.

- **Conseil national de la consommation** : Participation à l'installation du groupe permanent mission Heilbrunn (1 réunion). Participation à des consultations (6 réunions). Contribution au projet du programme national d'enquêtes 2024 sur la thématique environnement et développement durable.
- **Comité de pilotage de l'expérimentation Aide-Budget** : comité national présidé par le ministère de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique de la France réunissant les représentants des grands créanciers engagés dans Aide-Budget, les représentants des Points conseil budget et les ministères de l'Économie, des Solidarités et des Familles et de la Transition écologique. 3 réunions plénières et 1 groupe de travail préparatoire.
- **Club de l'initiative pour l'inclusion bancaire** : Animé par la Banque Postale réunissant des représentants du monde associatif ayant pour sujet d'échanges la prévention de la pauvreté et l'exclusion bancaire (2 réunions).
- **Points de conjoncture avec la Direction des particuliers de la Banque de France** : Remontées de terrain du réseau Unaf-Udaf sur l'évolution des problématiques budgétaires et de surendettement (3 réunions).



## AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- **20 novembre 2023** : Audition de l'Unaf par la rapporteure, la députée Anne-Laure Babault (MODEM, Charente-Maritime) sur la proposition de loi visant à prolonger en 2024 l'utilisation des titres-restaurant pour des achats de produits alimentaires non directement consommables.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **11 janvier 2023** : Table ronde avec Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, sur la feuille de route en matière de consommation.
- **10 février 2023** : Audition par l'Inspection générale des Finances et par l'Inspection générale de la Justice portant sur la procédure de traitement du surendettement et la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire. Deux contributions écrites, dont une portant sur le modèle économique de la PRP avec liquidation judiciaire réalisée avec l'Udaf 83.
- **15 mai 2023** : Rendez-vous avec Jérôme Vidal, conseiller d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.
- **19 septembre 2023** : Rendez-vous avec Marine Mahistre, Adjointe au chef du bureau Services bancaires et moyens de paiement de la Direction générale du Trésor : financement du microcrédit personnel et pilotage de l'expérimentation Aide-Budget.
- **2 octobre 2023** : Échange en audioconférence avec Sarah Bayat, conseillère artisanat au cabinet d'Olivia Grégoire à propos des obligations d'affichage faites aux restaurateurs.
- **5 octobre 2023** : Audition par l'Inspection générale des affaires sociales pour la mission d'évaluation de l'expérimentation Aide-Budget. Contribution écrite.
- **14 novembre 2023** : Rendez-vous avec Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, pour envisager un cadre de coopération entre le réseau Unaf/Udaf et France Travail pour l'accompagnement budgétaire des demandeurs d'emploi, le microcrédit personnel et les Haltes-garderies solidaires.

- **17 novembre 2023** : Rencontre avec Jérôme Vidal, conseiller d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pour évoquer l'utilisation des titres restaurants et les objectifs et le calendrier des négociations entre les industriels et les distributeurs.
- **30 novembre 2023** : Rendez-vous avec la DGCCRF pour parler des pratiques des banques en matière de frais d'incidents bancaires.



## PARTENARIATS

- **Caisse des dépôts et consignations (CDC)** : Soutien financier au réseau pour le développement du microcrédit personnel.
- **Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)** : Soutien financier à l'Unaf et aux Udaf dans leurs actions de défense des consommateurs.
- **Institut national de la consommation** : Mise à disposition de ressources économiques et juridiques pour l'Unaf, coopérations pour la réalisation des Consomag.
- **Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT)** : Préparation d'un partenariat opérationnel visant à l'orientation vers les Udaf des salariés intérimaires ayant besoin d'un microcrédit personnel.
- **Fédération nationale des Caisses d'Épargne** : Intervention au séminaire des conseillers Parcours Confiance de la fédération pour présenter les Points conseil budget portés par les Udaf (7 juillet 2023).

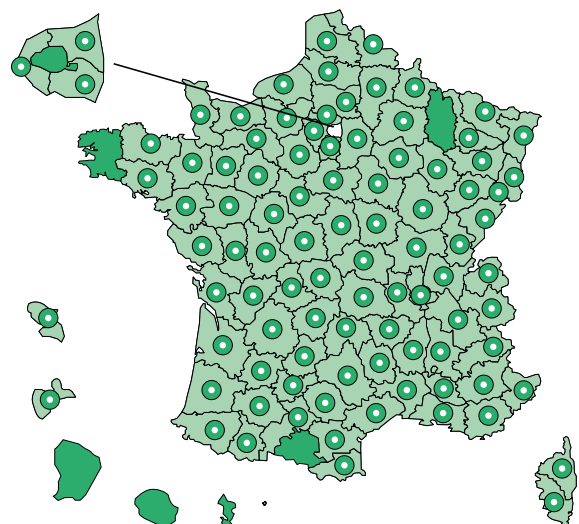


## SERVICES EN UDAF

### Points Conseil Budget



Les Points conseil budget (PCB) figurent parmi les mesures clés de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. C'est un service gratuit labellisé par l'État, pour prévenir le surendettement et renforcer l'accompagnement des personnes pouvant rencontrer des difficultés financières. En 2024, 93 Udaf sont officiellement labellisées, elles portent 228 des 500 PCB de France. Le réseau Unaf-Udaf est ainsi le premier réseau de Points conseil budget.



## DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES NOMBREUSES



### ACTION PHARE

#### Participation à la nouvelle formule de la carte familles nombreuses

L'année 2023 a été marquée par le lancement le 9 janvier de la nouvelle formule de la carte familles nombreuses, délivrée à partir de son nouveau portail [www.carte-familles-nombreuses.gouv.fr](http://www.carte-familles-nombreuses.gouv.fr), résultats d'un chantier de modernisation initié en 2022 par le ministère des Transports, en lien avec IN Groupe (ex. Imprimerie nationale) et l'Unaf. Cette nouvelle carte, en plus d'un format et d'un graphisme revisités, s'appuie sur un processus de commande dématérialisé, plus rapide et facilitant les démarches des bénéficiaires. Plus de 500000 cartes ont ainsi été distribuées dans son nouveau format. Pendant toute la durée du chantier, l'Unaf s'est assurée que ce nouveau service apporte une vraie plus-value pour les familles : maintien des droits, notamment pour les personnes étrangères et les familles expatriées, enrichissement de la Foire aux questions, création d'un service client.

« IN Groupe est fier du succès rencontré par la nouvelle carte familles nombreuses. Sa dématérialisation et sa procédure d'obtention simplifiée, sans concession sur la sécurité et la protection des données personnelles des utilisateurs, en ont fait un outil remanié qui a séduit les familles et attiré de nouveaux partenaires avec le soutien de l'Unaf. »

Didier Trutt, Président – Directeur général d'IN Groupe



### SERVICE DIRECT DE L'UNAF

#### Développement du Club des partenaires de la carte familles nombreuses

Carte Familles Nombreuses

Réductions



Depuis 2016, l'État a confié à l'Unaf, le pilotage du réseau des partenaires de la carte familles nombreuses. Au 31 décembre 2023, le réseau compte 85 partenaires (dont 17 nouveaux et 2 sortis du dispositif). Pour accompagner la modernisation de la carte et attirer de nouveaux partenaires, l'Unaf a également modernisé le site internet du réseau des partenaires de la carte familles nombreuses en juillet 2023. Cette nouvelle version du site a doublé son audience en 2023 avec près de 2 millions de pages vues. Les réseaux sociaux de la carte familles nombreuses (Facebook et Instagram) sont depuis janvier 2023 co-gérés par l'Unaf et IN Groupe. Leurs audiences sont également en progression. 5 806 abonnés pour la page Facebook avec 1 253 680 vues ; 483 abonnés pour le compte Instagram avec 656 143 vues.

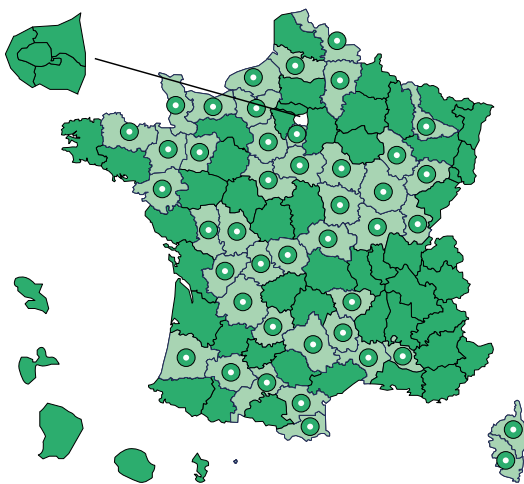
### SOUTIEN DE L'UNAF :



- **Journées nationales Surendettement** : 2 journées nationales ont été organisées en 2023, le 24 janvier 2023 et le 12 décembre 2023. Chaque journée nationale a réuni 80 participants issus de dizaines d'Udaf. La journée nationale du mois de janvier 2023 avait pour thèmes principaux la place de la sobriété dans la consommation et l'éducation financière. La journée nationale du mois de décembre 2023 avait pour fil rouge le traitement des familles surendettées en France et en Europe. Publication des actes disponible sur Rézo.
- **Logiciel métier Budg&Co** : Ce logiciel métier, destiné aux services d'accompagnement budgétaire des Udaf a été déployé dans 70 Udaf en 2023. L'Unaf en est conceptrice et propriétaire. [CPO Action 9]
- **Visioconférences nationales Logiciel Budg&Co** : 3 visioconférences nationales ayant pour thème le logiciel Budg&Co ont été organisées en 2023. 6 janvier 2023 : démonstration nationale de l'application. 22 septembre 2023 : présentation du lot 2 du logiciel. 29 septembre : présentation des indicateurs statistiques dans le logiciel Budg&Co.
- **Formations « Accompagnement budgétaire Unaf/Unaf »** : Formation Actions collectives : 2 sessions (12 mai 2023 et 12 octobre 2023) ; Formation Accompagnement budgétaire destinée aux salariés : 1 session (14 juin 2023) ; Formation Accompagnement budgétaire destinée aux bénévoles : 1 session (7 avril 2023).
- **Groupe de travail Logiciel Budg&Co** : Suivi de la conception et test du logiciel Budg&Co. [CPO Action 9]
- **Groupe de travail Expérimentation Aide-budget** : 2 réunions en distanciel, le 3 février 2023 et le 10 novembre 2023, réunissant les 8 Udaf engagées dans l'expérimentation Aide-Budget visant à rapprocher les grands créanciers et les Points conseil budget.

#### Microcrédit personnel

Le microcrédit personnel garanti est un prêt à la consommation destiné aux particuliers qui souhaitent financer un projet, mais n'ont pas accès au crédit bancaire classique. En 2023, 42 Udaf proposent de l'accompagnement au microcrédit personnel garanti.



### SOUTIEN DE L'UNAF :



- **Matinée du microcrédit** : Visioconférence nationale organisée le 10 octobre 2023 réunissant 60 participants afin de parler des enjeux de financement de l'accompagnement au microcrédit personnel et de mettre en avant des initiatives d'Udaf.



# LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT

## HABITAT



### ACTION PHARE

#### ■ Crise du logement : lever les blocages et accompagner les familles

L'année 2023 a été marquée par une accélération de la crise du logement : pénurie d'offres locatives privées, saturation du parc social, baisse de la construction. L'Unaf s'est mobilisée avec l'appui de son réseau pour protéger le pouvoir d'achat des familles et les accompagner à traverser cette crise. Elle a alerté les ministres sur la gravité de la situation du Logement et s'est exprimée à plusieurs reprises dans les différentes instances dans lesquelles elle siège.

Elle a plaidé pour un prolongement, au-delà du 2<sup>e</sup> trimestre 2023, du « bouclier loyer » visant à plafonner la variation de l'Indice de révision des loyers (IRL) à 3,5 % pour limiter les effets de l'inflation sur le niveau des loyers pour l'ensemble des locataires. Ce plafonnement dérogatoire a été prolongé jusqu'au 31 mars 2024, compte tenu de l'inflation demeurant élevée. Précisons que sans cette mesure l'augmentation des loyers relevant du 2<sup>e</sup> trimestre 2023 aurait été de 6,13 % et de 5,72 % au 3<sup>e</sup> trimestre. Par ailleurs, l'Unaf a pris acte de la revalorisation des Aides personnalisées au logement (APL) de 3,5 % au 1<sup>er</sup> octobre 2023 en regrettant une fois de plus, le manque de rattrapage pour compenser la perte importante de pouvoir d'achat des APL, en particulier sur les charges. Ce manque de rattrapage est d'autant plus dommageable, dans un contexte d'augmentation inédite des prix de l'énergie et d'absence de perspective claire sur le maintien du bouclier tarifaire pour l'électricité au-delà de 2023.

L'Unaf a réuni le réseau Udaf-Uraf (bénévoles et salariés), lors

« Nos deux réseaux (ADIL et Udaf) ont un ADN commun : ils sont animés par le souci du service aux familles et en particulier celles présentant des fragilités d'ordre économiques et sociales. Par leur information et leur accompagnement, nous facilitons leur accès aux droits, aux droits sociaux et à la réalisation de leurs démarches ; par l'observation et le décryptage des demandes que nous recevons, nous identifions des problématiques qui éclairent les décideurs publics sur les actions à mettre en place. En ces temps de crise où l'accès et le maintien dans le logement et les parcours se complexifient, la complémentarité de nos missions est une force qu'il faut préserver. »

Roselyne Conan, DG de l'ANIL

d'une journée nationale « spéciale crise du logement », afin de mieux comprendre les enjeux et les causes de cette crise, de mesurer son impact sur la vie d'un nombre croissant de familles observé sur les territoires et d'explorer avec des experts du monde du logement des solutions pour lever les blocages et accompagner les familles à traverser cette crise.

#### ■ Lever les blocages à l'accession à la propriété

Face au durcissement des conditions d'octroi des crédits immobiliers, à la hausse brutale des taux d'intérêt et l'annonce d'un recentrage du prêt à taux zéro (PTZ) sur l'achat de biens neufs en collectif dans les zones tendues, l'Unaf a interpellé

le ministre du Logement sur les conséquences graves pour de nombreux ménages qui se voient refuser l'accès au crédit, alors qu'ils rencontrent des difficultés croissantes pour se loger. Au-delà d'une aspiration forte à devenir propriétaire, notamment en maison individuelle, l'accèsion à la propriété est pour un grand nombre de familles, souvent la seule réponse pour se loger, en particulier les jeunes familles avec enfants et les classes moyennes dans les villes de taille moyenne et les zones rurales.

### ■ Maintenir une offre locative privée

L'Unaf a relayé, auprès des différentes instances où elle siège, les remontées des Udaf alertant sur les inquiétudes des familles face à la multiplication des congés accordés par les bailleurs et la prolifération des locations touristiques, entraînant une diminution de l'offre locative de longue durée sur certains territoires. Le gouvernement semble avoir pris la mesure de ces problèmes et a annoncé une réflexion pour réguler ce marché afin de permettre aux jeunes et aux familles de se loger sur ces territoires. Par ailleurs, les interdictions à venir de location de logements à faible efficacité énergétique pourraient aggraver la situation, avec un risque de voir se développer des situations de congés abusifs.

### ■ Soutenir la production de logements sociaux

L'Unaf a salué la création d'un fonds dédié à la rénovation des logements sociaux. Toutefois, elle a dénoncé le manque de moyens financiers permettant aux organismes d'HLM de produire plus de logements et demandé notamment la suppression de la RLS et le taux de TVA à 5,5 % pour le logement social. Dans un contexte de grave crise du logement, l'Unaf considère que le logement social est plus que jamais un acteur majeur pour répondre aux besoins en logement des familles et a un rôle incontournable en matière de protection sociale et de solidarité pour les familles.

### ■ Suivi de la loi « antisquat »

L'Unaf a exprimé ses vives inquiétudes quant aux mesures visant à accélérer les procédures à l'encontre du locataire dans le cadre des litiges liés aux impayés de loyers, contenues au chapitre 2 de cette proposition de loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite. Face au risque d'une augmentation du nombre d'expulsions fermes, sans solution de relogement pour les locataires de bonne foi, l'Unaf a été auditionnée au Sénat et fait des propositions d'amendements, visant à renforcer l'accompagnement social de ces familles pour prévenir les expulsions et trouver des solutions.



#### L'Unaf a été entendue :

**La loi, adoptée le 27 juillet 2023, reprend en partie les propositions de l'Unaf, notamment l'obligation d'informer le locataire (article 9), en situation d'impayés de loyer, de sa possibilité de demander des délais de paiement en se rendant à l'audience. Les Udaf et les représentants familiaux ont également été nombreux à porter ces propositions dans leurs territoires auprès de leurs parlementaires.**

### ■ Participation au CNR Logement

L'Unaf a participé aux travaux du CNR « logement », où elle a relayé les difficultés sans précédent rencontrées par les familles pour accéder et se maintenir dans le logement et les fortes inquiétudes quant aux risques d'explosion des impayés

de loyers et de charges, d'une forte pénurie de logements et d'une fracture sociale. Elle a défendu l'urgence de mettre en place une politique du logement ambitieuse. Pour l'Unaf, les annonces présentées par la Première ministre Elisabeth Borne et le ministre du Logement Olivier Klein, en clôture du CNR, ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne permettront pas de redonner du pouvoir d'achat logement aux familles et réduire leur taux d'effort ; de développer l'offre de logements en agissant sur tous les segments du logement pour répondre aux besoins de toutes les familles à chaque étape de la vie et faciliter la fluidité du parcours résidentiel ; lutter contre le mal logement et réussir la transition énergétique sans appauvrir les familles. En revanche, quelques avancées sont à retenir : le développement du logement locatif intermédiaire, doublement du nombre de bénéficiaires de la garantie Visale, lancement d'un second plan « Logement d'abord » incluant une enveloppe supplémentaire de 160 millions d'euros pour la création de 10 000 nouvelles places en pensions de famille et 35 000 nouvelles places en intermédiation locative, des dispositifs sur lesquels les Udaf sont engagées.



### REPRÉSENTATIONS

- **Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) :** 9 réunions.
- **Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) :**  
**Comité de certification :** 1 réunion.
- **Commission nationale de concertation (CNC) :** 3 réunions.
- **Conseil national de l'habitat (CNH) :** 15 réunions en assemblée plénière.
- **Haut comité pour le logement des personnes défavorisées et le suivi du droit au logement opposable (DALO) :** 5 réunions - **Colloque sur la reconnaissance du Droit au logement opposable (DALO) par les commissions de médiation (COMED)**
- **Qualitel : Comité NF Habitat :** 8 réunions.
- **Conseil social de l'Union sociale pour l'habitat (USH) :** 7 réunions du Conseil social + participation au Congrès annuel HLM : 3 réunions.



### GROUPES DE TRAVAIL

- **Conseil national de l'Habitat :** Commission outre-mer : 3 réunions ; Groupe de travail « Offre locative et Statut du bailleur privé » : 4 réunions ; Groupe de travail « Accession à la propriété » : 3 réunions ; Groupe de travail : « Analyse des besoins en logement » : 1 réunion ; Groupe de travail « territorialisation-décentralisation » : 3 réunions.
- **Conseil national de la refondation Logement :** Groupe de travail 1 : « Redonner aux Français du pouvoir d'habiter » 2 réunions ; Groupes de travail 2 : « Réconcilier la France avec la production de nouveaux logements » 1 réunion ; Groupe de travail 3 : « Faire du logement l'avant-garde de la transition écologique » 2 réunions.



### AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- **18 janvier 2023 :** Audition par le groupe SER du Sénat représenté par les sénateurs et sénatrices Denis Bouad (Gard), Michelle Meunier (Loire-Atlantique), Viviane Artigalas (Hautes-Pyrénées) sur la proposition de loi dite « anti-squat » visant à protéger les logements contre l'occupation illicite.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **3 mai 2023** : Échange avec Olivier Klein, ministre du Logement, sur les blocages de l'accès à la propriété et ses conséquences sur l'accès au logement des familles et la mobilité résidentielle.
- **28 septembre 2023** : Échange avec Patrice Vergriete, ministre chargé de la Ville et du Logement sur la feuille de route du gouvernement pour le logement.
- **5 octobre 2023** : Rencontre avec Patrice Vergriete, ministre chargé de la Ville et du Logement, sur les difficultés que rencontrent les familles pour se loger et sur la problématique des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance.



## PARTENARIATS

- **Groupe Action Logement** : La convention-cadre nationale Unaf-Udaf-Action logement, vise à créer une chaîne partenariale afin de favoriser les aides et l'accompagnement des salariés en difficultés de logement.
- **Maisons de Qualité** : Ambition commune de répondre aux aspirations des familles, le logement étant au cœur de tout projet familial. C'est tout le sens de notre engagement dans la qualité du logement et dans la promotion d'organismes qui favorisent les relations de confiance entre les familles et les constructeurs, comme l'Association Maisons de Qualité.

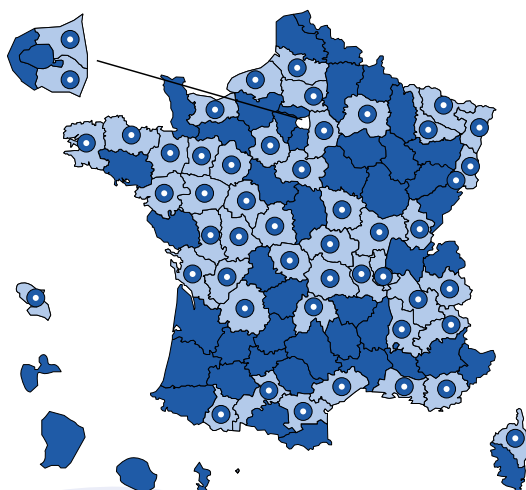


## SERVICES EN UDAF

### ■ Accompagnement social lié au logement

À la demande des services sociaux (Caf, département, Action logement), les Udaf accompagnent des personnes et des familles qui ont des difficultés pour faire face à leurs dépenses de logement.

**61 Udaf qui exercent des mesures d'accompagnement social lié au logement et/ou des mesures d'accompagnement vers et dans le logement et 70 sont partenaires d'Action Logement.**



## SOUTIEN DE L'UNAF

**Groupe de travail « Convention Unaf-Action Logement » sur Rézo** : Pour faciliter la signature de conventions d'application locale entre les Udaf et les Délégations régionales d'Action Logement Services ; permettre les échanges et le partage d'expériences ; mettre à disposition des documents d'Action Logement ; développer des outils de travail, échanger sur les pratiques et les retours d'expériences.

# HABITAT INCLUSIF



## ACTION PHARE

### ■ Participation à une expérimentation portant sur la mesure d'impact social

Conformément à l'engagement pris dans le plan stratégique 2021-2026, de renforcer la qualité et l'impact social, l'Unaf s'est jointe à l'initiative de l'association Hapi pour expérimenter collectivement un kit de mesure d'impact social en habitat inclusif. Partant du constat que les porteurs de projets sont faiblement équipés pour évaluer leurs programmes, 4 Udaf (02.61.76.83) ont été retenues pour tester ces nouveaux outils, tout au long de l'année 2024. L'Unaf est membre du comité d'appui qui suivra cette action dont le lancement a eu lieu le 18 décembre 2023, à l'occasion d'un séminaire réunissant l'ensemble des participants.

« L'habitat inclusif, c'est-à-dire accompagné, partagé et inséré dans la vie locale (API), est bien plus et même bien autre chose qu'une politique du grand âge ou du handicap : c'est une autre manière d'aborder la façon dont tous, valides ou moins valides, âgés ou moins âgés, nous envisageons de faire société. La "mesure d'impact social" de l'habitat API rejoint le cœur même de son projet, mais aussi de la vision portée par l'Unaf. Elle permet ainsi à ses acteurs, dont plusieurs Udaf, d'évaluer ce qui est le plus central dans ce qu'ils apportent à tout le corps social. »

**Denis Piveteau, Conseiller d'État, auteur avec Jacques Wolfrom, en 2020, d'un rapport au Premier ministre sur l'habitat inclusif**



## REPRÉSENTATIONS

- **Observatoire national de l'habitat inclusif (ONHI)** : Contribution à la stratégie nationale pour le développement de l'habitat inclusif en relayant les réalités de terrain et en diffusant l'information nationale auprès des Udaf. Cette année, lors des 3 réunions, les échanges ont particulièrement porté sur : la réglementation sur la sécurité incendie applicable aux habitats inclusifs ; un état des lieux des actions de formation existantes et des besoins, pour les salariés en charge de la vie sociale et partagée.



## GROUPES DE TRAVAIL

- **Groupe de travail sur la charte de vie sociale et partagée** : participation au groupe initié par les Petits frères des pauvres : ayant produit un document repère sur la charte de vie sociale et partagée, publié en mai 2023 (2 réunions).
- **Comité d'experts – association Hapi** : L'Unaf a rejoint le Comité d'experts qui a dressé le bilan des chantiers réalisés en 2023 et les perspectives de travail pour 2024 (1 réunion).



- **Comité d'appui – association Hapi** : ce groupe s'est mobilisé pour engager une expérimentation collective de mesure d'impact social des programmes d'habitat inclusif (1 réunion).
- **Collectif Habiter autrement** : (6 réunions).



## AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- **31 mars 2023** : Audition par la députée Annie Vidal (Renaissance, Seine-Maritime), rapporteure sur la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France.
- **18 décembre 2023** : Audition par les sénateurs Jocelyne Guidez et Jean Sol, rapporteurs sur la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir en France. Adoption à l'Assemblée nationale de l'article 13 bis A correspondant à une demande de l'Unaf. Cet article empêche la requalification des lieux d'habitation d'un habitat inclusif en établissements recevant du public (ERP) tout en précisant la nature de logement ordinaire des logements et parties communes de ces habitats et en renvoyant à un décret pour fixer des normes incendie en correspondance.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **7 avril 2023** : Rencontre avec Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes âgées, et Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, pour évoquer plusieurs difficultés : les normes incendie applicables en habitat inclusif, la question de la revalorisation salariale « Ségur » des professionnels de l'habitat inclusif, l'interruption du versement de l'AVP en cas de vacance locative.



## PARTENARIATS

- **Soliha** : Signature d'une convention-cadre portant notamment sur l'habitat inclusif.
- **Agirc-Arrco** : Plusieurs rencontres et organisation de 2 webinaires sur les champs d'action partagés, en particulier en matière de logements des personnes âgées.
- **Fédération nationale de la Mutualité française** : Signature d'une convention-cadre portant notamment sur l'habitat inclusif.
- **Bleu blanc zèbre** : Échange en début d'année pour envisager l'intégration des projets des Udaf sur une cartographie en ligne, déployée par Bleu blanc zèbre.
- **Unapei** : Rencontre pour présenter les actions menées respectivement dans ce domaine
- **Comité national coordination action handicap (CCA)** : Présentation de l'implication du réseau dans l'habitat inclusif et évaluer les pistes de financement possibles pour les Udaf en matière de rénovation des logements.
- **ERILIA** : présentation des différentes actions menées par les Udaf, en particulier en matière d'habitat inclusif, et échanges sur les perspectives communes possibles.
- **France Bénévolat** : Échange sur la place du bénévolat dans les projets d'habitat inclusif.
- **Les Transmetteurs** : L'Unaf a initié un partenariat avec cette association pour expérimenter le programme FO.UR.MI dans 2 Udaf. Il s'agit d'une méthode simple et efficace de formation accélérée aux gestes de préservation de la vie en cas d'urgence. En fonction des résultats, l'action sera déployée sur l'année 2024.

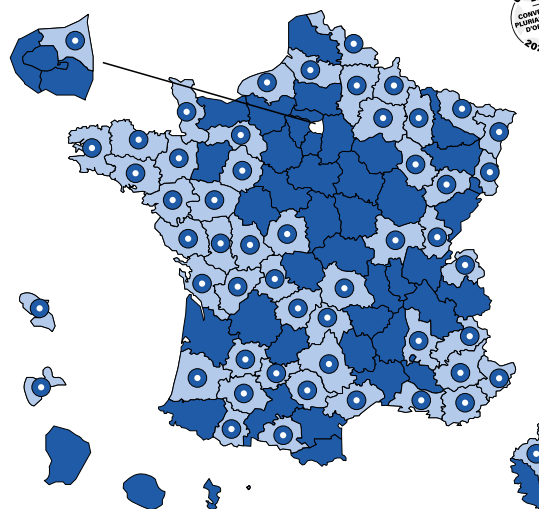


## SERVICES EN UDAF

### Habitat inclusif et familles gouvernantes

Les Udaf proposent des programmes de logements accompagnés, partagés et inclusifs dans 70 départements. Parmi elles, 30 gèrent notamment des programmes « Famille-Gouvernante » ou autres projets d'habitat inclusif, tels que définis dans la loi ELAN, 44 Udaf gèrent des pensions de famille et/ou des résidences accueil.

#05



## SOUTIEN DE L'UNAF

- **Kit habitat inclusif** : mise à jour régulière sur Rézo d'une boîte à outils pour aider les Udaf à mieux appréhender les contours de l'habitat inclusif et à faciliter la mise en œuvre de leurs projets.
- **Comité national de développement de l'habitat inclusif** : Une vingtaine d'Udaf se sont réunies, 2 jours à Paris (7 et 8 décembre) pour explorer les sujets de l'ingénierie sociale et de la participation des habitants.
- **Groupe « Échange de pratiques entre animateurs »** : Ce groupe a réuni, à 3 reprises, une trentaine de participants, pour échanger sur leurs pratiques professionnelles et produire des outils ensemble (des fiches pratiques sur des situations de la vie quotidienne, un référentiel commun d'actions collectives).
- **Groupe « Modèle économique »** : Ce groupe a réuni, à 2 reprises, une trentaine de participants, principalement des responsables de projets et quelques directeurs pour échanger sur les sources de financement. La production d'une fiche pratique sur le budget du locataire est en cours.
- **Groupe « Personnes âgées »** : Ce groupe réunit principalement des responsables de projets pour échanger sur l'ingénierie de projet, les spécificités des programmes à destination de personnes âgées ou personnes handicapées vieillissantes et l'identification de nouveaux partenaires. 2 séances, 28 participations.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENVIRONNEMENT



## ACTION PHARE

### ■ L'Unaf s'oppose au projet de « consigne plastique » néfaste pour les familles et l'environnement

Association de consommateurs, l'Unaf a participé au groupe de travail du ministère de la Transition écologique sur l'éventuelle généralisation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'une consigne (sans réutilisation) des bouteilles plastiques.

Ce projet prévoyait que les distributeurs collectent les bouteilles plastiques, pour que la revente de la matière première permette de produire de nouvelles bouteilles, et ce en totale contradiction avec la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de février 2020, qui est de mettre définitivement fin, en plusieurs étapes, à la production et l'utilisation de tous les emballages en plastique à usage unique pour préserver l'environnement. En remettant aux consommateurs des bons d'achat pour le dépôt de leurs bouteilles vides, ce dispositif aurait entretenu la production et la circulation de plastiques à usage unique. D'autre part, le consommateur se serait trouvé doublement mis à contribution : une première fois en s'acquittant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (qui permet de financer le service public de gestion des déchets) et une seconde fois en subissant les augmentations de prix en tant que consommateurs devenus captifs du fait de la remise de bons d'achat, spécifiques à chaque enseigne, au moment du dépôt des bouteilles. L'Unaf a également rappelé que le niveau de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) repose sur l'équilibre économique des gestionnaires de déchets que sont les collectivités territoriales qui revendent les matériaux collectés pour financer leurs équipements : elles financent leurs services notamment au moyen des taxes et redevances sur les ordures ménagères. Généraliser un circuit supplémentaire de collecte risquait de conduire à une augmentation des taxes et redevances aux dépens du budget des familles.

« L'Unaf, comme les associations de collectivités locales, a milité contre ce projet de fausse consigne sur les bouteilles de boisson en plastique. Elle a défendu avec ardeur les familles, les consommateurs et l'environnement en évitant de très nombreux gaspillages. Le combat n'est pas totalement terminé, car le gouvernement peut revenir avec ce sujet, mais l'Unaf garde son rôle de défense des familles pour une gestion raisonnée des déchets. »

**Bertrand Bohain, Délégué général du Cercle National du Recyclage**



### L'Unaf a été entendue :

L'Unaf s'est donc opposée à ce projet de développement de « fausse consigne » en dehors du circuit existant. Le 27 septembre 2023, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Christophe Béchu lui donnait raison en annonçant que le gouvernement renonçait au projet de généralisation de la consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique usagées au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### ■ Énergie

Les prix de l'énergie, toujours très élevés en 2023, ont été à l'origine d'une forte mobilisation de l'Unaf. Une contribution écrite commune de l'Unaf et de 9 autres associations de consommateurs en juillet 2023 dans le cadre d'une consultation publique sur le projet de plan de décarbonation du bâtiment a permis d'obtenir du ministère de l'Économie et des Finances que le passage du gaz à l'électricité en matière de chauffage des logements se fasse en douceur au lieu de supprimer brutalement les chaudières à gaz et que les grilles d'octroi des aides au changement permettent une analyse fine de la composition de la famille. L'Unaf a par ailleurs alerté l'administration sur la nécessité de mieux communiquer sur le chèque énergie afin d'améliorer son taux d'utilisation par les bénéficiaires. Enfin, l'Unaf a poursuivi sa collaboration avec l'Institut national de la consommation en participant à l'émission d'information Consomag, afin de guider les familles bénéficiaires dans leur utilisation du chèque énergie.

### ■ Pour une alimentation plus végétale

Dans le cadre de la préparation de la nouvelle stratégie nationale Alimentation Nutrition Climat qui est une politique publique de l'alimentation respectueuse de la transition écologique, l'Unaf a co-signé avec 26 organisations, notamment de santé, et 250 chercheurs et professionnels de la santé et de la nutrition, une tribune parue le 7 juillet 2023 dans la presse nationale sur l'intérêt de promouvoir une alimentation plus végétalisée.

### ■ Consommation durable

**Le groupe Familles au CESE vote l'avis du 12 juillet « favoriser une économie de la sobriété pour passer de la prise de conscience aux actes »**

C'est au sein des familles que se prennent les habitudes de consommation. Éduquer les enfants à une consommation durable relève donc de la responsabilité parentale. Si l'épanouissement de l'enfant reste leur priorité, les parents appréhendent aujourd'hui davantage ce nouvel aspect de leur rôle éducatif que représente l'initiation à la consommation. Le présent avis formule 14 préconisations pour permettre et encourager une consommation durable et lutter contre la surconsommation.

Le groupe Familles retient particulièrement les préconisations ayant trait à l'affichage environnemental. L'information du consommateur lui permet de comparer et d'acheter « responsable » et de devenir ainsi un consomm'acteur. À l'instar du nutriscore pour la consommation d'aliments trop gras, trop sucrés et trop salés, l'écoscore pourrait responsabiliser l'acte de consommation plus respectueux de l'environnement et plus économe en ressources primaires et de fait plus protecteur pour notre santé. Enfin, il est aujourd'hui établi que l'influence des enfants sur les décisions d'achat de leurs parents en font des cibles marketing prioritaires. Les préconisations concernant la publicité et son encadrement sont donc essentielles. Faire en sorte que la publicité puisse servir aussi la transition écologique doit devenir un objectif en matière de consommation.

## ■ Eau potable : des enjeux qui dépassent la tarification progressive

### Le groupe Familles au CESE vote l'avis du 29 novembre 2023 :

L'intérêt du groupe Familles pour cet avis est certain et plusieurs raisons conduisent à le soutenir. L'Unaf a signé en octobre 2009 le Manifeste pour la mise en œuvre du droit à l'eau. Mais peut-être encore plus sensible, la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 rappelle expressément dans son article 24 : « Les États prennent les mesures appropriées pour ... Lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre de soins de santé primaires, grâce notamment... à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel. ».

Enfin l'argument est d'importance, 1 million de familles dépassent le seuil de 3 % de leur budget pour l'acquittement de leur facture d'eau et sont donc dites en « précarité ».

Le groupe note tout d'abord avec satisfaction que l'avis a desserré l'étau dans lequel la saisine gouvernementale nous enfermait en se bornant aux seuls freins à lever pour la mise en œuvre de la tarification progressive de l'eau. L'avis prend soin de rappeler qu'une telle tarification n'est pas l'Alpha et l'Omega pour répondre aux multiples questions que soulèvent la gestion de l'eau potable et son accès pour tous. L'eau potable est une ressource qui tend à se raréfier : les familles mahoraises en subissent quotidiennement les conséquences dramatiques. Cette ressource, bien commun et vital, doit donc faire l'objet d'une attention particulière.

La prise en compte de la composition de la famille dans la tarification de l'eau est un point primordial que l'avis a bien pris soin de rappeler.

Enfin les préconisations sont autant de préalables à installer, à vérifier, à mettre en œuvre pour que la tarification progressive ne risque pas de mettre en difficulté les familles ou les entreprises face à l'eau, ressource essentielle.



## REPRÉSENTATIONS

- Commission de l'économie du développement durable (CEDD) : 7 réunions.
- Commission interfiliales de la responsabilité élargie du producteur (CifREP) : 4 réunions.
- Conseil national de l'alimentation (CNA) : 9 réunions.
- Comité national de la biodiversité (CNB) : 6 réunions.
- Comité national de l'eau (CNE) : 12 réunions.
- Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) : 3 réunions.
- Conseil national de la transition écologique (CNTE) : 11 réunions.
- Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN) : 5 réunions.



## GROUPES DE TRAVAIL

- Ministère de la Transition écologique : Groupe de travail sur la réduction des emballages plastiques à usage unique : 10 réunions.



## PARTENARIATS

- Agence pour la recherche et l'information en fruits et légumes (APRIFEL) : Participation au Conseil consommateurs ainsi qu'au projet d'ateliers pour sensibiliser les personnes en situation de vulnérabilité sociale à l'importance d'une alimentation saine riche en fruits et légumes.



## INFORMATION AUX FAMILLES

#05

- Consomag « Qu'est-ce que le chèque énergie et quelles sont ses aides exceptionnelles ? » 15 février 2023.

Le chèque-énergie est un dispositif gouvernemental pour lutter contre la précarité énergétique.

L'objectif du chèque énergie est d'aider les ménages à revenus modestes à : s'acquitter de leurs factures de gaz et d'électricité, acheter du combustible, réaliser certains travaux énergétiques. La dernière aide exceptionnelle concerne les ménages se chauffant au bois ou aux granulés de bois, bûches ou autres combustibles bois. L'Unaf fait le point sur les critères d'éligibilité.



- Consomag « Pourquoi manger des légumes secs ? » 10 avril 2023

Lentilles, pois chiches, fèves, haricots blancs... Les légumes secs, appelés également « légumineuses », se retrouvent de plus en plus souvent dans nos assiettes. Ils sont naturellement riches en fibres et peuvent apporter autant de protéines que de la viande ou de poisson avec un atout supplémentaire : ils limitent les graisses saturées. L'Unaf vous informe sur les nombreux bienfaits pour la santé.



- Consomag « Comment être attentif à l'eau dans son quotidien pour préserver la biodiversité ? » 14 juin 2023

Chacun d'entre nous peut participer à préserver l'eau en ayant les bons réflexes au quotidien, contribuant ainsi à la protection de la biodiversité. Nos activités, nos comportements, nos achats, les déchets que nous produisons, nos habitudes de jardinage, tous nos gestes ont un impact sur la biodiversité. L'Unaf donne des conseils sur les précautions à adopter pour préserver la biodiversité.



# TRANSPORTS



## ACTION PHARE

### ■ Nouvelle convention avec la Délégation interministérielle à la Sécurité routière Convention

La signature de cette nouvelle convention marque la poursuite des engagements conclus auparavant et la mise en place de nouveau, de part et d'autre, pour une période de 3 ans. Ces engagements prennent en compte les attentes des référents Transports/Sécurité routière des Udaf, Uraf et Mouvements familiaux. Pour les Udaf, Uraf et Mouvements familiaux impliqués en matière de sécurité routière, les principes et engagements se déclinent autour de différents axes : sensibiliser les familles, les enfants, et les jeunes ; favoriser l'éducation routière ; développer des supports d'information en lien avec la sécurité routière ; promouvoir l'usage des mobilités alternatives ; encourager le travail partenarial avec les acteurs locaux. De son côté, la DISR s'engage notamment à associer les Udaf et Uraf aux différentes concertations locales, ainsi qu'au travers de la formation, et à intervenir lors des journées nationales Udaf et Uraf pour présenter la politique de sécurité routière. S'agissant des actions inscrites aux Plans départementaux de sécurité routière (PDASR) issus des politiques locales, les unions sont invitées à se référer aux sites des préfetures invitant à répondre aux appels à projets, ou à se mettre en contact avec les coordinateurs locaux : le directeur de cabinet du préfet qui anime et coordonne la politique de sécurité routière et/ou le coordinateur Sécurité routière lui étant rattaché.

L'Unaf a organisé une journée nationale des référents sécurité routière des Udaf avec l'intervention de la Délégation à la Sécurité routière. L'Unaf est intervenue lors de la journée des coordonnateurs locaux de sécurité routière auprès des préfets organisée par la DISR (BPAL) pour présenter l'Unaf et le réseau des Udaf et encourager le travail partenarial au niveau local comme le prévoit la convention.

« La DSR et l'Unaf sont engagées depuis 2011 au travers d'une convention triennale qui porte sur le renforcement d'actions de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière au sein de la population, notamment des familles et en milieu scolaire. Je remercie chaleureusement l'Unaf et les Udaf pour leur engagement quotidien : information et sensibilisation, promotion de dispositifs et d'actions en direction des familles dans le cadre du continuum éducatif, promotion des mobilités alternatives et actives et de l'écoconduite, accompagnement des victimes de la route et de leur famille. C'est important de savoir compter sur l'Unaf, nous avons tant à faire ensemble ! »

Florence Guillaume, Déléguée interministérielle à la sécurité routière

### ■ Mesures pour limiter l'impact de l'inflation sur le coût des transports

L'Unaf a soutenu le bouclier tarifaire (TGV) mis en place par la SNCF qui a permis de limiter à 5 % la hausse du prix des énergies afin d'éviter de la répercuter sur les voyageurs. Elle a regretté toutefois que les conditions d'échanges et de remboursements modifiées soient rendues moins favorables. L'extension du bouclier tarifaire aux bornes de recharge électrique est également à saluer. Une remise à la pompe a été accordée pour limiter les coûts du carburant puis remplacée par une aide ciblée de 100 € par personne pour les ménages plus modestes utilisant leur véhicule à des fins professionnelles. Un microcrédit pour les plus défavorisés a vu sa concrétisation afin d'aider à acquérir un véhicule propre, cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion. De plus, un dispositif de leasing possible avec le soutien de l'État pour l'acquisition de véhicules électriques a été annoncé.

### ■ Consommation durable

#### Au CESE, le groupe Familles vote pour l'avis du 11 juillet « Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses ? »

Selon l'étude de Familles rurales de 2019, 81 % des Français considèrent la vie à la campagne comme le mode de vie idéal. Toutefois les freins sont nombreux : la désertification médicale, la fermeture des écoles, l'absence de services et de commerces, la difficulté d'accès à la culture, le déficit d'emplois disponibles et le déficit de transports. Sans surprise, c'est le couple mobilité et accessibilité qui est le nœud gordien de l'installation des familles dans ces zones : la maîtrise de la répartition territoriale des services, des emplois et de l'habitat est déterminante en même temps que le développement des solutions de transports de surcroît adapté aux enjeux de la transition écologique.

Pour résoudre cette difficile équation, l'avis formule 18 préconisations que le Groupe Familles soutient dans leur ensemble. Pour dépasser la seule solution du recours à la voiture individuelle thermique, changer les comportements nécessite des actions de sensibilisation, d'éducation, de formation. Les déplacements du quotidien ont vu le recul de l'utilisation de la marche ou du vélo. Les enjeux de santé publique et de transition énergétique imposent que ces modes de mobilité douce regagnent du terrain.

Les préconisations 2 et 3 tracent des pistes pour y parvenir. La création d'un forfait mobilité durable citoyen, prenant en compte la composition familiale, pourrait répondre à l'enjeu d'un changement d'usage et d'une sobriété acceptable par tous par un plan d'aide incitatif et individualisé montrant ainsi l'intérêt des pouvoirs publics vis-à-vis des populations et des familles, qui se considèrent comme les oubliés de la République. Enfin, les préconisations 10 et 11 installent tous ces changements dans une gouvernance pensée et concertée au travers des plans de mobilité simplifiés à l'échelon local.



## REPRÉSENTATIONS

- **SNCF Réseau : Réunion d'information et d'échanges avec les associations agréées de consommateurs** : 1 réunion.
- **SNCF Conseil consultatif des consommateurs** : 1 réunion.
- **SNCF réunions plénières** : 2 réunions.
- **Groupe RATP** : Séances plénières avec les associations de consommateurs : 6 réunions dont 2 avec le Président de la RATP ; Conseil d'administration de la RATP : 6 réunions ; Commissions de l'innovation et du service aux clients, de



## PARTENARIATS

- Forum des vies mobiles
- Association Française de Prévention des Comportements sur la Route
- Association Prévention Routière
- Direction de la Sécurité Routière : 1<sup>er</sup> rendez-vous des passages à niveau.



## GROUPES DE TRAVAIL

- Conseil national de la refondation (CNR) : atelier « Transports mobilité du quotidien », atelier d'étape « Transports Climat et biodiversité », atelier « Transports et longues distances » : 3 réunions.

#05

la modernisation technique et technologique : 8 réunions; Comité de suivi de la participation de la RATP aux Jeux Olympiques 2024 : 3 réunions; Séminaire de la RATP : 1 réunion; Rencontres nationales du Transport Public à Clermont Ferrand : 1 réunion

- Conseil national de la sécurité routière (CNSR) : Commission «véhicules technologies innovantes» (VTI) : 3 réunions; Commission «partage de la route et maîtrise des déplacements» (PRMD) : 2 réunions; Commission «Santé, comportement pour une mobilité responsable» (SCMR) : 6 réunions.
- Haut Comité de la Qualité de service dans les transports (HCQST) : 1 réunion.
- Club des médiateurs : 1 réunion.



## AUDITIONS PARLEMENTAIRES

- 10 mai 2023 : Audition consacrée à l'avenir des concessions autoroutières par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat présidée par Jean-François Longeot (Doubs, UC).



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- 2 mars 2023 : Echange avec Juliette Aubrun, administratrice d'État, cheffe du bureau des politiques et de l'animation locale à la Délégation à la Sécurité routière, sur les politiques en matière de sécurité routière, l'animation et les modes d'action en matière de sécurité routière au niveau local.
- 13 avril 2023 : Signature de la Convention-Cadre entre l'Unaf et Florence Guillaume, déléguée interministérielle à la sécurité routière « 2023-2025 » qui s'inscrit dans le prolongement de notre partenariat pour la période : 2019-2022. Objectif : contribuer au renforcement des actions de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière au sein de la population en milieu familial et scolaire.
- 31 mai 2023 : Réunion d'échange dans la cadre du Conseil national de la refondation (CNR) sur l'atelier « Transports climat et biodiversité » en présence de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique et de Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports.



# PJM ET ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS SOCIALES

## PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS (PJM)



### ACTION PHARE

#### ■ Prévention et lutte contre les maltraitances : quel rôle pour la PJM ?

L'actualité 2023 pour la protection juridique des majeurs a été la mission interministérielle confiée à Anne Caron Déglise, Avocate générale à la Cour de cassation, dans le cadre des Etats généraux des maltraitances. Le rapport de la mission interministérielle a été remis aux ministres le 18 juillet 2023. L'Unaf a contribué à cette mission en participant au groupe de travail et en publiant un document élaboré, avec la participation de son réseau Udaf - Asfa 64, qui œuvre quotidiennement pour la défense des intérêts des personnes bénéficiant d'une mesure de protection juridique. Le réseau des Udaf est en effet le premier réseau associatif de services ISTF et de services de PJM avec 160 000 mesures de protection exercées sur l'ensemble du territoire.

La contribution de l'Unaf présente le rôle et les enjeux de la protection juridique des majeurs, dans le cadre d'un accompagnement global de qualité et bienveillant auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

Le rapport de mission interministérielle réaffirme la place essentielle des autorités judiciaires (juge des tutelles et procureur de la République notamment) pour le respect des libertés et droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables ainsi que pour la prévention et la lutte contre les maltraitances.

De nombreuses positions de l'Unaf sont reprises dans le rapport : l'importance de la place du juge, la nécessité d'une

*“ Le groupe de travail [auquel l'Unaf et son réseau ont participé] propose de construire un prisme d'action commun, avec des degrés d'intervention en fonction d'outils partagés respectant les personnes, sans les contrôler à l'excès, tout en les protégeant quand c'est nécessaire grâce aux outils d'assistance et de représentations par un ou plusieurs tiers identifiés que contient la protection juridique. ”*

**Rapport de mission interministérielle, Anne Caron-Déglise, juin 2023**

politique publique interministérielle ainsi que la nécessité de faire connaître le rôle du MJPM qui agit en complémentarité, et non à la place d'autres professionnels, et enfin, le besoin de soutenir les familles qui exercent des mesures de protection. Pour le soutien aux familles, le rapport de mission interministérielle souligne l'intérêt des outils de médiation familiale et mentionne la médiation aidants aidés qui est expérimentée par l'Unaf, en partenariat avec la CNSA et avec le soutien de la Cnaf depuis 2020.

#### ■ L'Unaf contribue aux Etats généraux des maltraitances

L'Unaf a contribué à la mission confiée à Anne Caron Déglise, Avocate générale à la Cour de cassation, dans le cadre des Etats généraux des maltraitances. La contribution de l'Unaf présente le rôle et les enjeux de la protection juridique des

majeurs, dans le cadre d'un accompagnement global de qualité et bien traitant auprès des personnes en situation de vulnérabilité.

De nombreuses positions de cette contribution sont reprises dans le rapport remis par Anne Caron Déglise : l'importance de la place du juge, la nécessité d'une politique publique interministérielle ainsi que la nécessité de faire connaître le rôle du MJPM qui agit en complémentarité et non à la place d'autres professionnels et enfin, le besoin de soutenir les familles.

Le CREA Hauts-de-France (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations) et d'autres institutions ont mis en ligne cette contribution de l'Unaf sur leur site Internet.

### ■ **Faire connaître les métiers de la PJM : proposition de référentiel métier**

Trois documents sur le métier de MJPM publiés en 2022 ont été largement diffusés en 2023. L'Unaf a élaboré une proposition de référentiel métier MJPM du réseau Unaf-Udaf ainsi que deux notes sur l'accompagnement par le MJPM dans le cadre d'une mesure de protection (29 novembre et 6 décembre 2022).

Ces documents s'inscrivent dans le prolongement des propositions présentées par le réseau Unaf-Udaf dans le cadre du groupe de travail interministériel de 2021 sur le statut du MJPM.

Le CREA Hauts de France (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations) et d'autres institutions les ont relayés sur leur site Internet.

### ■ **Faire connaître les métiers de la PJM : l'Unaf contribue aux Etats généraux des maltraitances**

L'Unaf a contribué à la mission confiée à Anne Caron Déglise, Avocate générale à la Cour de cassation, dans le cadre des Etats généraux des maltraitances. Au-delà des questions de maltraitances, la contribution de l'Unaf aux Etats généraux des maltraitances présente la protection juridique des majeurs, sa complémentarité avec d'autres dispositifs et le métier de MJPM.



#### **L'Unaf a été entendue :**

**De nombreuses positions de cette contribution sont reprises dans le rapport remis par Anne Caron Déglise : l'importance de la place du juge, la nécessité d'une politique publique interministérielle ainsi que l'Unaf a notamment rappelé que les personnes protégées, citoyennes, doivent avoir accès aux dispositifs de droit commun, les autres professionnels agissant en complémentarité et non à la place du MJPM.**

### ■ **Santé mentale et PJM : intervention d'actualité du Groupe Familles de l'Unaf au CESE**

La Haute Autorité de Santé a décidé, en décembre 2022, de travailler sur des bonnes pratiques, des recommandations pour combler « la connaissance insuffisante, par le mandataire judiciaire, du fonctionnement singulier des personnes atteintes de pathologies psychiatriques rendant parfois difficile un dialogue constructif et l'établissement d'un lien de confiance, indispensables pourtant pour jeter les bases d'un accompagnement de qualité. » Pour le groupe Familles, ces travaux, tout aussi utiles qu'ils soient, ne peuvent pas suffire, il est urgent de financer un plan Marshall des soins psychiatriques en France. » L'Assemblée plénière du CESE s'est tenue les 27 et 28 juin 2023. A l'ordre du jour figurait aussi l'intervention d'actualité du Groupe Familles sur : « Santé mentale et Protection juridique des majeurs ».

### ■ **Action de l'Unaf pour la formation des MJPM**

En 2023, l'Unaf a continué de relayer les inquiétudes du réseau sur la réforme de la formation des MJPM par la création d'une licence professionnelle à la place du CNC, décidée par l'Etat en 2021. L'Unaf a demandé d'expertiser de nombreuses questions afin que la réforme n'accroisse pas les difficultés de recrutement rencontrées par les services.



#### **L'Unaf a été entendue :**

**L'Unaf a également demandé la prolongation du CNC et a été entendue puisque le CNC a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027.**

### ■ **Dématérialisation : l'Unaf saisit la Direction Générale des Finances Publiques sur les inventaires**

L'Unaf a saisi la DGFIP afin de demander une dématérialisation des demandes aux fichiers FICOBA et FICOVIE pour les MJPM, pour la réalisation des inventaires dans le cadre des mesures de protection gérées par les professionnels (services associatifs, MJPM libéraux et MJPM préposés d'établissement).

Il s'agit d'un enjeu majeur de la protection des biens des personnes pour lesquelles les juges des tutelles prononcent une mesure de protection juridique. En effet, dans le cadre des opérations d'inventaire et de ses actualisations, les MJPM ont accès aux fichiers FICOBA et FICOVIE pour obtenir la liste complète des comptes, livrets et contrats d'assurance-vie de la personne protégée. Actuellement, cette saisine doit s'effectuer par courrier. Or, le délai de réponse avec ce mode de saisine est très long (4 mois voire plus) et met les MJPM en difficulté pour respecter leurs obligations légales, à savoir transmettre au juge des tutelles un inventaire de ces comptes dans un délai de six mois à compter de l'ouverture de la mesure de protection.

La dématérialisation des demandes des fichiers FICOBA et FICOVIE sera à même de réduire le délai de réponse de façon significative et de faciliter le travail des MJPM et des services de la DGFIP en charge de ces deux fichiers.

### ■ **Dématérialisation : accès Caf Partenaires aux professionnels des services**

A la suite de l'action de l'Unaf, la Cnaf a rétabli les accès à Caf Partenaires à l'ensemble des professionnels des services PJM et DPF qui concourent à l'exercice des mesures confiées aux Udaf : délégués-mandataires (et délégués aux prestations familiales) avec ou sans CNC, assistants, comptables, cadres, selon les délégations de pouvoirs mises en place par les Udaf qui sont en charge des mesures en tant que personne morale. Pendant plusieurs mois, les accès à Caf Partenaires avaient en effet été réservés aux seuls délégués titulaires du CNC. Dans le cadre de son partenariat avec la Cnaf, l'Unaf a signalé les difficultés d'organisation des services MJPM et DPF des Udaf engendrées par des retraits d'habilitations. La Cnaf a retenu l'argumentaire de l'Unaf et a élargi à nouveau les habilitations « Caf Partenaires » à l'ensemble des équipes pluridisciplinaires des services PJM et DPF.

### ■ **Réforme du contrôle des comptes de gestion**

Issue de la loi du 23 mars 2019 la réforme de l'externalisation du contrôle des comptes de gestion est prévue pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'Unaf avait fait part, en amont de la réforme législative, de son avis défavorable sur le principe de

cette externalisation, qui marque un nouveau retrait du juge dans la protection juridique des majeurs et fait porter un coût supplémentaire aux personnes protégées.

L'Unaf a formalisé plusieurs propositions, dans l'intérêt des personnes protégées, pour la rédaction du décret et de l'arrêté devant encadrer ces contrôles. Ces propositions ont été transmises au ministère de la Justice dès juillet 2023 et lors de la consultation sur les projets de textes en décembre 2023. L'essentiel des points de vigilance ont été présentés dans la contribution de l'Unaf aux travaux menés par Anne Caron Déglise, Avocate générale à la Cour de cassation, dans le cadre des Etats généraux des maltraitances. L'ensemble des positions de l'Unaf s'appuie sur l'expertise du réseau des Udaf. Elles sont fondées sur la nécessité de donner confiance dans le contrôle des comptes des mesures et d'assurer une qualité des contrôles dans l'intérêt des personnes protégées.

### ■ **Ethique et protection juridique des majeurs**

L'Unaf a continué la diffusion des « Repères pour une réflexion éthique des MJPM » rédigés sous l'égide de la DGCS et de la DACS avec la participation du réseau Unaf-Udaf. De nombreux échanges co-organisés par l'Unaf, les Udaf et Uraf, ont eu lieu pour développer les réflexions éthiques au sein des services de protection juridique des majeurs.

### ■ **Journée nationale avec l'Unaf sur le logement et le patrimoine immobilier**

Le 17 janvier 2023, l'Unaf et l'Unaf ont organisé, à Paris, un colloque sur le thème « Logement et patrimoine immobilier et majeur protégé » qui a rassemblé 160 professionnels des services PJM et ISTF des Udaf. Les objectifs du colloque étaient, d'une part, de former les professionnels des services de protection juridique des majeurs des Udaf sur la protection du logement et des intérêts patrimoniaux des personnes protégées. D'autre part, il s'agissait également de travailler sur l'articulation de l'intervention du MJPM avec des professionnels compétents en matière de logement et de patrimoine immobilier. Enfin, ont été abordées les questions sur l'entretien, la rénovation du logement et le maintien à domicile, particulièrement en période de crise économique. Anne Caron-Déglise, Avocate générale à la Cour de cassation, est intervenue tout au long de la journée pour apporter le regard et les attentes du juge. La journée a également réuni de nombreux intervenants : la Chambre nationale des commissaires de justice, l'ANIL, SOLIHA, la FACS d'Ile-de-France ainsi que des Udaf venues témoigner d'expériences de terrain.



### **AUDITIONS PARLEMENTAIRES**

- **31 mars 2023** : Audition par Annie Vidal, députée de Seine-Maritime sur la proposition de loi sur le Bien Vieillir qu'elle a déposée au parlement. L'Unaf a été entendue sur ses observations et propositions concernant la protection juridique des majeurs.
- **16 novembre 2023** : Audition de l'interfédération PJM par les rapporteurs pour avis, les sénateurs Jean Sol (LR, Hautes-Pyrénées) et Annie Le Houerou (SER, Côtes-d'Armor) sur les crédits PJM dans le projet de loi de finances pour 2024.



#### **L'Unaf a été entendue :**

Adoption au Sénat d'une demande de l'Unaf : 11 millions d'euros supplémentaires pour les crédits PJM permettant de recruter 200 mandataires supplémentaires dans les associations et améliorer la qualité de service.

- **18 décembre 2023** : Audition par les rapporteurs de la Commission des affaires sociales, la sénatrice de l'Essonne, Jocelyne Guidez et le sénateur des Pyrénées Orientales sur la proposition de loi sur le Bien Vieillir. L'occasion pour l'Unaf de préciser les avancées qu'elle retenait dans cette proposition de loi ou qu'elle souhaite voir aboutir notamment avec une définition inscrite dans la loi des aidants familiaux de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de personnes malades. L'Unaf a détaillé ses positions sur la partie de la proposition de loi relative à la protection juridique des majeurs, notamment son souhait de voir supprimer l'élargissement de l'habilitation familiale au-delà des conjoints, ascendants ou descendants, frères et sœurs.
- **19 décembre 2023** : Audition de l'interfédération PJM par les sénateurs, les rapporteurs Jocelyne Guidez (UC, Essonne) et Jean Sol (LR, Hautes-Pyrénées) ainsi qu'Elsa Schalk (Bas-Rhin, LR), rapporteure pour avis pour la commission des lois sur les articles relatifs à la PJM dans la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France.



### **RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS**

- **16 février 2023** : Rencontre avec Jean-Benoît Dujol, Directeur général de la Cohésion Sociale au sujet de la réforme de la formation des mandataires. L'Unaf a relayé les inquiétudes du réseau sur cette réforme et la nécessité d'expertiser encore de nombreuses questions, afin de ne pas aggraver les difficultés de recrutement rencontrées par les services. L'Unaf a demandé une période transitoire élargie entre la fin prévue de la délivrance des CNC (certificat national de compétence) et la mise en place de la licence professionnelle. L'Unaf a été entendue puisque le décret du 28 décembre 2023 a prolongé le CNC jusqu'au 31 décembre 2027.
- **24 mars 2023** : Rencontre en visio-conférence avec Alice Casagrande, conseillère en charge de la lutte contre les maltraitances, auprès du ministre Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Cette réunion, à laquelle participait également, Anne Caron Déglise, Avocate générale à la Cour de cassation, a été organisée dans le cadre de l'examen de la proposition de loi sur le Bien Vieillir. Le Cabinet a présenté les mesures qui concernent la protection juridique des majeurs et l'Unaf a fait part de ses propositions. Le Cabinet a présenté l'organisation générale des Etats Généraux des Maltraitances et la mission sur la protection juridique des majeurs, confiée à Anne Caron-Déglise, pour laquelle le concours des unions et fédérations du secteur a été demandée.
- **18 juillet 2023** : Rendez-vous au ministère de la justice avec Blandine Gardey de Soos, Conseillère aux Affaires civiles auprès du ministre de la Justice et par la Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACs). Lors de cet échange, l'Unaf a principalement évoqué la réforme à venir de l'externalisation du contrôle des comptes de gestion et a fait part de ses préoccupations et de ses propositions pour l'élaboration du décret devant paraître avant le 31 décembre 2023. L'Unaf a enfin évoqué la nécessité d'une régulation par l'Etat de l'articulation entre les trois modes d'exercice, notamment en s'appuyant sur la mise en place d'appels à candidatures pour des créations de postes de MJPM libéraux dans les départements, actuellement sans concertation et sans lignes directrices.
- **13 septembre 2023** : Rencontre avec Alice Casagrande, Conseillère chargée de la lutte contre les maltraitances, auprès d'Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles. A cette occasion, elle a de nouveau alerté sur l'absence de régulation du secteur de la protection juridique des majeurs.





## PARTENARIATS

- **Institut pour l'Éducation Financière du Public (IEFP) :** Institut pour l'Éducation Financière du Public (IEFP) : Organisation d'une session d'information sur « l'épargne financière et l'intérêt de la personne protégée ».
- **Fédération Soliha :** Renouvellement de la convention Unaf et la Fédération Soliha (Solidaires pour l'Habitat) initiée entre 2012 et 2015 sur des actions communes en matière de logement. Les actions communes envisagées concernent notamment les personnes protégées dont la mesure de protection est gérée par une Udaf et les protecteurs familiaux. La convention nationale est déclinable au niveau local. Pour soutenir les Udaf dans le conventionnement d'un partenariat avec l'association Soliha de leur département, l'Unaf et la Fédération Soliha ont créé une convention locale type personnalisable et trois annexes qui concernent les services PJM, ISTF et habitat inclusif. Organisation d'un webinaire de présentation de la convention, le 14 mars 2023.
- **Banque Postale :** Rencontre les services de la Banque Postale chargés des clientèles vulnérables, notamment des majeurs protégés. Cette rencontre avait pour objectif d'échanger sur les difficultés et les interrogations que les Udaf avaient remontées à l'Unaf. Plusieurs points ont été évoqués, notamment l'absence de télétransmission des livrets bancaires des majeurs protégés, l'organisation des agences majeurs protégés, les modalités de communication avec ces dernières, les tarifs appliqués aux services de protection juridique des majeurs. Une note sur les réponses qui ont été données par les services de la Banque Postale a été établie par le pôle PDP à l'attention des Udaf.
- **Crédit Coopératif :** Rencontre avec le Crédit Coopératif pour d'échanger sur les différentes problématiques et interrogations rencontrées par les Udaf dans la prise en compte des mesures de protection par les services bancaires du Crédit Coopératif, notamment concernant l'accès des majeurs protégés à ceux-ci en fonction de la nature de la mesure de protection.
- Lors de cette rencontre, ont été évoquées la mise en place et les fonctionnalités des deux nouvelles plateformes en ligne du Crédit Coopératif dédiées aux protecteurs professionnels, à savoir tutelle@cess et coop protexion qui ont remplacé ASTEL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) :** Dans ce cadre de la convention de partenariat Unaf Cnaf : organisation de deux webinaires. Le 29 juin 2023 : présentation de l'outil de la Cnam "Espace Partenaires" à destination des services des Udaf notamment des services PJM et ISTF. Le 4 juillet 2023 : présentation des services du réseau Unaf-Udaf-Udaf aux Cnam.
- **Conseil supérieur du Notariat :** Rencontre avec Laurence Leguil, Vice-présidente du Conseil Supérieur du Notariat (CSN), et François Devos, Directeur juridique pour évocation de différentes thématiques familiales (obligation alimentaire, recours sur succession, protection juridique des majeurs...) et poursuite d'échanges sur ces sujets communs.



## GROUPES DE TRAVAIL

- **Réunions régulières entre la DGCS et les unions et fédérations du secteur de la PJM :** 5 réunions de travail. La DGCS organise des réunions régulières avec les unions et fédérations du secteur afin d'échanger sur les points d'actualité. Lors de ces réunions, l'Unaf informe l'Etat des problématiques rencontrées par les services et pose des questions sur



#06

les sujets d'actualité. En 2023, a été particulièrement abordée la question de la prolongation du CNC jusqu'en 2027 demandée et obtenue par l'Unaf.

- **Réunion avec la DGCS et l'ANCREAI pour l'élaboration d'un site grand public sur la PJM :** une réunion le 12 septembre 2023, pour préparer un site internet à l'attention des familles et des personnes vulnérables pour les informer sur les dispositifs de protection juridique. Le Pôle Protection et Droits des Personnes de l'Unaf a participé activement à la relecture de l'important travail réalisé par l'ANCREAI.

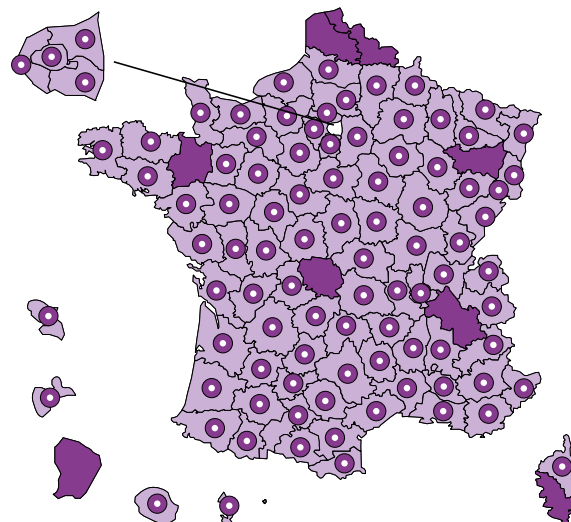


## SERVICES EN UDAF

### ■ Protection juridique des majeurs

160 000 personnes bénéficient d'une mesure de protection exercée par un service MPJM d'une Udaf. 90 Udaf portent des services mandataires dans 93 départements, ce qui fait du réseau des Udaf le 1<sup>er</sup> réseau de protection juridique des majeurs en France.

Lire aussi Information soutien aux tuteurs familiaux dans la rubrique Santé-Aidants



## SOUTIEN DE L'UNAF



• **Lettre de la PJM** : En 2023, l'Unaf a publié deux numéros de la « Lettre de la PJM ». Dans la continuité de ce qui a été commencé en 2022, la rubrique « dispositifs de droit commun » a continué d'apparaître dans ces deux numéros. En effet, la pleine inclusion des personnes protégées dans la société exige que l'accès aux dispositifs de droit commun leur soit garanti. Cette exigence est portée par le réseau Unaf-Udaf de longue date au niveau national, notamment dans la note du réseau Unaf-Udaf, publiée en décembre 2022, sur « l'accompagnement par le MJPM dans le cadre d'une mesure de protection » et dans la contribution de l'Unaf à la mission interministérielle pilotée par Anne Caron Déglise dans le cadre des Etats Généraux des Maltraitance en juin 2023. En effet, il est fondamental de bien définir le métier de MJPM qui ne se substitue pas aux autres professionnels qui peuvent accompagner les personnes protégées dans différents domaines : accompagnement social, inclusion numérique...

Dans les deux numéros de l'année, la rubrique s'est intéressée, d'une part, aux dispositifs d'inclusion numérique et, d'autre part, aux missions des assistants de service social.



## ÉVALUATION ET QUALITÉ DES SERVICES

L'Unaf a souhaité profiter de la réforme de l'évaluation engagée par la Haute autorité de Santé (HAS) pour élargir les objectifs du réseau, et avancer vers une démarche plus globale d'amélioration continue de la qualité. De façon générale, l'Unaf accompagne les Udaf en favorisant une culture commune, la mutualisation d'outils, pour favoriser l'évolution homogène des pratiques professionnelles au sein du réseau.

Cette année a été marquée par la mise en œuvre concrète de la réforme de l'évaluation des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS), qui pour certaines Udaf a démarré dès le dernier trimestre 2023.

Parallèlement, le Conseil d'administration de l'Unaf, a validé une feuille de route de l'engagement du réseau dans une démarche plus globale d'amélioration continue de la qualité, inscrite dans le plan stratégique 2021-2026 « Nous demain, pour et avec les familles ».

Pour ce faire, l'Unaf a souhaité poursuivre son action d'harmonisation des pratiques entre Udaf et a prospecté afin de proposer à l'ensemble du réseau de mutualiser un outil global de pilotage de la qualité, avec des tarifs négociés. À cet effet, une convention-cadre a été signée avec Ageval Solutions.

## SOUTIEN DE L'UNAF



- **Guide Évaluation des ESSMS vol 1.** Une démarche d'amélioration continue dans les Udaf : pour aider les Udaf à mieux comprendre et se préparer à la réforme de l'évaluation. Actualisation du guide au niveau des critères impératifs.
- **Guide Évaluation des ESSMS vol 2.** S'engager dans l'évaluation : réalisé à la suite des retours d'expérience d'Udaf pour faciliter la préparation et le déroulement de l'évaluation.

- **Webinaires** : 1<sup>er</sup> février 2023 : le groupe Unaf-Udaf a animé un webinaire concernant l'application de la réforme de l'évaluation des ESSMS. Plusieurs aspects ont été présentés : nouveau cadre et process de l'évaluation, principe de programmation par les autorités de tarification et de contrôle, choix de l'organisme évaluateur et enfin des outils de gestion et de suivi de la démarche qualité. 13 juin 2023 : webinaire de présentation du logiciel de pilotage de la démarche qualité proposé aux Udaf, dans le cadre d'un partenariat avec Ageval : les 7 modules, l'accompagnement proposé par l'éditeur, le coût de l'abonnement (tarifs négociés).
- **Journées en région : en Uraf Occitanie** : Rencontre des membres du groupe national avec les Présidents d'Udaf et de l'Uraf Occitanie d'une part, puis avec les directeurs et référents qualité d'autre part, concernant les actions à mener collectivement pour accompagner au mieux les Udaf dans la mise en œuvre de la nouvelle démarche d'évaluation des services SMS. Journée Uraf Bourgogne-Franche-Comté : Participation des membres du groupe national à la journée de présentation de la démarche d'évaluation des ESSMS et de la démarche d'amélioration continue de la qualité organisée par l'Uraf.
- **Groupe de travail Unaf-Udaf Qualité-Evaluation** : composé de 11 cadres de direction et de référents qualité d'Udaf, ce groupe s'est réuni 11 fois, pour organiser l'information et l'accompagnement des Udaf concernant l'évaluation des ESSMS. Il a également proposé au Conseil d'administration de l'Unaf, la feuille de route fixant les priorités de travail pour engager le réseau dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, inscrite dans le plan stratégique 2021-2026.
- **Groupe de travail opérationnel des référents qualité** : composé de 6 collaborateurs d'Udaf chargés d'évaluation ou responsables qualité (référents qualité), ce groupe, constitué en fin d'année, est dédié à l'accompagnement technique du réseau (échange et adaptation d'outils pour le réseau, échange des pratiques, etc.). 2 réunions.

## LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

### ■ Pacte des solidarités

Dans la suite du RDV avec Cécile Tagliana le 20 mars 2023, l'Unaf a adressé à la DILP sa contribution dans la préparation du Pacte des solidarités qui succède en 2023 à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'analyse de l'Unaf insiste sur la dimension familiale de la pauvreté en faisant des propositions pour prévenir les séparations et surtout apaiser les conflits familiaux et offrir du répit aux familles monoparentales : ces propositions auraient des conséquences positives très fortes sur la situation matérielle des parents notamment en favorisant les solidarités familiales. L'Unaf préconise aussi de consolider les services d'accompagnement budgétaire et le microcrédit personnel, qui jouent un rôle de prévention majeur des situations de surendettement et de pauvreté. Enfin les autres propositions opérationnelles de l'Unaf portent sur le logement, l'accès aux droits des personnes vulnérables, la protection de l'enfance et la tarification familiale et de l'eau et de la restauration scolaire. Les propositions de l'Unaf ont été diffusées le 12 avril 2023.

À l'automne 2023, l'Unaf a participé aux différentes présentations du Pacte des solidarités 2023-2027. Celui-ci reprend certaines dispositions de la COG Etat-Cnaf sur l'enfance, la jeunesse, et la solidarité à la source. L'Unaf a diffusé à son réseau le 22 novembre 2023 les mesures de ce nouveau Pacte.

### ■ Participation des personnes concernées au sein du CNLE

2023 marque par la fin de la mandature 2020-2023 du Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE). Son dernier rapport publié le 23 mai 2023, est consacré aux effets de la participation des personnes concernées.

À la suite au « choc de participation » souhaité par le Président de la République en 2020, le nombre de personnes concernées par la pauvreté et la précarité (5<sup>ème</sup> collège) au sein du CNLE est passé de 8 à 32, soit 50% des membres. Ce rapport tire les enseignements des trois années d'un mandat au cours duquel le Conseil a eu à s'adapter à ces deux changements structurels majeurs. Il s'interroge notamment sur les conditions nécessaires pour garantir une meilleure participation de l'ensemble des membres du CNLE.

La nouvelle mandature a été installée le 12 octobre 2023 le nouveau Président est Nicolas Duvoux. L'Unaf a renouvelé son mandat et siège au Comité Scientifique.

### ■ Comité Scientifique du CNLE

2023 marque par la fin de la mandature 2020-2023 du Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE). Son dernier rapport publié le 23 mai 2023, est consacré aux effets de la participation des personnes concernées.

À la suite au « choc de participation » souhaité par le Président de la République en 2020, le nombre de personnes concernées par la pauvreté et la précarité (5<sup>ème</sup> collège) au sein du CNLE est passé de 8 à 32, soit 50% des membres. Ce rapport tire les enseignements des trois années d'un mandat au cours duquel le Conseil a eu à s'adapter à ces deux changements structurels majeurs. Il s'interroge notamment sur les conditions nécessaires pour garantir une meilleure participation de l'ensemble des membres du CNLE.

La nouvelle mandature a été installée le 12 octobre 2023 le nouveau Président est Nicolas DUVOUX. L'Unaf a renouvelé son mandat et siège au Comité Scientifique.



## REPRÉSENTATIONS

- **Collectif Alerte** : 11 réunions.
- **Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE)** : 3 réunions.



## RENCONTRES AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- **20 mars 2023** : Rendez-vous avec Cécile Tagliana, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : prise de contact, présentation de l'implication de notre réseau dans la prévention du surendettement et le microcrédit personnel, et préparation du Pacte des Solidarités
- **17 novembre 2023** : participation à une rencontre avec Cécile Tagliana, déléguée interministérielle à la lutte contre la pauvreté aux côtés de représentants de l'UNIOPPS pour évoquer les mesures du Pacte des Solidarités.

## TRAVAIL SOCIAL

### ■ Participation au Livre blanc du travail social

Le Livre blanc du travail social publié en 2023 par le Haut Conseil au Travail social part du constat que le travail social n'a jamais connu une crise d'attractivité aussi intense : difficultés sérieuses de recrutement, turn-over, désaffection des jeunes générations pour les formations. Cette dégradation est une alerte sur la situation d'état d'urgence qui touche le secteur. Elle engendre également une baisse de la qualité des accompagnements et du service rendu à la population. Passant des constats aux propositions, ce Livre blanc promeut une revalorisation significative des métiers avec des actes de reconnaissance et des mesures qui redonnent du sens et un projet au travail social en faveur des personnes accompagnées.

L'Unaf et le réseau des Udaf ont contribué à ce travail de constat et de propositions.

### ■ Participation à la commission Éthique du Haut conseil du travail social

L'essentiel des travaux ont été consacrés à la rédaction du chapitre sur le « développement des ressources et des démarches éthiques du travail social » et sur « l'élaboration d'un socle déontologique gardien du sens du travail social »



## REPRÉSENTATIONS

- **Haut conseil du travail social (HCTS)** : 10 réunions.



#06



# ANIMER ET SOUTENIR LE RÉSEAU DES UNIONS ET DES MOUVEMENTS FAMILIAUX

## ÉVÉNEMENTS NATIONAUX

### ■ Assemblée générale du 25 mars 2023

Une assemblée générale a eu lieu le 25 mars 2023, à l'occasion de la rencontre Présidents-Directeurs d'Amiens. L'unique objet de cette assemblée était le recours de l'Udaf de la Meuse relatif à la décision d'exclusion prise à son encontre. Les Udaf ont, à la majorité, voté en faveur du maintien de la décision d'exclusion de l'Udaf de la Meuse.



### ■ Assemblée générale des 17 et 18 juin 2023

Cette assemblée générale a eu lieu à Angers. Elle a rassemblé plus de 522 militants, représentants familiaux et responsables d'unions d'associations familiales venus de toute la France, de métropole et d'outre-mer. La présidente de l'Unaf, Marie-Andrée Blanc, a ouvert l'assemblée, aux côtés de Marie-Josée Doucet, présidente de l'Udaf 49, Jean-Marc Verchère, maire d'Angers et Marie-Paule Chesneau, vice-présidente du conseil départemental de Maine-et-Loire.

Puis ont été adoptés : les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires des 25-26 juin 2022 et du 25 mars 2023, ainsi que celui de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2022, le rapport financier et le rapport d'activité 2022.

Le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe est arrivé en fin de matinée pour écouter le discours de Marie-Andrée Blanc sur les préoccupations concrètes des familles. Il s'est ensuite exprimé sur différents sujets intéressant les familles.

**Le thème principal de cette Assemblée générale était : « Entre individualisme et solidarité : Le couple en question ».**

Les discussions se sont organisées autour de deux grandes tables rondes réunissant experts et professionnels, l'une dédiée aux transformations du couple et à leurs besoins en matière de soutien, l'autre centrée sur les problématiques financières et patrimoniales auxquelles ils sont confrontés. Autour de Serge Hefez, psychiatre, thérapeute familial et conjugal, et de Maître Bernard Delorme, notaire, Guillemette Leneveu et Jean-Philippe Vallat ont animé une table ronde où se sont exprimés une conseillère conjugale et familiale d'Udaf, une conseillère logement et budget d'Udaf, ainsi que des médiateurs familiaux. Un débat s'est engagé entre la salle et les intervenants. Enfin, les mouvements familiaux ont évoqué leurs actions et leur vision du couple.

Le dimanche matin a été consacré à plusieurs dossiers d'actualité de l'Unaf, dont le chantier développement associatif, les projets innovants de la petite enfance et l'actualité de la protection juridique des majeurs.

### ■ Rencontres des Présidents et directeurs

#### Rencontre des Présidents et des directeurs des 25 et 26 mars 2023

Les samedi 25 et dimanche 26 mars 2023, l'Unaf a réuni à Amiens, pour leur rencontre annuelle, plus de 200 présidents



des Udaf et Uraf et les directeurs des Udaf.

La première séquence était consacrée à la politique familiale : « **Conciliation et pouvoir d'achat : deux axes prioritaires pour relancer la politique familiale** », avec la participation de Nicolas Grivel, le directeur général de la Cnaf. Au programme, les priorités pour la COG Etat-Cnaf, la représentation familiale, et la valorisation des liens entre Udaf et Caf avec un panorama des actions menées par les Udaf.

La seconde séquence avait pour thème « **L'impact de la crise énergétique sur les associations, les usagers et les familles** ». Walter Bouvais, conférencier et spécialiste de ces questions, a rappelé les enjeux de la transition énergétique et mis en avant des leviers d'actions pour les unions. L'après-midi s'est poursuivie par des témoignages d'Udaf, puis des ateliers collaboratifs ont permis à l'ensemble des participants de réfléchir ensemble et de faire émerger des bonnes pratiques.

La journée du dimanche était consacrée aux dossiers du réseau, notamment les Conventions pluriannuelles d'objectifs 2022-2026, présentation d'un nouveau module d'évaluation des actions sur Rézo, actualité de la PJM, plan stratégique et développement associatif.

### ■ Rencontre des directeurs du 24 novembre 2023

Cette rencontre a proposé plusieurs séquences de travail qui ont permis de dresser un panorama d'actualité des actions, et des dispositifs, menés par l'Unaf et son réseau. Deux sujets ont été particulièrement abordés : les enjeux de la cybersécurité en milieu professionnel avec la participation de Laurent Verdier, directeur de la formation au sein de **Cybermalveillance** ainsi qu'une réflexion autour des services gérés par les Udaf en matière de **protection de l'enfance**, avec des témoignages de directeurs d'Udaf. Plusieurs sujets ont également été abordés : protection de l'enfance, protection juridique des majeurs, réforme de l'évaluation, gestion des ressources humaines, points conseil budget et microcrédit, partenariat Unaf-Action logement, réflexion autour du développement des partena-



riats. L'après-midi était consacrée à des ateliers de travail et à deux points d'actualité : la protection juridique des majeurs ainsi que l'évaluation des services.

### ■ Rencontre des Présidents et des directeurs du 25 novembre 2023

L'Unaf a réuni à Paris l'ensemble des présidents des Udaf et Uraf et des directeurs des Udaf. 250 personnes étaient présentes pour cette rencontre qui a permis, pour la présidente de l'Unaf, et la directrice générale, de faire un point d'actualité sur la politique familiale et sur les services et actions menées en réseau. Anne Morvan-Paris, sous-directrice enfance et famille à la DGCS, est revenue sur plusieurs points au cœur des relations avec l'Unaf : attractivité des métiers, petite enfance et soutien à la parentalité, protection juridique des majeurs...

Elle a ensuite été rejointe par une autre invitée, Anne Devreese, présidente du Conseil national de protection de l'enfance, pour une table ronde sur les enjeux de la protection de l'enfance, auxquels ont également participé les représentants de l'Unaf et des Udaf.

Enfin, des thèmes importants de la vie du réseau ont été abordés : la présentation en avant-première des résultats de l'Observatoire des familles, et des points d'actualité sur la bientraitance et la qualité des services, un nouvel outil sur Rézo, les conventions Udaf-Cpam et les formations Unafor.

## SOUTIEN À LA REPRÉSENTATION

### ■ Soutien à l'ensemble des représentations familiales

- Coordination et valorisation de la représentation familiale pour l'Unaf et son réseau ;
- Accompagnement, soutien ;
- Création de supports et outils ;
- Pilotage, gestion et accompagnement à l'utilisation des outils de la représentation ;
- Recueil, exploitation et consolidation des données du réseau.

### ■ Accompagnement à l'utilisation de l'outil « Contributions »

L'outil « Contributions », mis en place par l'Unaf en 2022, à destination de l'ensemble du réseau, permet de recueillir et de consolider des données quantitatives et qualitatives des représentations. Le déploiement s'est poursuivi en 2023. Désormais, l'Unaf, 80 Udaf et 7 Uraf utilisent l'outil Contributions.

Afin de faciliter son usage, 5 webinaires ont été proposés sur le deuxième semestre 2023, des sessions « découvertes » et des sessions « perfectionnement » : au total, 129 salariés les ont suivies. En parallèle, des accompagnements individuels par visioconférence ou téléphone ont été proposés pour permettre de répondre aux cas particuliers.

L'Unaf poursuit son action d'animation de la représentation familiale avec un groupe de travail Udaf, Uraf, Unaf réfléchissant à des outils permettant, d'une part aux représentants de trouver plus facilement les informations dont ils ont besoin. D'autre part, des outils pour les salariés de l'Union proposant de bonnes pratiques à mettre en place afin de favoriser le travail avec les représentants. Que ce soit pour des remontées d'informations ou des retours de comptes-rendus de mandat.

## ■ Ajustement de la classification des représentations par domaines et thèmes

La refonte de la nomenclature des représentations départementales, régionales et nationales a pour objectif la cohérence à tous les niveaux : départemental, régional, national, et une meilleure visibilité du réseau des représentants familiaux par thématique et sur le plan géographique.

## ■ Défendre les familles : le magazine des représentants familiaux Unaf-Udaf-Uraf

Créé en 2021, ce magazine a pour vocation d'informer l'ensemble du corps des représentants familiaux nationaux et locaux. Diffusé sur abonnement dans les boîtes aux lettres et par mail deux fois par an, il propose, en 20 pages, un condensé des grands dossiers de politique familiale, des actions et des positions de l'Unaf pour défendre les intérêts des familles... Mais aussi des rubriques spécifiques dédiées à l'actualité des grandes représentations : Caf, CCAS/CIAS, Assurance maladie, Santé, Habitat, protection de l'enfance. Il fournit également des conseils et repères pratiques, utiles à tous les représentants pour exercer leur mandat, ainsi que des informations sur les formations et ressources à leur disposition. **Tirage : 7 300 ex**

Numéro 5 (juin 2023) : Service public de la petite enfance : les propositions de l'Unaf.

Numéro 6 (novembre 2023) : Sécurité sociale : Conventions d'objectifs et de gestion : des outils de planification stratégiques.



## ■ Chiffres-clés des familles 2023

Cette édition 2023 des « Chiffres clés des familles » paraît dans le contexte de bouleversements tant économiques, sociaux qu'internationaux et celui d'une seconde année de hausse du coût de la vie inédite depuis des décennies. C'est dans ce contexte tourmenté qu'il faut redonner confiance aux familles : cela passe par une relance de la politique familiale, une politique qui par essence s'inscrit dans le long terme. Ces chiffres se veulent donc des balises pour les militants familiaux et les pouvoirs publics. Certains sont connus, d'autres remettent en cause ou en perspective, des idées reçues. Tous doivent inviter à l'action au service des familles. Tirage 2 500 ex



# SOUTIEN AUX REPRÉSENTANTS SPÉCIFIQUES

## ■ Accompagnement à la représentation au CESER

La mandature des représentants dans les CESER s'est terminée le 31 décembre 2023. L'Unaf a travaillé sur un bilan de cette mandature en questionnant les Représentants CESER afin de préparer la prochaine mandature et de renforcer les liens entre représentants. Une rencontre entre représentants du CESE et représentants des CESER a eu lieu le 23 novembre 2023 permettant un échange sur les thématiques travaillées, les synergies possibles, et des perspectives de réflexion partagée sur les sujets communs. Des outils collaboratifs ont été élaborés afin de faciliter la recherche documentaire et de permettre aux représentants de communiquer facilement entre eux.

## ■ Représentants familiaux Branche famille

- **Rencontre nationale des représentants dans les Caisses d'allocations familiales** : Lors de cette matinée, 100 participants ont pu échanger sur l'évolution des fonds locaux d'action sociale et sur l'actualité politique de la branche famille. L'Unaf a également présenté une trame de déclaration à personnaliser afin de préparer le vote des CPOG dans chaque département ainsi qu'un ensemble de cartographies pour situer les départements les uns par rapport aux autres sur les différents champs d'action sociale des Caf (18 novembre 2023).
- **Webinaire sur la nouvelle convention d'objectifs de gestion État/Cnaf** : L'Unaf a organisé un webinaire à destination des représentants familiaux siégeant dans les Caf et des présidents et directeurs d'Udaf, afin de présenter le contenu de la nouvelle COG Etat-Cnaf. Ce temps d'échange a également permis de rappeler les positions défendues par l'Institution et diffuser les informations utiles pour préparer la signature des CPOG au niveau départemental. Plus de 200 représentants des familles, présidents et directeurs d'Udaf ont répondu présents (18 septembre 2023).
- **Quatre journées d'information régionales ou interdépartementales Caf ont été organisées** afin d'inciter les représentants Caf et les Udaf et Uraf à s'organiser localement pour animer le réseau de la représentation, l'Unaf finance des rencontres régionales ou interdépartementales. **Uraf Bretagne** (30 septembre) ; **Uraf Pays de la Loire** (14 octobre) ; **Uraf Bourgogne-Franche-Comté** (21 octobre) ; **Uraf Provence-Alpes-Côte d'Azur** (9 décembre).

**Lettre d'information « Caf »**, actualités sur la branche famille à destination des représentants Udaf dans les conseils d'administration et les commissions des Caf, 2 publications, diffusées aux 800 représentants familiaux dans les Caf.

**Trame de déclaration à personnaliser pour la signature des Contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (CPOG) entre les Caf et la Cnaf**. Ce document a pour objectif d'accompagner les délégations des représentants familiaux dans la rédaction d'une déclaration devant le conseil d'administration de la Caf pour l'adop-

tion du CPOG liant chaque Caf à la Cnaf qui devrait intervenir en début d'année 2024. Il comporte des éléments qui peuvent être repris in extenso, des encadrés pour personnaliser la déclaration et des suggestions pour aller plus loin.

**Outil de recensement de cartographies départementales dans les différents champs d'action sociale des Caf.** Cet outil permet de situer chaque département les uns par rapport aux autres dans le domaine de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance jeunesse, mais aussi sur la qualité de service rendue aux allocataires. C'est un outil utile aux représentants familiaux pour améliorer leurs connaissances de la spécificité de leurs territoires et ainsi défendre mieux l'intérêt des familles.

## ■ Représentants familiaux Assurance Maladie

- **Journée nationale « Assurance-maladie » :** Les représentants familiaux Udaf dans les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (Cpam) ont échangé autour de la COG Etat-Cnam et des points de vigilance concernant sa déclinaison dans les Cpam. D'autres thèmes ont également été traités tels que les orientations nationales de l'action sanitaire et sociale, les résultats de l'enquête conduite par l'Unaf sur le bilan de la 1<sup>re</sup> année de mandat des représentants familiaux Udaf en Cpam, ou encore la notion de qualité de service en Cpam. (16 novembre 2023).
- **Journée interassociative Unaf/France Assos Santé/FNATH « Accès aux soins et à la prévention des personnes éloignées du système de santé : quelles actions de l'Assurance maladie et quelles collaborations avec les acteurs associatifs ? » :** cette journée, introduite par Thomas Fatome, Directeur général de la Cnam, a été l'occasion pour les représentants en Cpam des 3 associations d'appréhender les enjeux à venir de l'Assurance maladie et comment la COG allait contribuer à y répondre. Il a également été l'opportunité de témoigner de bonnes pratiques de collaboration entre nos associations et les Cpam (19 septembre 2023). Cette journée a rassemblé 124 représentants familiaux et d'usagers en présentiel.
- **Deux journées d'information interrégionales à destination des représentants familiaux en Cpam animées par l'Unaf, France Assos Santé et la FNATH ont eu lieu en région AURA (Saint-Étienne) :** thèmes abordés : Réforme des retraites, réforme cumul invalidité, négociation médicale et consultation à 50 €, COG, Action sanitaire et sociale (30 mai) ; en Nouvelle-Aquitaine (Poitiers) : thèmes abordés : Réforme des retraites, réforme cumul invalidité, négociation médicale et consultation à 50 €, COG, Action sanitaire et sociale (5 juin).

**Lettre d'information « Assurance Maladie »,** actualités sur la branche assurance maladie, diffusion des positions de l'Unaf sur les éléments discutés dans les Conseils des caisses de Sécurité sociale... à destination des représentants d'usagers Udaf dans les Cpam et dans les caisses de MSA (2 numéros, archivés sur Rézo).

**Enquête « Bilan de la 1<sup>ère</sup> année de mandat en tant que représentant des familles en Cpam » :** l'Unaf a réalisé une enquête à destination des représentants familiaux Udaf en Cpam. Les principaux résultats de ce questionnaire ont été présentés lors de la journée nationale Assurance maladie Unaf et au sein de la lettre Assurance maladie.

## ■ Représentants familiaux dans les conseils de familles des pupilles

- **Groupe « Unis pour les pupilles » :** Ce groupe réunit une soixantaine de représentants familiaux siégeant dans les conseils de famille des pupilles de l'État : 1 réunion.
- **Création d'une rubrique consacrée aux conseils de famille des pupilles de l'État dans le magazine des représentants familiaux.**
- **Création d'un espace dédié aux représentants siégeant dans les conseils de famille des pupilles de l'État, sur Rézo et sur le site [defendresfamilles.fr](http://defendresfamilles.fr)**

## ■ Représentants familiaux en Santé

- **Unaf/FNATH/FAS :** Intervention à la journée interassociative sur l'assurance maladie (19 septembre).
- **Bloc-notes santé (BNS) :** 6 numéros à destination des représentants des usagers dans le domaine de la santé. Disponible sur le portail doc et Rézo.

## ■ Représentants familiaux Logement

- **Journée nationale Habitat spéciale « Crise du logement » :** Administrateurs, représentants familiaux, salariés de l'Unaf, des Udaf et des Uraf se sont penchés sur la « Crise du logement : quelles difficultés, quelles solutions et quels enjeux pour les familles ». La matinée a été consacrée à des échanges en séance plénière avec l'intervention d'experts dans le domaine du logement : présentation approfondie de l'état des lieux de la crise du logement avec une mise en lumière de la diversité des territoires « une crise des crises » ; exploration des solutions pour sortir de la crise en identifiant les leviers, les aides et les pistes d'actions sur les trois secteurs du logement : l'accession à la propriété, le locatif social et le locatif privé, grâce à la contribution de plusieurs experts. L'après-midi a été consacré à des ateliers interactifs, d'échanges sur les expériences et les actions concrètes et solutions novatrices que le réseau des Udaf peut entreprendre pour répondre aux besoins des familles et les accompagner au mieux à traverser cette crise. Cette journée, qui a réuni plus de 50 participants, très riche en échanges a contribué à faire mieux comprendre la complexité de la crise actuelle, à mesurer son impact sur la vie d'un nombre croissant de familles, à explorer des idées novatrices et à débattre des solutions potentielles à envisager pour sortir de la crise et accompagner les familles (14 décembre).

## ■ Représentants « Sécurité routière »

- **Journée nationale « Transports-Sécurité routière » des référents des Udaf,** organisée en présentiel et en visioconférence. La matinée a été consacrée à la « sécurité routière » avec un état des lieux de l'accidentalité, un point sur le projet de renouvellement de la convention-cadre Unaf-DISR et une intervention de la cheffe du bureau des politiques et de l'animation locale à la Délégation à la Sécurité routière, sur les politiques en matière de sécurité routière, l'animation et les modes d'action en matière de sécurité routière au niveau local. L'après-midi a permis de faire le point sur les évolutions en matière de politique des transports. Régis de Jarnieu, Président de l'association francophone de prévention des comportements sur la route (AFPC) est intervenu sur les actions à renforcer lors de la « Semaine de la courtoisie sur la route et en ville » (2 mars 2023).

# DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET BÉNÉVOLAT

- Pilotage, mise en œuvre et suivi du plan national de développement associatif ;
- Conseil et accompagnement des Udaf dans la mise en œuvre de leur plan local de développement associatif
- Animation du réseau des référents des Udaf
- Veille et information sur les dispositifs de soutien à la vie associative et au bénévolat
- Soutien au développement associatif.



## ACTIVITÉ...

### DU COMITÉ NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Il pilote la stratégie nationale de développement associatif, s'est réuni à trois reprises, dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de son plan d'action annuel. La feuille de route 2023, validée par le Conseil d'administration de l'Unaf, comportait un panel d'actions à conduire, visant à renforcer le pilotage, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement associatif au sein du réseau, à renforcer l'animation et la communication avec les Udaf, les Uraf et les mouvements familiaux, à promouvoir et former les ressources humaines dédiées au développement associatif. Les travaux du CNDA et le bilan des rencontres avec les référents « développement associatif » en région, ont été présentés au réseau et aux mouvements familiaux lors de l'assemblée générale de l'Unaf des 17 et 18 juin. La réunion de travail de fin d'année avait pour objectif de dresser le bilan des actions réalisées en 2023 et de travailler la feuille de route 2024, en cohérence avec le plan d'actions 2022-2026.



## LES GROUPES ET JOURNÉES

- **Journée nationale des référents institution, vie statutaire et développement associatif Unaf-Udaf-Uraf** : 28 novembre 2023.
- **Les rencontres du développement associatif** : 12 rencontres du développement associatif en Uraf et 1 rencontre pour les Udaf d'outre-mer, avec les référents (bénévoles et salariés) de mars à mai 2023. Partager l'information, les bonnes pratiques et les outils, mettre en commun les connaissances et expériences, tel était l'enjeu de ces rencontres qui ont réuni 84 Udaf et 204 bénévoles et salariés et produit 1020 heures d'intelligence collective. Les travaux ont été conduits dans le cadre d'ateliers collaboratifs autour de la stratégie départementale de développement associatif, des besoins en formation pour les Udaf et les associations familiales, de l'argumentaire de l'Udaf pour l'adhésion des associations familiales et le rôle des Uraf pour favoriser la mutualisation des bonnes pratiques.
- **Les matinées du développement associatif** : 3 webinaires d'environ 1h30 avec pour ambition de partager et de valoriser des outils, des dispositifs, et des initiatives de développement associatif du réseau avec pour thèmes en 2023 : le logo « membre de l'Udaf », le Plan local de développement associatif (PLDA) et la formation avec l'Unafor.
- **Journée mondiale du bénévolat le 5 décembre** avec les représentants de l'Unaf.



## LES OUTILS

« La lettre du Dev'Asso » a été publiée à deux reprises. Adressée principalement aux référents développement associatif, cette lettre d'informations fait un focus sur les actions de développement associatif du réseau des Udaf.



**Nouveau kit d'outils personnalisable** pour soutenir les missions de prospection et d'accueil de nouvelles associations familiales des Udaf (argumentaire « Rejoignez-nous ») ; boîte à outils pour structurer le pilotage de la stratégie de la commission départementale de développement associatif.



**Création d'une charte et d'un logo « membre de l'Udaf »** pour permettre aux associations familiales de valoriser leurs adhésions et de « faire union ».

## ACCOMPAGNEMENT DES URAF

L'année 2023 a été marquée par le renforcement de l'accompagnement des Uraf au-delà des réunions du conseil des régions. Cela s'est traduit, entre autres, par la multiplication de réunions en distanciel, avec les Présidents et les collaborateurs salariés des Uraf.



## ACTIVITÉ...

### DU CONSEIL DES RÉGIONS

**Le 30 mars**, les représentants familiaux siégeant dans les CESER ont été invités à la première réunion du Conseil des régions pour partager autour de l'enjeu de cette représentation familiale pour le réseau, et anticiper le renouvellement des CESER au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Un état des lieux des fonctions occupées par les représentants familiaux au sein des CESER (Bureau, commissions) et de leurs contributions aux travaux au sein des commissions et du bureau le cas échéant a précédé la séquence d'ateliers visant à élaborer



une fiche de mission type du représentant CESER, qui formalise et encadre la mission des représentants. Lors de cette réunion, le travail engagé avec les collaborateurs salariés des Uraf autour d'un projet de fiche de poste du salarié Uraf a été présenté et a fait l'objet de débat. L'objectif est de proposer un modèle homogène pour les Uraf, dont le contenu s'inspire largement des différentes fiches de poste en vigueur au sein du réseau.

**Le 16 novembre**, le Conseil des régions s'est réuni une seconde fois. Son ordre du jour a porté principalement autour de l'enjeu de la représentation familiale au niveau régional. Un point de situation sur les désignations proposées par les Uraf aux Préfets de régions a permis de cartographier cette représentation sur l'ensemble du territoire.



## LES GROUPES ET JOURNÉES

- **En mars, un temps de travail** a été organisé en visioconférence avec les salariés des Uraf autour de la formalisation d'une fiche de poste type d'un collaborateur salarié Uraf, afin d'en définir les missions, d'en circonscrire le périmètre d'actions et d'en déterminer les principales caractéristiques. Cette maquette a été partagée aux membres du Conseil des régions, le 30 mars.
- **Le 27 octobre**, un webinaire a réuni les présidents et les salariés des Uraf pour partager les suites données aux rencontres organisées en région au cours du premier semestre, sur le développement associatif, en particulier sur le sujet de la place et du rôle des Uraf dans la dynamique de développement associatif.

## ACTIONS AVEC LES MOUVEMENTS FAMILIAUX

Des rencontres et des temps d'échanges ont lieu avec les mouvements familiaux nationaux, de manière individuelle et ponctuelle ainsi que dans le cadre de réunions collectives, notamment dans le cadre de la Conférence nationale des mouvements qui se réunit trois fois dans l'année.

Les mouvements familiaux s'expriment sur la thématique de politique familiale au cœur des travaux de l'assemblée générale annuelle de l'Unaf, en y apportant leur analyse, leur positionnement et l'expérience de terrain de leur réseau au travers des actions concrètes et services rendus aux familles par leurs associations locales.

### ■ Rendez-vous avec les mouvements familiaux

Le 4 octobre, la Présidente de l'Unaf a réuni les présidents des mouvements familiaux nationaux, ainsi que les administrateurs de l'Unaf désignés qui siègent au conseil d'administration de l'Unaf. Cette réunion avait pour objectif d'aborder des sujets de préoccupations communes et d'identifier des perspectives de réflexion et de travail, en particulier autour de l'accompagnement des parents.

Cette rencontre a été également l'occasion pour l'Unaf, de rappeler les outils et actions communs de communication et d'annoncer de prochaines rencontres pour échanger autour du développement associatif. Le logo « membre de l'Unaf » et sa charte d'usage ont fait l'objet d'une présentation aux participants, qui ont pu partager l'enjeu de l'utilisation de cet outil pour valoriser leur adhésion à l'Unaf et faire union.



## ACTIVITÉ...

### DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DES MOUVEMENTS FAMILIAUX

La conférence nationale des mouvements familiaux est un lieu de concertation, d'études et d'informations entre mes mouvements familiaux et organismes associés. C'est une instance consultative du Conseil d'administration sur des thèmes dont celui-ci la saisit.

Elle se réunit trois fois par an et publie une lettre d'information, « la Lettre de la Conférence des mouvements », dans laquelle les mouvements communiquent sur leur actualité et valorisent les actions de leurs associations familiales locales.

**La première conférence** de l'année s'est tenue en visio le 9 mars avec pour thème principal : « *L'accompagnement des conflits dans un contexte de séparation* ». Sont intervenus dans ce cadre, la Fédération française des espaces de rencontre (FFER) qui a présenté les enjeux et les actions des Espaces de rencontre enfants-parents, ainsi que la Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux (Fenamef) sur La médiation familiale. Ces interventions ont été complétées par une présentation du pôle Droit de la famille, Parentalité, Protection de l'enfance, des missions et actions portées par l'Unaf et le réseau des Udaf pour accompagner les parents et les enfants dans un contexte de séparation.

**Le 25 mai**, la conférence s'est réunie dans le cadre de la préparation de la séquence de prise de parole des mouvements à l'assemblée générale de l'Unaf de juin 2023 sur le thème « *Le couple, entre individualisme et solidarité* ». Une présentation « factuelle » des évolutions des couples et des interrogations qui émergent en matière de politiques publiques a introduit les débats et permis aux mouvements de mieux cerner sur quoi positionner leur prise de parole. Les modalités d'intervention de ce temps de parole et les angles d'approche du sujet ont été partagés avec les représentants des mouvements présents. La répartition des interventions a été organisée sous la forme de deux tables rondes, l'une portant sur les actions concrètes conduites par les mouvements en termes d'accompagnement des couples dans les différentes étapes de la vie, l'autre sur la vision du couple et les actions de plaidoyer menées par les mouvements.

« **La parentalité numérique** » était au cœur des travaux de la conférence du 12 octobre. Après une présentation de l'expertise et des actions du réseau Unaf-Udaf-Uraf dans ce domaine, les mouvements familiaux nationaux ont été invités à témoigner de leurs initiatives pour accompagner les parents dans leur rôle et leurs compétences éducatives en matière de numérique et d'usage des écrans en famille. La réflexion s'est ensuite organisée autour des attentes des familles, de l'offre dans les territoires, des perspectives d'actions entre les différents acteurs du réseau et les mouvements familiaux. Un temps a été dédié à la présentation du logo « membre de l'Unaf », diffusé à l'ensemble des mouvements familiaux, avec pour objectif de valoriser leur adhésion au mouvement familial et de « faire union », en l'utilisant dans leurs outils de communication institutionnelle.



## LES OUTILS

### Opération « Merci pour les familles », pour célébrer les bénévoles familiaux

Dans le cadre du développement associatif de notre réseau, nous avons renouvelé l'opération « *Merci pour les familles* ». Cette action de communication commune propose de valoriser les bénévoles du mouvement familial à l'occasion de la jour-

née mondiale du bénévolat. Chaque Udaf, chaque Uraf, chaque mouvement et chaque association familiale étaient invitées à relayer le message pour faire corps et faire gagner en visibilité l'ensemble du mouvement familial. Pour communiquer ensemble sur le sujet, l'Unaf a proposé un visuel, un hashtag, un message commun et des idées d'action. Une page Facebook « merci pour les familles » est également dédiée à cet événement annuel et permet le repartage des posts d'Udaf. 85 % des Udaf ont relayé l'opération.



### Journée internationale des familles

Le 15 mai, la journée internationale des familles est l'occasion de mettre en lumière la diversité des 70 mouvements familiaux et ses 6000 associations familiales qui composent le réseau Unaf Udaf Uraf.

Chaque union peut se saisir du visuel et du message clé pour promouvoir sa propre opération ou son événement.



## SOUTIEN ADMINISTRATIF, STATUTAIRE ET JURIDIQUE

Dans le cadre de sa mission de soutien au réseau sur le plan juridique et statutaire, l'Unaf a mis en place un accompagnement renforcé en matière de gouvernance et sur le fonctionnement des unions. Ainsi, un travail spécifique a été conduit et se poursuit en matière de délégations, de fonctionnement statutaire, mais aussi de gestion des listes d'adhérents, en lien avec les obligations légales et réglementaires auxquelles sont soumises les unions. L'objectif est d'apporter un appui aux Udaf sur l'ensemble de leurs missions en lien avec la vie statutaire, afin de les sécuriser.

### ■ Outils de délégation des Udaf

Dans le cadre du chantier « Document Unique de Délégations et délégations », l'Unaf a poursuivi et abondé la démarche d'accompagnement et d'outillage des Udaf, avec en 2023 :

- La tenue de deux réunions décentralisées à l'intention du trinôme prioritaire président, trésorier et directeur d'Udaf, avec une ouverture aux autres cadres de direction bénéficiaires de subdélégations de pouvoirs,
- L'organisation de quatre sessions de formation en visioconférence à destination du même public,
- La mise en conformité des outils de délégations des Udaf,
- La finalisation d'un modèle de subdélégation de pouvoirs du directeur d'Udaf au chef de service MPJM,
- Le lancement de la foire aux questions (FAQ) « DUD et Délégations » sur la base de connaissances Rézo,
- La mise à jour graphique de l'ensemble des fiches et modèles créés dans ce cadre.

En 2023, l'Unaf a également créé de nouveaux supports et outils techniques pour faciliter la mise en pratique des acquis des Udaf dans le cadre de leur processus de mise en conformité. C'est ainsi qu'à l'occasion des réunions décentralisées, les Udaf ont pu s'exercer grâce à des cas pratiques, des questions à choix multiples, une foire aux questions et un test de connaissance générale sur la question des délégations.

### ■ Appui et accompagnement au fonctionnement associatif et statutaire, veille, conseils et recherches juridiques

Des conseils juridiques sont régulièrement dispensés par l'Unaf aux Udaf et Uraf sur les aspects légaux, statutaires et réglementaires ayant trait à la vie associative des unions d'associations familiales. Les consultations les plus fréquentes concernent la gestion et le fonctionnement des instances (assemblée générale, conseil d'administration, bureau et commission de contrôle départementale), le caractère familial des associations et les délégations. Cet accompagnement s'est poursuivi tout au long de l'année, avec des suivis spécifiques quand cela était nécessaire. Des webinaires dédiés aux nouveaux arrivants dans les Udaf ont également eu lieu afin de leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement du réseau et les thématiques relevant de leurs principales missions.

### ■ Refonte du logiciel Adhélis et mise en conformité RGPD

En 2023, les Udaf et les associations familiales locales ont poursuivi leur familiarisation avec le nouveau logiciel Adhélis. Elles profitent désormais, avec plus d'aisance, de l'ensemble des nouvelles optimisations de traitements, tout en s'appuyant sur l'accompagnement au quotidien du pôle Juridique et Vie Statutaire (JVS) de l'Unaf et de l'assistance technique du prestataire.

L'année 2023 s'est également caractérisée par un important turn-over des salariés des pôles « Institution des Udaf » nécessitant, de fait, un besoin de formation accru pour la gestion d'Adhélis. En ce sens, l'Unaf a organisé 4 sessions de formation en présentiel. Ces sessions d'une journée, dispensées par le prestataire, ont été l'occasion pour les participants de traiter leurs problématiques particulières, mais aussi d'avoir la maîtrise requise d'Adhélis pour pouvoir procéder à l'établissement de la liste récapitulative des adhérents de leur Udaf. Aux termes de ces formations, de nombreuses Udaf comptent à leur tour organiser des formations à destination de leurs associations utilisatrices.

En parallèle, le pôle JVS a facilité tout au long de l'année l'arrivée de nouveaux salariés dans leurs fonctions de responsable de la gestion d'Adhélis en réalisant une présentation des fonctionnalités de l'application chaque fois que nécessaire.

Enfin, en ce qui concerne les contrats de protection des données personnelles dans le cadre de l'utilisation d'Adhélis diffusés par l'Unaf au réseau, l'Unaf a déjà réceptionné plus de 97 % des contrats qui encadrent les responsabilités entre elle et les Udaf. Les Udaf, pour leur part, continuent leur démarche de contractualisation avec les associations familiales membres qui ont par ailleurs été destinataires de la nouvelle charte de confidentialité et de déontologie relative à la gestion des listes d'adhérents et traitements afférents. Cette charte, soumise à l'adoption du conseil d'administration de chaque Udaf, est l'attestation de la parfaite prise de connaissance par les Udaf et les associations familiales de l'ensemble des dispositions prises par le réseau pour garantir le respect des règles prévues en matière de protection des données à caractère personnel, dans le cadre de l'utilisation du logiciel Adhélis.



### **ACTIVITÉ...**

## **DE LA COMMISSION D'AGRÈMENT ET D'ARBITRAGE**

4 réunions de la Commission d'agrément et d'arbitrage ont eu lieu en 2023. Elle a essentiellement travaillé sur l'étude des modifications des textes des unions (Unaf, Udaf, Uraf). Plusieurs avis sur ces modifications de textes des unions ont été soumis au Conseil d'administration portant principalement sur l'introduction de la voie dématérialisée et l'ajout d'un quorum en réunion de bureau. Dans le cadre de l'examen des textes des unions, la Commission d'agrément et d'arbitrage a été consultée pour avis, soit préalablement, soit postérieurement à leur adoption.

En outre, la Commission a auditionné deux associations en 2023 : la Fédération nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs (FNEPE) et l'Association du Locked-In Syndrome (ALIS), dans le cadre de leur agrément à l'Unaf en qualité d'organisme associé. Une décision d'agrément a ensuite été prononcée, pour chacune de ces associations, par le conseil d'administration de l'Unaf.

Les textes modifiés de 34 Udaf ont été agréés, ainsi que les textes de 4 Uraf. En outre, des avis préalables ont été donnés concernant les textes de 3 Udaf et de 2 Uraf.

## **AUDIT, CONTRÔLE, MISSIONS SPÉCIFIQUES**

Dans le cadre de son rôle de tête de réseau national, l'Unaf met annuellement en œuvre plusieurs types de missions que sont les audits financiers, les contrôles administratifs et les missions d'accompagnement et de soutien auprès de son réseau. L'objectif est de soutenir, conseiller et accompagner le réseau pour que de bonnes pratiques soient inscrites dans les modes de fonctionnement.

### **■ Audits financiers**

Conformément à l'article 20 des statuts de l'Unaf et à l'article 16 des statuts types des Udaf sont définies les modalités selon lesquelles s'organisent les audits mis en œuvre par l'Unaf dans les Udaf. Ce sont des audits préventifs (selon une liste définie annuellement), des audits sur demande de l'Udaf ou de toute autorité de tutelle, ou des audits résultant d'une situation de crise.

Une lettre de mission est nécessairement établie et envoyée, en amont, à l'Udaf auditée. Y sont explicités les objectifs de l'audit, le périmètre, les différentes phases de la mission, les modalités pratiques liées à la mission et la confidentialité.

Le périmètre des tests effectués sur site et sur pièce est le suivant : l'analyse de la gouvernance et l'organisation de l'Udaf ; l'analyse des équilibres bilanciaux ainsi que de la situation financière de l'Udaf ; l'examen du contrôle interne sur un panel de risques organisationnels et financiers clés de l'Udaf ; l'analyse du résultat et de la rentabilité, globale et par services, ainsi que les clés de répartition ; l'examen du fonds spécial ; l'analyse des activités tutélaires.

En 2023, des audits financiers ont été réalisés dans 5 Udaf.

### **■ Contrôles administratifs**

L'article 11 du règlement intérieur de l'Unaf et l'article 12 du règlement intérieur type des Udaf précisent les modalités selon lesquelles s'organisent les contrôles administratifs mis en œuvre par l'Unaf dans les Udaf.

Chaque année, une liste d'Udaf devant être contrôlées dans le cadre de ces missions est définie.

Ces contrôles administratifs permettent de repérer les éventuels points de difficultés rencontrés dans le fonctionnement de l'Udaf et les pratiques qu'il serait intéressant, voire nécessaire, de retravailler. Un suivi de contrôle est prévu dans les deux ans de la mise en œuvre.

Le périmètre de ce contrôle vise l'ensemble de la vie institutionnelle des Udaf.

Des vérifications portant notamment sur les associations et fédérations agréées par l'Udaf ainsi que sur le traitement des listes d'adhérents des associations familiales sont réalisées. Le fonctionnement et le déroulement des instances statutaires (AG, CA, bureau, commission de contrôle départementale) sont également analysés.

Le versement des cotisations par les associations familiales et les fédérations à l'Udaf, ainsi que les modalités de reversement des 10 % du fonds spécial de l'Udaf à ces dernières sont examinés.

Enfin, un contrôle de conformité des délégations de pouvoirs, de signature et des subdélégations est effectué sur l'ensemble des outils de délégations présentés par l'Udaf.

En 2023, 5 Udaf ont fait l'objet d'un contrôle administratif.

### **■ Missions spécifiques**

En outre, plusieurs missions dites « spécifiques », d'accompagnement et de soutien, ont été conduites en raison des difficultés rencontrées par des Udaf. Ce sont ainsi 7 Udaf qui ont bénéficié d'un accompagnement à ce titre, via l'intervention de directeurs d'Udaf, d'administrateurs de l'Unaf et de salariés de l'Unaf.



### **ACTIVITÉ...**

## **DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE**

La commission de contrôle s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2023. Les travaux ont porté principalement sur :

- Les analyses des listes récapitulatives des adhérents des Udaf en vue de la consolidation des effectifs nationaux pour l'année de vote 2023 (listes arrêtées au 31/12/2022),
- L'étude des dossiers des associations agréées par les Udaf en 2022,
- Un point sur les contrôles administratifs dans les Udaf effectués en 2023.



## LES GROUPES ET JOURNÉES

- **Groupe de travail prévention des risques** : Depuis juin 2023, un groupe de travail sur la prévention des risques, découlant des missions spécifiques dans les Udaf, et composé de directeurs d'Udaf, d'administrateurs de l'Unaf et de salariés de l'Unaf a été mis en place. Son objectif est de capitaliser l'expérience acquise lors de missions conduites dans les Udaf ayant pu connaître des difficultés, afin de construire des outils de prévention des risques. Le groupe de travail s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2023. Il a notamment axé ses travaux autour de quatre domaines : les risques liés à la gouvernance, les risques relatifs aux ressources humaines, les risques financiers et les risques en lien avec la gestion et le fonctionnement des services.

## ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN EN MATIÈRE DE GESTION

- Audit de contrôle financier dans les Udaf (à la demande de l'Unaf ou de l'Udaf)
- Missions d'automatisation des fichiers comptables et d'amélioration des outils de pilotage
- Aides et suivis pour la réalisation des comptes-rendus financiers
- Missions d'accompagnement sur les outils comptables et la diffusion de l'information financière en interne
- Négociation de contrats-cadres pour le réseau
- Prévention des risques organisationnels, financiers et de gouvernance,
- Négociation avec les pouvoirs publics pour le financement.

## ANIMATION ET SUIVI DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS



Conformément au Code de l'Action sociale et des Familles, l'Unaf et les Udaf mènent des actions définies par voie conventionnelle entre, d'une part, l'État et l'Unaf, d'autre part, l'Unaf et les Udaf. En étroite collaboration avec la DGCS, l'Unaf assure l'animation et le suivi de ce dispositif :

La convention-cadre État-Unaf 2022-2026 a été signée le 9 mars 2022. L'arrêté de la convention type Unaf-Udaf a été publié le 15 juin 2022.

## ■ Périmètre des CPO de 2022 à 2026 : 9 actions pour l'Unaf et les Udaf

### 5 actions de soutien à la parentalité

- Numérique « conseil, accompagnement et parentalité »
- Accompagner la structuration et le développement de lieux de soutien à la parentalité
- Accompagner le développement d'actions de répit parental
- Proposer une offre d'ateliers de soutien à la parentalité et permettre leur déploiement par les Udaf
- Développer des ateliers de parole et de soutien pour les enfants de parents séparés

### 4 autres actions

- Partager la lecture
- Habitat inclusif : Habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale
- Accompagner et soutenir les aidants familiaux
- Accompagnement budgétaire

### 4 actions spécifiques pour l'Unaf



- Améliorer les systèmes de recueil des données du réseau
- Amélioration de la qualité des activités
- Soutenir et promouvoir les services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux
- Gestion et suivi des partenariats en lien avec la carte familles nombreuses

## ■ Soutien par les référents d'action CPO

Tout au long de l'année, les référents nationaux ont accompagné individuellement et collectivement les Udaf, notamment par le biais de groupes de travail et d'espaces collaboratifs « Rézo ». En effet, chaque Udaf s'engage à contribuer aux travaux organisés au sein du réseau pour ses domaines d'action. Ainsi, les référents des Udaf ont échangé, se sont entr aidés et ont produit ensemble lors des multiples groupes de travail et rencontres thématiques. De plus, chaque réunion nationale des Présidents et Directeurs d'Udaf a permis d'informer et de présenter les temps forts du calendrier conventionnel.

Par ailleurs, les services pilotes de l'Unaf ont coordonné tous les aspects du dispositif conventionnel avec les équipes de l'Unaf, impliquées en lien avec les administrateurs en charge des dossiers. Le comité de suivi interne s'est réuni 5 fois à cet effet.

Veillant au respect de ce cadre, l'Unaf prépare et présente les résultats de la seconde part du fonds spécial, chaque année à la Commission d'évaluation et de contrôle de l'utilisation du fonds spécial (CEC). Elle propose et répond aux demandes d'évolution de la méthodologie et des outils.

## ■ Création de Rézo CPO pour collecter les données du réseau

La convention-cadre 2022-2026 réaffirme le rôle incontournable de Rézo comme unique outil de remontée des données. Pour ce faire, les échanges avec le prestataire Mamasam ont eu lieu tout au long de l'année, afin de développer un outil interactif et intuitif, intégrant tous les indicateurs et objectifs

ciblés arrêtés entre l'État et l'Unaf, pour chaque type d'action. Tous les éléments de reporting, tant qualitatifs que financiers, ont été repensés pour améliorer le suivi annuel.

2023 est la première année d'évaluation de la période conventionnelle, l'Unaf a choisi de prioriser le passage de l'ensemble des Udaf à Rézo-CPO. Aussi, ce module dédié a été testé par un panel de huit Udaf en février. À l'issue, des ajustements ont été apportés pour mettre en ligne la V1. Ainsi, cette première campagne d'évaluation, lancée début avril, s'est entièrement effectuée via Rézo pour les Udaf. Dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre, fort de cette première utilisation, l'outil a été amélioré, grâce au retour d'expérience de tous et permettra la mise en ligne de la V2 pour les Udaf, début 2024.

Concernant l'Unaf, le passage sur Rézo CPO est prévu pour 2024. C'est pourquoi cette année a été consacrée à sa conception et sa phase de test.

L'Unaf a rédigé le rapport annuel, rendu à l'État au 30 juin, à partir de l'exploitation de toutes ces données. Ce rapport rend compte de la mise en œuvre des CPO par l'ensemble du réseau Unaf-Udaf. Il fait état des résultats des actions par rapport aux objectifs fixés et permet d'analyser les raisons des éventuels écarts au regard des indicateurs fixés entre l'État et l'Unaf.

Afin d'en faciliter la communication, une vidéo de présentation des principaux résultats de l'année 2022 a été projetée à la rencontre des Présidents et Directeurs d'Udaf, puis mise à disposition sur Rézo. Ce nouveau support peut permettre de relayer les actions du réseau, au sein de chaque Udaf (CA et collaborateurs), mais aussi auprès des partenaires.

Par ailleurs, pour chacune des actions, Rézo constitue un espace collaboratif pour les groupes de travail avec les Udaf.

### **■ Nouvelle dynamique de travail avec la Commission d'Évaluation et de Contrôle (CEC)**

Historiquement, la Commission d'Évaluation et de Contrôle (CEC), se réunit en fin d'année, pour justifier de l'activité de l'année N-1, de l'Unaf, des Udaf, des Uraf et des mouvements, financée par le fonds spécial. Constituée des principaux partenaires et financeurs de l'Unaf (représentants du ministre chargé de la famille, du ministre chargé de la Sécurité sociale, du ministre chargé du budget, du ministre chargé de l'agriculture, de la Cnaf, de la CCMSA), elle est présidée, depuis l'an passé, par François Carayon, Inspecteur général des affaires sociales.

À sa demande, la CEC connaît des évolutions et devra désormais se tenir 2 fois par an, en mars et en octobre, pour un meilleur suivi annuel. Ainsi, elle s'est réunie dès cette année, le 30 mars pour dresser un bilan des signatures des conventions des Udaf et présenter la nouvelle maquette du rapport annuel sur l'utilisation du fonds spécial, ainsi que le nouveau module Rézo CPO.

Le 19 octobre, le bilan annuel de l'utilisation du fonds spécial pour 2022 a été présenté, selon les attentes exprimées par la CEC, notamment avec davantage d'analyse à partir des indicateurs et des objectifs ciblés et plus d'éléments visuels et graphiques. 2 réunions

### **■ Préparation de l'évaluation externe à mi-parcours**

La convention-cadre prévoit qu'une évaluation par un organisme extérieur doit avoir lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2024.



#### **ACTIVITÉ...**

#### **DE L'INSTANCE D'ÉVALUATION**

Cette instance collégiale a vocation à contribuer à l'animation du réseau des Udaf concernant leur CPO. Cette année, elle s'est prioritairement consacrée à finaliser l'examen des projets des Udaf (pertinence des actions en fonction des besoins du territoire, cohérence des objectifs avec les moyens engagés, faisabilité de l'action compte tenu des ressources mobilisées, budget prévisionnel), afin que toutes les conventions Unaf-Udaf soient signées.



#### **ACTIVITÉ...**

#### **DE L'INSTANCE DE CONTRÔLE**

L'Instance de Contrôle a pour mission de contrôler l'utilisation du fonds spécial, et donc également la part dédiée aux conventions d'objectifs. Cette mission découle plus particulièrement des articles L. 211-10, R. 211-15 et R. 211-16 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

L'Instance de contrôle valide entre autres :

- une compilation des pièces constitutives du dossier « fonds spécial » des Udaf, telles qu'énumérées à l'article R. 211-15 du CASF notamment le rapport d'activités spécifique mentionné dans cet article ;
- les analyses financières inhérentes aux activités institutionnelles, réalisées annuellement à partir des documents comptables et financiers énoncés à l'article R. 211-15 du CASF, et des statistiques financières qui en découlent ;
- le rapport de synthèse, stipulé au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article R.211-15 du CASF, pour sa partie relative à la justification de l'utilisation du fonds spécial et celle relative aux contrôles opérés (rapport envoyé au ministère et présenté à la Commission d'Évaluation et de Contrôle).

En 2023, l'instance de contrôle s'est réunie deux fois, au mois de juin et au mois de décembre.

## **PORTAGE DE L'AGRÈMENT SERVICE CIVIQUE**

Créé en 2010, le service civique a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale, en offrant aux jeunes de 16 à 25 ans la possibilité de s'engager dans une mission d'intérêt général dans des domaines différents, reconnus prioritaires pour la Nation : Solidarité, Santé, Culture et Loisirs, Éducation pour tous, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et Action humanitaire, Intervention d'urgence, Citoyenneté européenne.

Dès sa création, le réseau Unaf – Uraf - Udaf s'est inscrite dans le dispositif « Service civique », dans le cadre d'un agrément collectif porté par l'Unaf. Le suivi national de ce dispositif a représenté 17 jours de travail en 2023. L'Unaf a également pris en charge les démarches administratives pour l'ensemble du réseau, depuis 2018, via Elisa : contractualisation, déclarations d'accidents, attestations de formation. Cette organisation structure davantage le dispositif dans le réseau et permet un suivi plus précis et une meilleure visibilité de l'accueil des volontaires dans les unions.

### **■ L'agrément 2021-2024 : 7 missions, 2 domaines**

#### **1) Solidarité :**

- Créer du lien social en favorisant la participation des publics accompagnés aux activités socioculturelles des Udaf

- Soutenir les familles en animant des actions par et pour les parents
- Aider les publics fragilisés dans l'apprentissage des savoirs de base utiles à la vie quotidienne
- Favoriser l'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes vulnérables
- Contribuer à renforcer le lien social grâce au Parrainage de Proximité

## 2) Éducation pour tous :

- Contribuer à l'inclusion et à l'autonomie des personnes en difficulté face au numérique
- Développer des actions solidaires d'accès à la lecture pour tous
- En sa qualité de porteur de l'agrément, l'Unaf est chargée de rendre compte, chaque année, de l'activité et de l'accueil des volontaires par son réseau, à l'Agence nationale du Service civique.

## ■ 45 services civiques dans les Udaf

**45 jeunes** ont réalisé une mission en service civique, dont 15 volontaires étaient mis à disposition d'associations. Tous s'inscrivent en complémentarité de l'activité des salariés. Les volontaires exercent leur mission au sein d'équipes de professionnels et de volontaires et sont impliqués au sein de la structure au même titre que tout collaborateur (procédure d'accueil, poste de travail, équipement...). Ainsi, ils participent aux rencontres institutionnelles, réunions de travail et moments conviviaux organisés.

Chaque volontaire est accompagné par un tuteur, tout au long de sa mission. Généralement, les tuteurs, principalement des professionnels, ne suivent qu'un seul volontaire, car un accompagnement de proximité nécessite un investissement conséquent, surtout au début, puis d'au moins 2 à 3 heures par semaine. Les temps d'échanges réguliers permettent de mieux préparer le jeune à ses responsabilités, de l'accompagner dans sa réalisation et de lui permettre d'envisager une réflexion sur son projet d'avenir. Le but étant de favoriser son insertion professionnelle, à l'issue de sa mission.

La formation civique et citoyenne suivie par les volontaires est généralement dispensée sur 2 jours. D'autres formations spécifiques en fonction des missions ont été proposées.

Parmi les difficultés rencontrées, les Udaf font part du trop peu de candidatures, de problèmes de mobilité et parfois de manque de motivation.

## SERVICE DOCUMENTATION

Le centre de Documentation de l'Unaf est à la fois un centre de ressources spécialisé sur les évolutions de la famille, et les problématiques et politiques familiales ainsi qu'un centre de documentation d'entreprise. Il gère donc un fonds documentaire classique composé d'ouvrages et de périodiques et administre un Portail documentaire mettant à disposition de nombreuses sources électroniques, des dossiers thématiques... Il propose également des produits documentaires : un « Bulletin documentaire » mensuel électronique, qui recense et analyse les dernières références entrées dans le catalogue de la bibliothèque, une « Revue des sommaires » des périodiques reçus dans le centre ainsi qu'un panorama de presse quotidien. Il dispose en outre d'archives sur l'histoire de l'Unaf

et des associations familiales. Bien qu'il soit ouvert au public externe (chercheurs, étudiants), le centre de Documentation s'adresse en priorité aux salariés de l'Unaf ainsi qu'aux Udaf. En parallèle, le service gère un extranet : « Rézo base de connaissances », plateforme de recueil et de mutualisation des données Unaf-Udaf-Uraf et espace de travail collaboratif.

## ■ Créations pour améliorer la remontée de données



L'année 2023 a été particulièrement placée sous le signe de l'évolution de la base de connaissances Rézo dans le but d'améliorer la remontée des données du réseau Unaf-Udaf-Uraf et sa rationalisation grâce aux développements de nouveaux modules :

- « **Rézo CPO** » : Lancement de la campagne d'évaluation de leurs actions conventionnelles par les Udaf. Le recueil de ces évaluations via l'outil Rézo permettra une simplification de la restitution annuelle des données à l'État par l'Unaf, comme il est prévu dans les textes. La campagne d'évaluation des actions Unaf est prévue pour 2024.
- « **Institution & Services** » : conception, paramétrages et tests, modalités de communication des données avec la base Rézo (BDD ITM). Ce nouvel outil va faciliter le recueil des données relatives à la part 1 du fonds spécial et leur exploitation par les différents services de l'Unaf en vue notamment d'études statistiques sur les différentes composantes des Udaf. Son lancement est prévu en 2024.

- « **Contributions** » : Poursuite de la montée en charge de l'outil de déclaration des heures de bénévolat et de comptage de mandat de représentations et de son appropriation par les Udaf.

2023 a aussi été la période d'un important travail de réglage et de paramétrage du module d'indexation « CAM » de Mondeca pour une recherche dans le texte intégral des documents versés dans la base Rézo plus pertinente. L'intégralité des documents internes Unaf qui se trouvaient dans le Portail documentaire ont été migrés dans Rézo et attendent la création de l'interface de recherche efficace que permettra CAM.



## LES GROUPES ET JOURNÉES

- **Formations Rézo** : 1 session annuelle en présentiel à l'Unaf, 1 session décentralisée à l'Udaf 28, mini sessions selon venues des Udaf à l'Unaf.

## SOUTIEN À LA COMMUNICATION EN RÉSEAU

- Soutien et Conseil en communication aux Udaf et Uraf ;
- Animation du groupe des référents communication désignés par les Udaf et Uraf (journée nationale, groupe de travail sur Rézo) ;
- Formation aux techniques de communication (jeudis de la com°, groupe de travail sur Rézo) ;
- Animation et déploiement de l'« écosystème digital du réseau Unaf Udaf Uraf » ;
- Promotion des actions du réseau (lettre électronique, site internet, Réalités Familiales, relations presse) ;
- Diffusion de supports pour les représentants, les partenaires et les familles (magazine Défendre les familles, plaquettes, argumentaires) ;

- Animation de l'Extranet Rézo (plateforme collaborative : groupes de travail, partage de documents, mutualisation d'informations, formation utilisateurs...);
- Achat mutualisé d'outils de communication et diffusion par la boutique en ligne.

## I Montée en charge de l'écosystème digital : 74 unions

Le déploiement de l'écosystème digital Unaf-Udaf-Uraf s'est poursuivi en 2023 avec l'arrivée de 4 Uraf et 13 Udaf, portant le nombre total de sites internet à 69 Udaf et 5 Uraf. Le modèle de sous-site « Aidants », créé en concertation avec le groupe de travail, a permis à 9 Udaf de créer un sous-site dédié aux aidants, avec des contenus spécifiques et un calendrier d'événements pour les aidants. Une nouvelle fonctionnalité a été ajoutée à l'occasion de ce sous-site (un outil permettant de réaliser une carte avec des points d'intérêt) ainsi que de nouvelles compositions (un bloc organismes partenaires, un nouveau bloc contact, un nouveau bloc associant illustration et chiffre clé...). L'ensemble de ces éléments a été mis à disposition de la totalité des sites internet de l'écosystème.



## LES GROUPES ET JOURNÉES

- **Hot line du vendredi** : Tous les vendredis après-midi de 15h à 16h30 en visio : les webmestres des Udaf et Uraf de l'écosystème peuvent se connecter et bénéficier d'un soutien technique pour contribuer et développer leur site internet.
- **Journée nationale des référents communication** : La quatrième réunion annuelle des référents communication du réseau Unaf Udaf Uraf s'est tenue à Paris le 17 janvier 2023, 46 référents communication étaient présents. Au programme : présentation du bilan du plan de com 2022 et du plan de com 2023, Démonstration des nouveautés de l'écosystème digital, ateliers créatifs (Vœux 2024, Fête des familles, journée du bénévolat) et réflexion sur les démarches de communication en réseau (national, départemental, régional). Une belle ambiance et une belle équipe pour promouvoir notre réseau, nos missions et ses actions.
- **« Les jeudis de la Com' », des mini-séminaires métiers mensuels en visio** : ces rendez-vous permettent aux référents communication de poursuivre leurs échanges et de partager leurs pratiques en communication. En 2023, 10 jeudis de la communication ont été organisés. À chaque séance des conseils pratiques sont collectivement construits et tous les comptes-rendus sont mis en ligne sur le groupe de travail Rézo intitulé « Autour de la com ». Les sujets en 2023 : 9 février « Améliorer ses relations avec les médias et les valoriser » (45 participants). 16 mars : « Rédiger des actus pour son site, sa lettre électronique (et autres usages) » (33 participants). 6 avril : « Mener une enquête en ligne - découvrir Gravity survey » (31 participants). 11 mai : « Quelle communication pour attirer et fidéliser les associations » (43 participants). 8 juin : « Où trouver des ressources et supports pour votre Union » (28 participants). 6 juillet : « Principes et techniques d'animation de réunion » (38 participants). 7 septembre : « Créer et animer la page de son Udaf sur LinkedIn » (31 participants). 5 octobre 2023 : « Techniques d'interview et de recueil de témoignages » (29 participants). 9 novembre : « Valoriser les services de l'Udaf sur les réseaux sociaux » (54 participants). 7 décembre : « Faire une animation sur Canva » (45 participants).



## LES OUTILS

### • Lettre électronique d'information

La lettre d'information Unaf au réseau Unaf-Udaf-Uraf est réservée aux administrateurs et administratifs des Udaf, Uraf. Elle compte 4662 destinataires au 31 décembre 2023. Cette version contient notamment, dans sa rubrique « Informations réservées au réseau », des liens sécurisés vers la base de connaissances Rézo. Cette partie permet à l'Unaf, aux Udaf et Uraf qui le souhaitent d'insérer et de transmettre en toute sécurité des informations à leurs homologues. Pour mémoire, depuis courant 2020, les outils « Lettre électronique interne », « Portail documentaire » et « Rézo » sont considérés comme un « pack » global. Leurs abonnements sont indissociables. Une adresse mail unique centralise les demandes d'accès : PackUnaf@unaf.fr

La lettre interne est un vecteur d'information bien identifié du réseau. La rubrique « Du côté des unions », alimentée par les Udaf & Uraf, vise à faire connaître et à valoriser auprès des membres du réseau et des abonnés externes, leurs actions et réalisations. Pour l'année 2023, les Udaf et Uraf ont contribué à la lettre pour un total de 496 articles annuels dont 31 d'entre eux ont alimenté la rubrique PJM. Le taux de participation des Unions augmente en 2023 (73,7 % contre 69 % en 2022). À noter qu'en 2023, 69 Udaf et 5 Uraf ont intégré l'écosystème digital, ce qui favorise la participation des Unions.

L'Unaf a, pour sa part, publié 601 articles dont 55 d'entre eux ont alimenté la rubrique dédiée à la Protection juridique des majeurs. Le nombre total d'articles s'élève, pour 2023, à 1097 (contre 1036 articles en 2022) dont 86 identifiés dans la rubrique Protection juridique des majeurs (PJM).

### • Kits de communication pour faire connaître les services portés en réseau :

Pour soutenir les Udaf dans la promotion de leurs services, l'Unaf met à disposition plusieurs supports personnalisables : flyer, affiche, kakémono, éléments graphiques. En 2023, la collection des kits s'est étoffée avec les nouveautés suivantes : « Peps - Parcours pour les enfants de parents séparés », « Conseiller numérique », « MJAGBF (Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial) », « Questions de parents ».





# FORMER LES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES

En 2023, l'Unafor a poursuivi son engagement auprès des Udaf, des Uraf et des associations familiales et du monde associatif. L'Unafor adapte ses modalités d'intervention et diversifie ses actions de formation.

## ■ Les formations CNC des mandataires et des délégués aux prestations familiales : croiser les approches, adapter les modalités

En 2023, plus de 130 délégués mandataires se sont formés à la préparation du certificat national de compétence mention protection juridique des majeurs. Ces formations ont regroupé des salariés de nombreux départements et de différents réseaux associatifs sur toute la France. Elles accordent une place importante aux activités en groupes, aux partages d'expériences et prennent en compte le vécu professionnel des participants, pour ancrer le cadre juridique, les connaissances et les savoir-faire dans la pratique. Les évaluations montrent que plus de la moitié des participants estiment en fin de parcours que la formation a changé leur pratique professionnelle.

En 2023, un cycle de formation a été organisé entre deux départements : l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher dans les locaux de l'Udaf 37 à Chambray-lès-Tours. Cette mutualisation permet les échanges entre Udaf proches et limite les coûts pédagogiques et de déplacements.

L'Unafor a aussi proposé des formations de préparation au CNC pour les délégués aux prestations familiales qui ont réuni 31 participants

## ■ La formation continue : s'ouvrir à l'ensemble des métiers et des services

La formation relative à la protection juridique des majeurs s'ouvre aux assistantes et assistants, aux chefs de service et aux salariés chargés de l'accueil physique ou téléphonique.

L'Unafor propose aux équipes des modules d'approfondissement et des formations spécifiques comme la bientraitance, la communication avec les personnes vulnérables, la gestion de l'agressivité, l'accueil téléphonique, le document individuel de protection des majeurs, les écrits professionnels ou les recommandations de bonnes pratiques.

La formation professionnelle de l'Unafor s'adresse aussi à l'ensemble des services. Cette année, nous avons travaillé avec les services d'accompagnement budgétaire. Plus de 40 salariés ont participé aux formations « accompagnement budgétaire » ou « action collective dans le cadre du point conseil budget ». Ces formations ont été l'occasion de partages entre services sur le positionnement, les outils, les techniques et les supports ludiques utilisés avec les bénéficiaires.

L'année s'est ouverte sur un colloque sur le logement et le patrimoine des personnes protégées. Il a réuni plus de 160 participants avec Anne Caron-Deglise en fil rouge.

L'Unafor s'est également engagé auprès des salariés investis dans l'habitat inclusif. Une formation destinée aux animateurs et coordinateurs et une autre dédiée aux chefs de projets ont été proposées. Des formations à la médiation familiale « aidants-aidés » ont été organisées en lien avec le partenariat Unaf-CNSA pour 32 participants.

Enfin, trois formations ont réuni 35 administrateurs ad hoc en protection de l'enfance.

L'Unafor propose des formations aux mandataires, mais aussi aux chefs de service et aux assistants tutélaires. Notre projet pédagogique insiste sur la nécessité de former l'ensemble des salariés des services, et d'assurer une cohérence dans les contenus. L'Unafor a poursuivi son investissement dans la formation des assistants tutélaires. Cette année, ce sont 51 assistantes et assistants tutélaires qui se sont formés.



2023 a permis l'organisation de sessions destinées aux chefs de service. Une série de formations à distance leur a permis d'aborder les questions de management tandis que des formations abordaient les fondamentaux de la protection juridique des majeurs.

### ■ Accompagner l'engagement et le développement des compétences des bénévoles

En 2023, la formation des bénévoles a porté sur plusieurs champs : la représentation de l'Udaf et des familles, le développement associatif, le rôle des administrateurs. Ces formations ont été organisées dans les départements et en région. L'Unafor encourage les Unions régionales à s'organiser. 289 bénévoles se sont formés. L'année 2023 est en baisse par rapport à l'année précédente, en raison de la baisse des formations CCAS et des formations Caf.

Représenter l'Udaf, que ce soit dans une Caisse d'allocation familiale, dans une caisse primaire d'assurance maladie, dans un CCAS demande quelques connaissances et compétences. Porter la voix des familles, connaître son territoire ou l'organisation dans laquelle on exerce sa représentation ne s'improvise pas. Cette année, 3 formations courtes à distance ont été proposées pour les représentants dans les Caf. Elles ont réuni 30 personnes autour de la convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion. D'autres formations consacrées à la connaissance du territoire, aux présidents de Caf ou aux chefs de file ont réuni 43 personnes. L'Unafor a également animé une formation destinée aux représentants dans les Cpm.

En 2023, nous avons organisé quatre séminaires d'administrateurs avec les Udaf. Ces journées qui réunissent des bénévoles ayant récemment rejoint les unions et d'autres plus chevronnés sont l'occasion d'échanger sur les missions, le positionnement, les enjeux et la vision des besoins des familles. Elles permettent de mieux connaître les actions des unions, leurs domaines de représentation dans une ambiance chaleureuse et autour d'activités participatives et ludiques.

Nous avons animé de nombreuses autres formations présentées dans notre catalogue, mais l'Unafor reste aussi disponible pour réfléchir aux besoins de formation et adapter ou construire un contenu ou une animation spécifique en fonction des besoins.



En 2023, l'Unafor a formé :

☑ **298** bénévoles

☑ **998** salariés en formation continue hors CNC

☑ **150** salariés engagés dans une formation de préparation au CNC



## CE SONT NOS STAGIAIRES QUI EN PARLENT LE MIEUX

#09



Très dense, mais très bien expliqué et animé

Formation : La responsabilité en protection juridique des majeurs



La formatrice permet de partir de réalités professionnelles et des pratiques du terrain

Formation : habitat inclusif, animation et coordination



Formation très intéressante qui permet de se décaler et d'ouvrir son regard

Formation : la mesure de protection et la famille



Les sujets ont bien été préparés. J'ai pu avoir plus d'informations qui vont beaucoup m'aider sur la représentativité, mais aussi sur la recherche des données. Il y a vraiment besoin de faire cette formation régulièrement.

Formation à distance : Être administrateur de Caf – connaître son territoire.



Échanges riches et interactifs entre les 5 départements

Formation : Être administrateur d'une Udaf



J'ai trouvé cela très intéressant de pouvoir travailler en groupe avec les autres participants. Cela nous a permis de comparer nos pratiques.

Stagiaire en formation au CNC protection juridique des majeurs



# PRÉSENTATION ET ORGANISATION DE L'UNAF

## L'UNAF, UN ORGANISME OFFICIEL

L'Unaf, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, est l'expert des réalités de vie des familles. Elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et défend les 18,5 millions de familles vivant sur le territoire français et gère des services d'intérêt familial.

Pluraliste, elle regroupe 73 mouvements familiaux et plus de 5 935 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent dans chaque département et chaque région des missions de représentation et de services aux familles. Par le Code de l'action sociale et des familles, elle est chargée de :

- Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics.
- Gérer les services familiaux confiés par les pouvoirs publics.
- Défendre les intérêts des familles, s'ils sont mis en cause, en exerçant l'action civile devant les juridictions.

### ■ 4 missions pour améliorer la vie des familles

**Représenter et défendre** : L'Unaf représente officiellement l'ensemble des familles, défend leurs intérêts et intervient auprès des pouvoirs publics (ministères, administrations, parlementaires) pour co-construire et évaluer les politiques en leur faveur. L'Unaf est porte-parole des familles dans près de 80 institutions nationales telles que : Caisse nationale des allocations familiales, Conseil économique, social et environnemental, Haut conseil de la famille de l'enfance et de l'âge,

Caisse nationale d'assurance maladie, etc. Dans les territoires, près de 9 700 représentants familiaux des Udaf et Uraf représentent et défendent les intérêts des familles.. L'Unaf a la capacité juridique des associations reconnues comme établissements d'utilité publique, elle est également : « association de consommateurs » depuis 1973, « union d'associations » pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique depuis 2006, « association agréée au titre de l'engagement de service civique » depuis 2010, « association éducative complémentaire de l'enseignement public » depuis 2012, « association agréée au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire » depuis 2015.

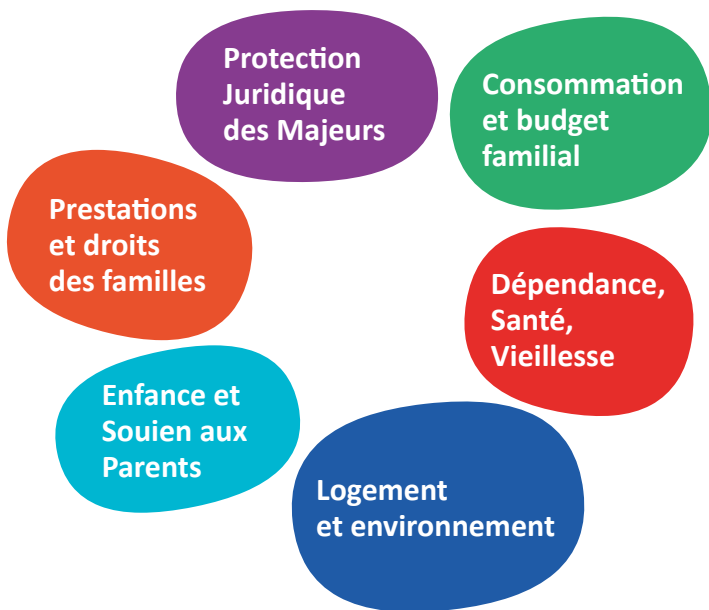
**Observer et décrypter** : L'Unaf a développé une véritable expertise des réalités de vie des familles. Chaque année, nos experts observent les besoins des familles, décryptent les sujets de société sous l'angle familial et participent à l'évaluation des politiques publiques. Qu'il s'agisse d'études qualitatives ou quantitatives, d'enquêtes thématiques ou de calcul des budgets de besoins, ses travaux abordent des sujets d'actualité et de fond : tarifs familiaux et fiscalité locale, impact du numérique au sein des familles, dépenses contraintes des familles, place des pères, conciliation vie familiale - vie professionnelle, rôle des grands-parents... Ces travaux sont aussi des leviers pour faire entendre la voix des familles et faire avancer leur cause.

**Accueillir, informer, accompagner** : Sur l'ensemble du territoire, l'Unaf peut compter sur l'engagement et la capacité d'innovation des Udaf pour accueillir, informer et accompagner au mieux les familles et les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien. Ce sont près de 70 types de services dans 6 grands domaines qui sont proposés. Par ailleurs, l'Unaf est animatrice du réseau des partenaires de la Carte familles nombreuses et créatrice du site d'information Mon enfant et les écrans.

**Animer et soutenir :** Partout en France, aux côtés des familles, plus des milliers d'associations familiales adhèrent aux Udaf. Ce maillage territorial et associatif, soutenu par le réseau Unaf- Udaf-Uraf, permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.



#10



**Des équipes et des moyens au service des familles**

Le budget de l'Unaf au titre de l'exercice 2023 s'élève à 10 840 736 €, dont 1 820 053 € sont reversés aux mouvements familiaux à recrutement général et spécifique. Ses ressources sont principalement constituées par un fonds prévu par le Code de l'action sociale et des familles, dont une part fait l'objet d'une convention d'objectifs pluriannuelle passée avec le ministère des familles. Chaque année, une commission d'évaluation et de contrôle présidée par l'Inspection générale de l'Action sociale (Igas) vérifie l'utilisation de ce fonds. Ses autres ressources proviennent de cotisations, de dotations pour la gestion des administrateurs siégeant au sein de la Cnaf et de la Cnam, pour la gestion du groupe familles au sein du CESE, de subventions au titre notamment de la consommation et du microcrédit, de la vente de revues et de diverses prestations effectuées par l'Unaf, et de participations pour la gestion de services dans le cadre de partenariats comme celui passé avec la CNSA pour l'expérimentation d'une nouvelle forme de médiation entre aidants et aidés, ou comme celui passé avec Action logement pour aider les salariés du privé en difficulté budgétaire.

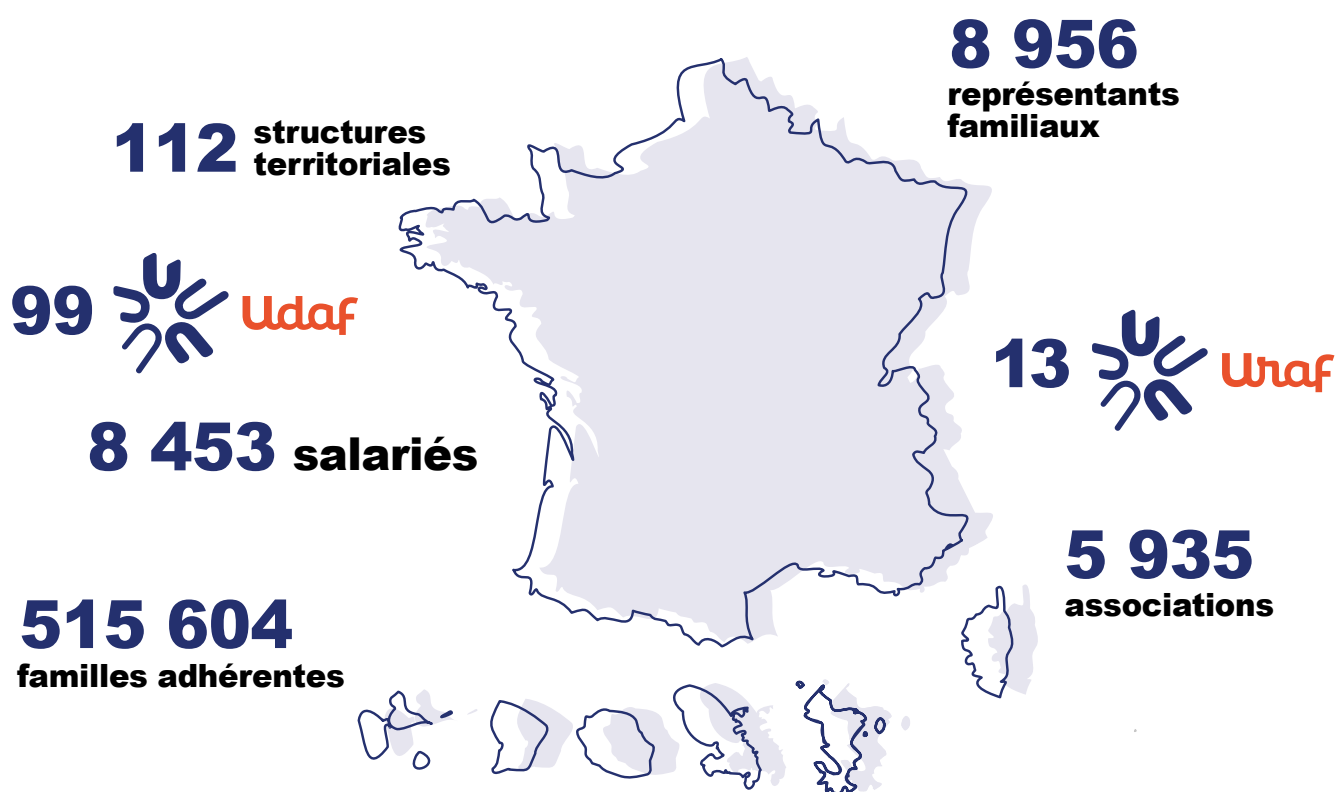
**Unaf, Udaf, Uraf : un réseau territorial**

Le réseau national est composé de 113 structures territoriales :

- dans chaque département : les Udaf,
- dans chaque région : les Uraf.

Elles emploient plus de 8 000 salariés ETP (équivalent temps plein), principalement des mandataires, des juristes, des travailleurs sociaux et des professionnels de la famille et de l'animation associative.

5 935 associations adhèrent aux Udaf regroupant 515 604 familles adhérentes (au 31-12-23). L'Unaf regroupe également 73 mouvements nationaux.



# L'UNAF REGROUPE 73 MOUVEMENTS NATIONAUX

L'Unaf est une union de fédérations d'associations familiales qui regroupe 73 fédérations nationales dont 7 mouvements à recrutement général, 20 à recrutement spécifique (éducatif-professionnel, sociaux, familles monoparentales et familles homoparentales) et 46 organismes associés.



## 7 Mouvements familiaux à recrutement général

Associations Familiales Protestantes, Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, Confédération Syndicale des Familles, Conseil National des Associations Familiales Laïques, Familles de France, Familles Rurales, Union des Familles Laïques.



## 20 Mouvements familiaux à recrutement spécifique

### « Educatif ou Professionnel » :

Association des Familles du Personnel de la Banque de France, Association Familiale de la Batellerie, Fédération Nationale des Associations Familiales Maritimes, La Famille du Cheminot, Union Nationale ADMR, Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation.



### « Sociaux » :

APF France Handicap, Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels, Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement Déficients Visuels avec ou sans handicaps associés, Association Nationale Jonathan Pierres Vivantes, Fédération Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs, Enfance et Familles d'Adoption - Fédération Nationale des Associations de Foyers Adoptifs, Fédération Jumeaux et Plus, Fédération Nationale des Médaillés de Familles Nombreuses, UNAFAM - Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques, Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales, Aide aux Toxicomanes et Familles.



# UNIS POUR LES FAMILLES

## « Familles Monoparentales et Familles Homoparentales » :

Association des Parents et Futurs Parents Gays et Lesbiens, Fédération des Associations de Conjoints Survivants et Parents d'Orphelins, Fédération Syndicale des Familles Monoparentales



Fédération Syndicale des Familles Monoparentales



## ■ 46 Organismes associés

### Action sociale pour l'enfance et la famille :

Population et Avenir, Association des Familles de Victimes des Accidents de la Circulation, Association Française contre les Myopathies, Association Grands-Parrains et Petits-Filleuls, Femmes Actives et Foyer - Union Nationale, Association Spina Bifida Handicaps Associés, Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant, France Alzheimer-Union Nationale des Associations et Maladies Apparentées, Association Huntington France, CLER Amour et Famille, Conseil des Associations d'Immigrés en France – Maison de l'Immigration, Fédération Nationale Couples et Familles, Fédération Nationale des Associations de Parents d'Enfants Dyslexiques APEDYS-France, Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux, Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques, Le Moulin Vert, Mouvement pour l'Égalité Parentale, Action Enfance, Sos Papa, Syndicat National des Familles Monoparentales, Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles, Union Nationale des Associations pour la Défense des Familles et de l'Individu, Union Nationale des Associations de Familles de Traumatismes Crâniens et Cérébro-lésés, Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité, S.O.S. Villages d'Enfants France, Fédération Habitat et Humanisme, Fédération Française des Espaces de Rencontre, Fédération des Ecoles des Parents et des Educateurs\*.

### Aide à la Famille :

Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels, Association Soins Palliatifs et Accompagnement en Maternité SPAMA, Fédération Européenne Vivre son Deuil, Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire, ADEDOM La fédération du domicile, Union des Gardes Temporaires d'Enfants, Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles.

### Éducation et Enseignement :

Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture.

### Vacances - Loisirs - Services :

Association Renouveau Vacances, Fédération des Centres de Vacances Familiaux, Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de France, Association Vacances et Familles, Confédération Nationale des Foyers Ruraux et Associations de Développement et d'Animation du Milieu Rural, Fédération Nationale des Maisons de la Famille, Fédération Nationale des Maisons, Villages et Gîtes Familiaux de Vacances «Cap France», Ternélia Tourisme, Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs.

\*intégration en 2023

# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



## BUREAU

**Marie-Andrée BLANC**  
Présidente de l'Unaf



**Bernard TRANCHAND**  
Vice-président de l'Unaf,  
Coordination du réseau Udaf-  
Uraf / Réforme territoriale



**Marie-Josée BALDUCCHI**  
Présidente du département  
Habitat / Cadre de vie



**Georges DOUTEAU**  
Président du département  
Economie consommation  
emploi - Europe



**Monique DUPUY**  
Présidente du département  
Cohésion sociale,  
Vulnérabilités



**Marie-Pierre GARIEL**  
Présidente du département  
Santé, Protection sociale,  
Autonomie



**Marie-Chantal Lardière**  
Présidente du département  
Education - jeunesse -  
numérique apprentissage



**Isabelle SAUNIER**  
Présidente du département  
Parentalité-Enfance



**François GUILLAUME**  
Secrétaire général



**Marie-Agnès BESNARD**  
Secrétaire générale adjointe



**Bernard LE LAN**  
Trésorier



**Bernard DESBROSSES**  
Trésorier adjoint



**Jacques BUISSON**



**Nicolas GAVRILENKO**



**Laurent GIRY**



**François LEBÈGUE**



**Rodolphe OBERBEK**



**Gérard PINCHON**



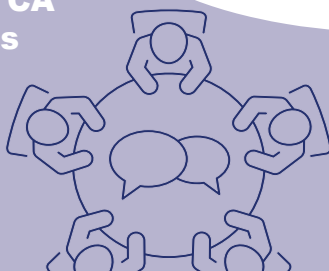
**Claude RICO**

**2** réunions du bureau

**10** réunions du conseil d'administration + 3 CA consultations écrites

**1** Séminaire des administrateurs

**2** assemblées générales



**19** membres du bureau

**40** membres du conseil d'administration



#10

## AUTRES MEMBRES



Nizary ALI



Dominique ALLAUME BOBE



Mylène ARMANDO



Sébastien BIL



Anne-Marie BODIN



Chantal BRUNO



Marie-Claude CARLAT



Laurence COLLIN



Antoine D'ARRAS



Véronique DESMAIZIERES



Martine GABOYER



Jean-Paul GADAUT



Jérôme GOUROD



Charly HÉE



Chantal JANNET



Mireille LACHAUD



Morgane LENAIN



Sébastien MARCHAL



Paul MERCIER DES ROCHETTES



Jean-Baptiste NEANT



Xavier RENIER

Liste des membres - arrêtée au 31/12/2023

## 6 DÉPARTEMENTS POLITIQUES

### Conseil d'administration

**PRÉSIDENTE**  
Marie-Andrée BLANC

DÉPARTEMENT

**SANTÉ  
PROTECTION SOCIALE  
AUTONOMIE**

**Présidente**

Marie-Pierre GARIEL

**Administrateurs**

Nizary ALI

Marie-Agnès BESNARD

Sébastien BIL

Chantal BRUNO

Jacques BUISSON

Laurence COLLIN

Antoine D'ARRAS

Martine GABOYER

DÉPARTEMENT

**PARENTALITÉ  
ENFANCE**

**Présidente**

Isabelle SAUNIER

**Administrateurs**

Mylène ARMANDO

Véronique DESMAIZIERES

Jean-Paul GADAUT

Mireille LACHAUD

Sébastien MARCHAL

Rodolphe OBERBEK

Gérard PINCHON

Jean-Baptiste NEANT

DÉPARTEMENT

**ÉDUCATION  
JEUNESSE  
NUMÉRIQUE  
APPRENTISSAGE**

**Présidente**

Marie-Chantal LARDIERE

**Administrateurs**

Véronique DESMAIZIERES

Laurent GIRY

Nicolas GAVRILENKO

Charly HÉE

Bernard TRANCHAND

DÉPARTEMENT

**HABITAT CADRE DE  
VIE - TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET  
ÉNERGETIQUE**

**Présidente**

Marie-Josée BALDUCCHI

**Administrateurs**

Dominique ALLAUME BOBE

Anne-Marie BODIN

Chantal JANNET

Bernard LE LAN

Claude RICO

DÉPARTEMENT

**ÉCONOMIE  
CONSOMMATION  
EMPLOI-EUROPE**

**Président**

Georges DOUTEAU

**Administrateurs**

Jérôme GOUROD

François GUILLAUME

Charly HÉE

Morgane LENAIN

Paul MERCIER DES ROCHETTES

DÉPARTEMENT

**COHÉSION SOCIALE  
VULNÉRABILITÉS**

**Présidente**

Monique DUPUY

**Administrateurs**

Marie-Claude CARLAT

Bernard DESBROSSES

François LEBEGUE

Xavier RENIER



## 6 COMMISSIONS ET INSTANCES

#10

### CONFÉRENCE NATIONALE DES MOUVEMENTS FAMILIAUX

**Président**  
Nicolas GAVRILENKO

### Conseil d'administration

**PRÉSIDENTE**  
Marie-Andrée BLANC

### CONSEIL DES RÉGIONS

**Présidente**  
Marie-Andrée BLANC

### COMMISSION DE CONTRÔLE

**Présidente**  
Marie-Josée DOUCET

### COMMISSION D'AGRÈMENT ET D'ARBITRAGE

**Président**  
François GUILLAUME

### INSTANCE DE CONTRÔLE

**Président**  
Bernard LE LAN

### INSTANCE D'ÉVALUATION

**Présidente**  
Marie-Claude  
LAROCLETTE

#### ■ Commission de contrôle

Composée de huit présidents d'Udaf en exercice, cette instance a pour mission, au niveau national, de vérifier la conformité des Udaf au regard des règles législatives et statutaires, et d'établir les effectifs de l'Unaf sur la base des listes des adhérents transmises annuellement par les Udaf. Elle est également compétente pour s'assurer de la recevabilité des candidatures pour les élections de personnes et assume la responsabilité des votes en Assemblée générale de l'Unaf. Sur le plan départemental, outre son rôle de conseil et de prévention, la commission assure des missions de contrôles administratifs portant sur le fonctionnement institutionnel des Udaf.

#### ■ Commission d'agrément et d'arbitrage

Composée de trois collègues (six administrateurs du Conseil d'administration de l'Unaf, quatre présidents d'Udaf et dix représentants des Mouvements familiaux nationaux), cette instance nationale rend des avis au Conseil d'administration de l'Unaf. Elle se prononce sur l'agrément des textes des Udaf et des Uraf. Elle examine les demandes d'agrément présentées à l'Unaf par les mouvements familiaux nationaux et les groupements à but familial. Enfin, elle peut arbitrer les contestations nées de la création ou du fonctionnement des unions d'associations familiales.

#### ■ Conférence nationale des mouvements familiaux

Cette instance est un lieu de concertation, d'études et d'informations entre tous les mouvements familiaux ou associés. C'est également une instance consultative du conseil d'administration sur des thèmes dont celui-ci la saisit régulièrement. Elle se réunit trois fois par an et publie une Lettre de la Conférence des Mouvements au même rythme.

#### ■ Conseil des régions

Son objet est d'assurer une relation plus vivante avec l'Unaf, notamment en lui faisant connaître les problèmes des régions, en l'informant des difficultés que connaissent les Udaf et à faire remonter toute information. Il est présidé par le Président de l'Unaf. Il est composé du Trésorier et du Secrétaire général de l'Unaf, des représentants des Présidents et des chargés de missions des Unions régionales d'associations Familiales et de trois représentants de la conférence nationale des mouvements.

#### ■ Instance de contrôle

Composée d'administrateurs de l'Unaf, de présidents et directeurs d'Udaf, l'instance de contrôle vérifie et rend compte de l'utilisation du fonds spécial auprès de l'Etat. Elle exerce aussi une surveillance de détection de difficultés dans la gestion des Udaf.

#### ■ Instance d'évaluation

Le dernier alinéa du 1° de l'article L.211-10 du code de l'action sociale et des familles a confié à l'Unaf une fonction de suivi et d'évaluation des actions conventionnelles des Udaf, ainsi que le contrôle de l'utilisation du fonds spécial. Une instance d'évaluation a donc été constituée au niveau de l'Unaf de 9 membres partagés en 3 collèges : administrateurs de l'Unaf, présidents d'Udaf et directeurs d'Udaf. Elle a en charge la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des conventions d'objectifs signées entre l'Unaf et chacune des Udaf.

*(Lire les activités de l'année pour chaque instance dans la rubrique Animation du réseau).*



# LES SERVICES DE L'UNAF

Les services de l'Unaf placés sous la direction de Guillemette Leneveu, apportent leur expertise ; ils proposent et exécutent les décisions du Conseil d'administration ; ils accompagnent les administrateurs dans le traitement des dossiers, l'élaboration de positions et le suivi des représentations ; ils apportent leur soutien dans le travail réalisé par le réseau des Udaf et des Uraf (représentation des familles et gestion des services) ; ils assurent la promotion des actions conduites.

## ■ L'équipe est organisée autour de cinq grandes fonctions :

1. Une direction Politique et actions familiales et des études placée sous la responsabilité de Jean-Philippe Vallat, Directeur. Elle comprend 6 pôles couvrant l'ensemble des champs de la politique familiale, pour permettre à l'Unaf de réaliser ses missions de représentation et d'interlocuteur des pouvoirs publics, en lien avec le réseau des Udaf et Uraf, les mouvements et les partenaires extérieurs. Elle accompagne les Udaf dans la mise en œuvre de services d'intérêt familial et assure une fonction documentaire. Elle anime également le réseau national des observatoires des familles.
2. Une direction Vie institutionnelle sur laquelle interviennent quatre pôles : JVS, RVA, COBE et PDP.
  - Le pôle Juridique et vie statutaire (JVS) traite des aspects législatifs, statutaires et réglementaires des unions. Il assure le suivi des commissions et instances de l'Unaf. Il réalise des contrôles administratifs auprès des unions dans le cadre de la gestion des adhérents et organise et assure des missions de soutien dans les Udaf, en lien avec la Direction Administration et Finances.
  - Le pôle Représentation familiale et vie associative (RVA) est chargé du développement de la vie associative, de l'animation des Uraf et des relations avec les mouvements familiaux. Il assure la coordination et le suivi des représentations.
  - Le pôle Convention d'objectifs, bienveillance, évaluation des activités (COBE) apporte son soutien au développe-

ment des actions et services des Udaf et à leur évaluation ; il gère l'ensemble du dispositif des conventions d'objectifs passé avec l'Etat, et entre l'Unaf et chaque Udaf. Il assure, en lien avec l'Agence nationale du service civique, le suivi des jeunes recrutés au sein du réseau.

- Le pôle Protection et droits des personnes (PDP) a en charge le dossier de la protection juridique des majeurs. Il assure un suivi global du dispositif national et les relations avec les pouvoirs publics et les partenaires. Il accompagne les Udaf dans l'exercice des mesures de protection, et l'information et le soutien aux tuteurs familiaux.
3. Un organisme de formation, l'Unafor dont la cogérance est assurée par l'Unaf et que dirige Frédéric Duriez. Il a pour mission d'organiser des formations pour les bénévoles et salariés des Udaf et des Uraf, et de les ouvrir aux associations notamment familiales ou institutionnelles à vocation sociale. Il organise également des colloques.
  4. La communication et les relations extérieures sont assurées par le service Communication (relations presse, édition et digital), que vient compléter une mission de relations avec le Parlement et avec le Conseil économique, social et environnemental.
  5. Une direction Administration et finances, sous la responsabilité de Jérôme Ferrandès, Directeur, qui regroupe l'ensemble des fonctions supports et financières. Le pôle Financement des unions, appui à la gestion et audits réseau (FINA) réalise des missions de soutien dans les Udaf et de contrôles financiers auprès des unions. Il conseille, accompagne et aide dans la gestion des Unions sur un plan comptable et financier. Les services généraux et informatique assurent des services pour le compte de l'Unaf, mais également pour les Udaf, Uraf et associations familiales (reprographie, mise à disposition de salles de réunion, hébergement de boîtes mail, etc.). Ils ont en charge l'organisation logistique des grandes réunions nationales annuelles, dont l'assemblée générale de l'Unaf.



## TEMPS FORTS 2023

**Plan stratégique : améliorer le recueil et la consolidation des données sur le réseau Unaf Udaf Uraf**

Conformément au plan stratégique « Nous demain avec et pour les familles », le chantier relatif aux recueils de données du réseau a pris une nouvelle ampleur en 2023.

A l'appui de l'extranet Rézo, 3 modules ont été créés pour améliorer la remontée des données du réseau Unaf-Udaf-Uraf.

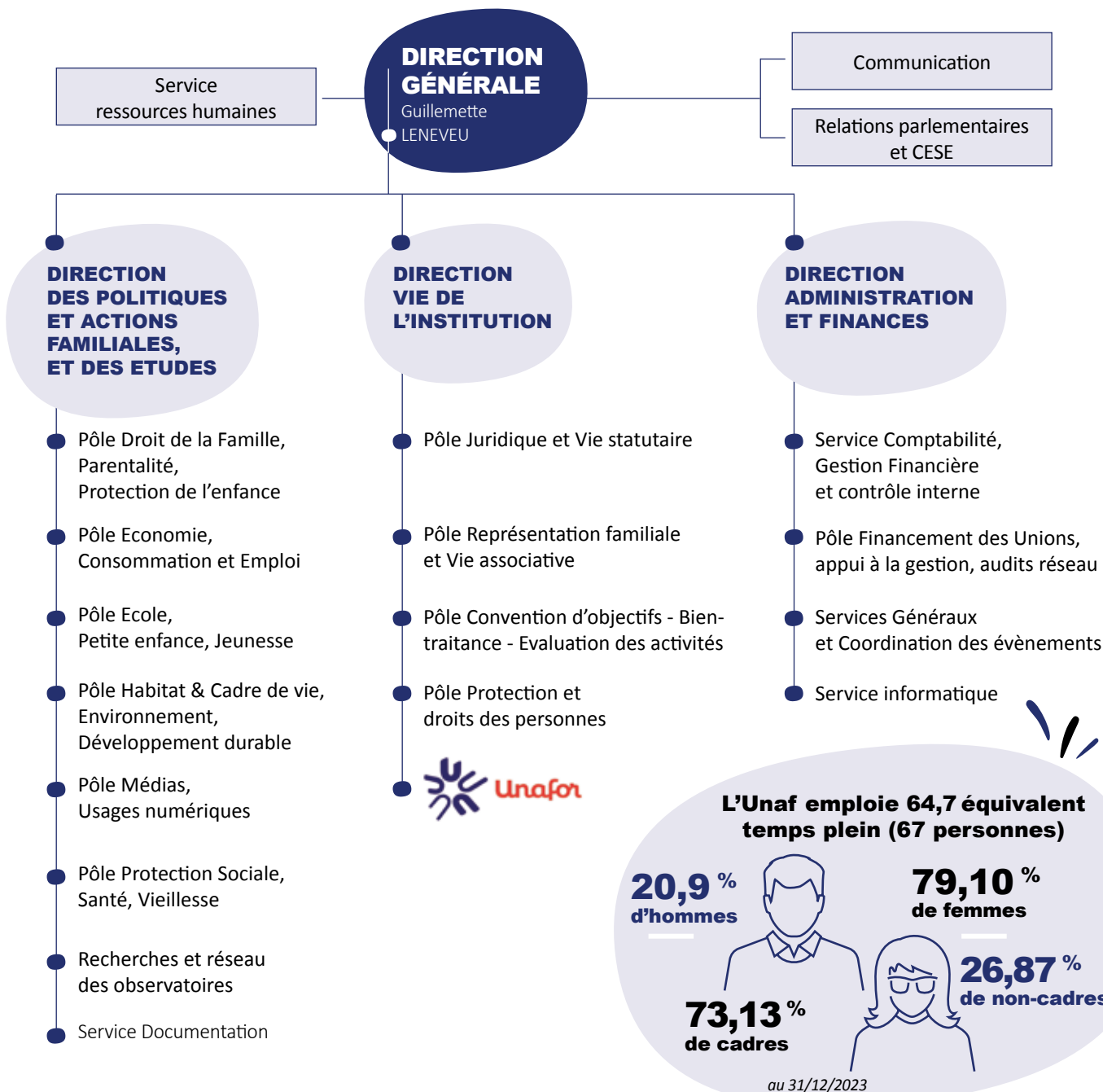
- « **Rézo CPO** » : Lancement de la campagne d'évaluation de leurs actions conventionnelles par les Udaf. Le recueil de ces évaluations via l'outil Rézo permettra une simplification de la restitution annuelle des données à l'État par l'Unaf, comme

il est prévu dans les textes. La campagne d'évaluation des actions Unaf est prévue pour 2024.

- « **Institution & Services** » : conception, paramétrages et tests, modalités de communication des données avec la base Rézo. Ce nouvel outil va faciliter le recueil des données relatives à la part 1 du fonds spécial et leur exploitation par les différents services de l'Unaf en vue notamment d'études statistiques sur les différentes composantes des Udaf. Son lancement est prévu en 2024.
- « **Contributions** » : Poursuite de la montée en charge de l'outil de déclaration des heures de bénévolat et de compte-rendu de mandat de représentations et de son appropriation par les Udaf. Enfin, afin de recueillir les données spécifiques sur les services d'accompagnement budgétaire des Udaf, l'Unaf a conçu et fait développer le logiciel métier « **Budg&Co** » spécifiquement pour notre réseau. 70 Udaf ont adopté l'outil. 2024 sera la première année de consolidation des données.

#10

## ORGANIGRAMME DES SERVICES DE L'UNAF





28 place Saint Georges - 75009 PARIS  
Tél. 01 49 95 36 00

**[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)**  
X [@unaf\\_fr](https://twitter.com/unaf_fr)